



ZSC FR4301346 et ZPS FR4312028 « Plateau des mille étangs »

Document d'objectifs

2017



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 ZSC FR4301346 ET ZPS FR4312028 « PLATEAU DES MILLE ETANGS »

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté

Suivi de la démarche à la DREAL : Laure HEINRICH, Marion MONAMICQ, Claire THIALIER et ELISABETH LEMAIRE.

Opérateur Natura 2000- Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

Rédaction du document d'objectifs

Première rédaction / Cartographie : Natacha FERRER

Contributions à la rédaction : Simon-Pierre GUILBAUD, Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Contributions à la cartographie : Sébastien CHAMP, Réseau des Réserves naturelles de Franche Comté

Synthèse / relecture : Yves LE JEAN, DREAL Franche-Comté

Mise à jour du DOCOB (rédaction et cartographie) : Fanny ORTLIEB, Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Contributions à la rédaction : Nadège VAN LIERDE, CLAUDE MICHEL, Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Contributions à la cartographie : Loris GIOVANNACCI, Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts : Conservatoire Botanique de Franche-Comté, Ecoscop, 2007

Cartographie des habitats forestiers : CLIMAX, Reinhold TREIBER et Cécile BILLIARD (2013/2014), BIOTOPE (2015/2016)

Données ornithologiques : Déforet T, Preiss F (2012) Etude ornithologique préliminaire à la désignation en directive Oiseaux du site Natura 2000 « Plateau des mille étangs » BCD-Environnement, GTV. Maître d'ouvrage : PNR des Ballons des Vosges, 51 p. + annexes,

Données entomologiques : Actualisation des connaissances entomologiques sur le Plateau des mille étangs (Rhopalocères et Odonates), CBNFC 2016

Références bibliographiques à utiliser pour le Document d'objectifs

ORTLIEB F. et al. (2017) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 ZSC-ZPS FR4301346 et FR4312028 « Plateau des mille étangs »*. DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 126 pages.

REMERCIEMENTS

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000

Amage
Amont et Effrenay
Belonchamp
Beulotte Saint-Laurent
Corravillers
Ecromagny
Esmoulières
Faucogney-et-la-Mer
Fresse
Haut du Them-Château
Lambert
La Bruyère
La Lanterne et les Armonts
La Longine
La Montagne
La Proiselière et Langle
La Rosière
La Voivre
Lantenot
Les Fessey
Linexert
Melisey
Montessaux
Saint-Barthélemy
Sainte Marie en Chanois
Saint-Germain
Servance-Miellin
Ternuay-Melay et Saint-Hilaire

Les membres des communautés de communes

Mille étangs
Pays de Lure
Pays de Luxeuil
Triangle Vert

Et Rahin et Chérumont (dans le
cadre du PAEC)

Messieurs les Conseillers généralistes des cantons de Faucogney-et-la-Mer Lure Melisey Saint Sauveur

La préfecture de la Haute- Saône, sous-préfecture de Lure

DREAL
Service Paysage et Biodiversité

DDT
Service Forêt, Natura 2000
Service Eau

DDCSPP

ONF
Agence de Vesoul
Agence Nord Franche-Comté

ONCFS
Délégation bourgogne franche
comté

AFB
Service Interdépartemental
Haute-Saône / Territoire de
Belfort.

CRPF
Délégation de Bourgogne -
Franche-Comté

Etablissement public territorial de bassin Saône-Doubs

Chambre d'Agriculture 70

CBFC

LPO

Conservatoire régional des espaces naturels de Franche- Comté

Fédération de Pêche 70

Fédération des Chasseurs 70

Maison de la nature et des Vosges Saônoises

APE 70

Ainsi que l'ensemble des
personnes ayant permis la
réalisation de ce document
d'objectifs

Document d'Objectifs Natura 2000 FR4301346 et FR4312028 « Plateau des mille étangs »
SOMMAIRE

ELEMENTS D'INTRODUCTION	6
Natura 2000 : présentation générale	7
Les outils Natura 2000	8
Présentation du site Natura 2000 « Plateau des mille étangs », Contexte de désignation et d'actualisation	11
Un programme complémentaire à Natura 2000 : LIFE + « Continuité écologique, gestion de bassin-versant et faune patrimoniale associée »	12
Bilan de l'animation du site Natura 2000 « Plateau des mille étangs » :	14
A. LE DIAGNOSTIC	26
Fiche d'identité du site	27
Tableau 1 : Données administratives	28
Synthèse des données administratives	33
Tableau 2 : Données sur les propriétés foncières	34
Tableau 3 : Données abiotiques générales	35
Synthèse des données abiotiques	39
Tableau 4 : Données sur les activités humaines	40
Synthèse des données socio-economiques	47
Tableau 5 : Ecosystèmes (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)	48
Tableau 6 : Données biotiques (espèces patrimoniales : DHFF II/IV et V, DO I, PN, LR FC)	51
Synthèse de l'occupation du sol et des données biotiques	52
Tableau 7 : habitats naturels d'intérêt communautaire	54
Tableau 8 : espèces d'intérêt communautaire présentes (directive 92/43 annexe 2)	63
Tableau 9 : espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes (directive 92/43 annexe 2)	65
Tableau 10 : espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire reproducteurs sur le site (directive 79/409 annexe 1)	66
Tableau 11 : espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire non reproducteurs sur le site (directive 79/409 annexe 1)	68
Synthèse des tableaux habitats et espèces d'intérêt communautaire	69
Tableau 12 : LES menaces et atteintes sur les habitats d'intérêt communautaire du site	74
B. LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU SITE	81
Tableau 13 : Les objectifs liés à la connaissance scientifique	83
TABLEAU 14 : les objectifs liés à la gestion des milieux et des espèces	84
TABLEAU 15 : Les objectifs liés à l'appropriation locale	86
TABLEAU 16 : les objectifs liés à la gestion du site	87
C. LE PROGRAMME D'ACTIONS	88
TABLEAU 17 : les actions	89

Liste des figures :

FIGURE 1 : LA CHARTE NATURA 2000	9
FIGURE 2 : COPIL DE TERRAIN, JUIN 2018	12
FIGURE 3 : COMITE DE PILOTAGE, MARS 2014	12
FIGURE 4 : ECREVISSES PIEDS BLANCS	13
FIGURE 5 : PART DU FONCIER.....	34
FIGURE 6 : VUE AERIENNE DU SITE, PATRICK MANGEL	39
FIGURE 7 : FESTIVAL 1000 PAS AUX 1000 ETANGS, OT 1000 ETANGS.....	47
FIGURE 8 : PART DES TYPES DE MILIEUX FORESTIERS	52
FIGURE 9 : TYPES D'OCCUPATION DU SOL	52
FIGURE 10 : CUIVRE DE LA BISTORTE, PNRBV	53
FIGURE 14 : PRAIRIE DE FAUCHE DE MONTAGNE (6510)	62
FIGURE 12: AULNAIE-FRENAIE (91E0).....	62
FIGURE 11 : HETRAIES-CHENAIES ACIDIPHILES (9110).....	62
FIGURE 15 : PIE GRIECHE ECORCHEUR.....	67
FIGURE 17 : PART DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	69
FIGURE 16 : PART DES MILIEUX ETUDIEES	69
FIGURE 18 : PART DES HABITATS FORESTIERS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	70
FIGURE 19 : PART DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE MILIEUX OUVERTS	71
FIGURE 20 : PART D'INTERET COMMUNAUTAIRE PAR TYPE DE MILIEUX OUVERTS.....	71
FIGURE 21 : PART DE LA TYPICITE FLORISTIQUE PAR MILIEUX OUVERTS.....	72
FIGURE 22 : NOMBRES D'ESPECES PATRIMONIALES PAR TYPES DE MILIEUX.....	73
FIGURE 23 : PART DES TYPES ATTEINTES SUR L'ENSEMBLE DES MILIEUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE ETUDIES	76
FIGURE 24 : ENRESINEMENT DES MILIEUX FORESTIERS	77
FIGURE 25 : PART D'ATTEINTES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX NATURELS	77
FIGURE 26 : ATTEINTES PAR TYPES DE MILIEUX.....	78
FIGURE 27 : LES 4 COMPOSANTES DE LA QUALITE PHYSIQUE DES COURS D'EAU.	79
FIGURE 28 : PART DE LA QUALITE PHYSIQUE DES RUISSEAUX.....	79
FIGURE 29 : BUSE INFRANCHISSABLE SUR LE RUISSEAU DES ECREVISSES.....	80
FIGURE 30 : SCHEMA REPRESENTATIF DES OBJECTIFS DU DOCOB PAR TYPE DE MILIEUX.....	85

ELEMENTS D'INTRODUCTION

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites naturels désignés par chacun des pays en application de 2 directives européenne : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bohn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité sur les principes d'un développement supportable par la nature, fondé sur une synergie entre l'environnement, le social et l'économie.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 424 sites pour les deux directives** (MEDDTL, novembre 2011).

Ils couvrent **18 % de la surface terrestre de l'UE** soit 96 millions d'hectares, dont 20 millions en territoires marins.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

La mise en place du réseau Natura 2000 en France a permis de recenser et de transmettre des sites qui correspondent aux enjeux relatifs aux habitats naturels, de flore, de faune afin de répondre de manière concrète aux enjeux de ce grand réseau écologique européen qu'incarne Natura 2000. Le patrimoine naturel français exceptionnel recense 4500 espèces indigènes, 75% des types d'habitats naturels de l'Europe, 80% des espèces d'oiseaux européens et 40% de la flore européenne.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1756 sites pour 12,75 % du territoire métropolitain** soit 6,9 millions d'ha. (Chiffres Ministère, avril 2016) : - 1369 sites (ZSC, pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats ;

- 387 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux.

9000 communes sont concernées soit 15 millions d'habitants.

Natura 2000 en Franche-Comté (septembre 2013)

Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprend **75 sites couvrant 258 463 ha, soit 15,95 % du territoire régional** :

- 46 sites (ZSC, pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 14,61 % de la surface de la région, soit 238 339 ha,

- 29 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 14,16% de la surface de la région, soit 230 945 ha.

LES OUTILS NATURA 2000

Le document d'objectifs

Pour mettre en œuvre le réseau Natura 2000, la France a choisi de présenter pour chaque site un document de gestion – appelé *document d'objectifs* – qui prévoit notamment des mesures de conservation appropriées. Il établit un état des lieux écologique et socio-économique du site. Après une analyse des données écologiques, économiques et sociales, il permet d'identifier les objectifs, d'anticiper et de résoudre d'éventuelles difficultés avec les propriétaires ou les utilisateurs du site, de définir les moyens d'action et de planifier à long terme sa conservation.

Le rédacteur du document d'objectifs, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, est aussi le maître d'ouvrage du document d'objectifs. Il fait le lien entre les acteurs locaux, l'Etat et le maître d'ouvrage. La validation des étapes successives du document d'objectifs fait une large part à la concertation locale grâce à un comité de pilotage présidé par Jean-Louis GATCHINE, Maire de la commune de Saint-Germain, et constitué d'acteurs concernés par la gestion du site.

Le DOCOB contient :

- une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection et les activités humaines exercées sur le site
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et les espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site
- l'indication des dispositifs financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs
- les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et l'état de conservation des habitats et des espèces.

Pour mettre en œuvre le document d'objectif, plusieurs outils d'animation existent :

Le Contrat Natura 2000

Il porte sur la conservation ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, exclusivement sur des terrains situés dans le site Natura 2000 et prend la forme de mesures agri-environnementales pour les exploitants agricoles.

Les **engagements** figurant dans le contrat Natura 2000 doivent être conformes aux objectifs et aux actions précisées dans le document d'objectifs.

Les **cahiers des charges** des contrats Natura 2000 qui pourraient être proposés s'appuieront sur les arrêtés régionaux ou la circulaire nationale en vigueur (arrêtés relatifs aux conditions de financement des mesures de gestion.)

Les contrats sont signés pour cinq ans. La durée du contrat doit être appréciée en fonction des **objectifs de conservation ou de restauration des milieux naturels**, dans un souci d'harmonisation avec d'autres documents de planification existants.

Chaque contrat contient :

- les opérations à effectuer pour mettre en œuvre des objectifs de conservation (ou de restauration) des habitats et des espèces énoncés dans le document d'objectifs ;
- les engagements correspondant aux bonnes pratiques ne donnant pas lieu à des compensations financières ;
- les engagements donnant droit à contrepartie financière ;
- le montant, la durée et les modalités de versement des aides financières ;
- les indicateurs de contrôle et justificatifs à produire permettant de vérifier le respect de ces engagements.

Le contractant qui accepte de s'engager dans un contrat Natura 2000 bénéficie en **contrepartie d'aides financières** annuelles. Ces dernières proviendront :

- de cofinancements européens ;
- de l'État : ministères en charge de l'Ecologie, de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt.
- de cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, des établissements publics et autres acteurs locaux.

Les aides seront versées par l'Agence des Services de Paiements (ASP qui remplace le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles = CNASEA) dans le cadre d'une convention annuelle passée avec l'État.

Toute personne physique ou morale titulaire de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site Natura 2000 peut conclure (démarche basée sur le volontariat) avec l'autorité administrative des contrats dénommés contrats Natura 2000.

La charte Natura 2000

Les propriétaires de parcelles situées *dans* les sites Natura 2000, de même que les « titulaires de droit réel », ont la possibilité de signer une charte Natura 2000 (loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux). Cette charte correspond à une série de **recommandations et d'engagements** qui constituent des **bonnes pratiques**, c'est-à-dire des modes de gestion courants des milieux naturels présents, et dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée car elle n'engendre pas de surcoût au gestionnaire. Ces pratiques courantes contribuent d'ores et déjà à la conservation des milieux naturels ou des espèces d'intérêt communautaire. Leur définition repose sur une large concertation préalable avec l'ensemble des acteurs concernés.

La signature d'une charte Natura 2000 marque tout d'abord l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des sites Natura 2000. Le respect des engagements permettra d'autre part au propriétaire de bénéficier d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Enfin l'octroi de certaines aides publiques sera également conditionné à la signature de cette charte.



L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Le réseau Natura 2000 a été créé avec l'objectif de maintenir ou de restaurer dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces de faune ou de flore considérés comme présentant un intérêt particulier pour le patrimoine naturel européen, tout en permettant l'exercice d'activités socio-économiques indispensables au maintien des zones rurales et au développement des territoires.

Un développement durable passe par une appréciation fine des programmes et des projets susceptibles d'affecter de façon notable ces espaces. Il conviendra donc d'étudier, le plus en amont possible, la compatibilité des programmes et projets avec les objectifs de conservation. A cette fin, un régime d'« évaluation des incidences » a été prévu par l'article 6, paragraphes 3 & 4, de la directive Habitats. Sa transposition en droit français s'appuie sur les articles L. 414-4. à L. 414-7 et les articles R. 414-19 et R. 414-29 du code de l'environnement. La circulaire DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004 en précise les modalités d'application et le contenu ainsi que la circulaire DEVN1010526C du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Ce régime d'évaluation des incidences Natura 2000 s'insère, le plus souvent, dans les régimes d'autorisation, d'approbation ou de déclaration existants : étude ou notice d'impact, documents d'incidence au titre de la loi sur l'eau, ICPE soumis à autorisation, autorisations de défrichements,.... Actuellement, une liste nationale contenant 29 catégories de projets, soumis à un régime d'autorisation, d'approbation ou de déclaration, a été établie par décret 2010-365 du 09 avril 2010. Cette liste nationale est complétée localement par des listes fixées par arrêté préfectoral. La 1ère liste locale concerne les projets déjà soumis administrativement à ces régimes d'encadrement. Une seconde liste locale, issue d'une 2ème liste nationale de référence (dite liste second décret), vise des projets non encadrés administrativement et crée un régime propre à Natura 2000 (Décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000).

Pour plus d'informations, on trouvera en annexe 3, cahier 3, un schéma présentant le champ d'application prévu par la loi française.

L'étude d'incidence se focalise sur les effets du projet par rapport aux objectifs de conservation du site Natura 2000 (R414-23 DU CE).

Dans un guide méthodologique (MEDD, nov. 2004), le Ministère de l'Ecologie précise le contenu de cette étude :

- ↳ présentation du (des) site(s) Natura 2000 et du projet / programme concerné
- ↳ analyse de l'état de conservation du site
- ↳ analyse des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes sur l'état de conservation
- ↳ mesures pour supprimer ou réduire les incidences dommageables et estimation des dépenses correspondantes
- ↳ conclusion sur l'atteinte portée
- ↳ si le projet / programme porte atteinte à l'état de conservation du site : les raisons justifiant, le cas échéant, sa réalisation
- ↳ analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences

Pour la constituer, il faudra tenir compte du présent document d'objectifs qui énonce les objectifs de gestion durable du site.

Si l'évaluation des incidences conclut sur l'absence d'effet(s) significatif(s) sur l'état de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ayant motivé la désignation du site au niveau européen, l'autorisation ou l'approbation peut être donnée.

Dans la négative, des solutions alternatives ou compensatoires sont recherchées. Si toutefois de telles solutions ne peuvent être envisagées, et dans le cas où ce projet ou programme ne relève pas de raisons impératives d'intérêt public liées à la santé ou à la sécurité publique, l'autorisation ne peut être donnée qu'après avis de la commission européenne.

PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 « PLATEAU DES MILLE ETANGS », CONTEXTE DE DESIGNATION ET D'ACTUALISATION

Principalement situé entre les vallées de l'Ognon et du Breuchin, le plateau des mille étangs forme un ensemble naturel et humain original. En tête de bassin sur le versant méridional du massif des Vosges, il est sillonné par de nombreux ruisseaux présentant, pour beaucoup, une très bonne qualité des eaux. Ces cours d'eau traversent des biotopes remarquables et diversifiés entre forêts, prairies humides et tourbières. L'occupation humaine répartie sur l'ensemble du plateau, en habitat dispersé et imbriqué au sein de ces espaces naturels, a également sa part dans l'originalité du site. Pour illustrer cette cohabitation entre la Nature et l'Homme, les étangs, éléments emblématiques du plateau, sont un bon exemple. Des cuvettes d'origine naturelle se sont formées suite aux creusements des glaciers, la plupart a ensuite été façonnée par l'Homme pour créer des étangs et y puiser les ressources halieutiques nécessaires.

Cette mosaïque de milieux naturels accueille une diversité d'espèces animales et végétales, dont plusieurs sont rares ou menacées à l'échelle européenne, ce qui lui a valu la désignation en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) dans le cadre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » au sein du réseau Natura 2000, en 2004.

Dans le cadre de la première rédaction du document d'objectifs (DOCOB) du site, un comité de pilotage (COPIL) a été installé en 2005. Lors du premier COPIL, la présidence est proposée aux collectivités membres. Ce comité est l'organe central du processus de concertation de l'ensemble des acteurs locaux concernés par le site Natura 2000. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet le maître d'ouvrage. Les membres du comité sont des personnes morales, plus rarement des personnes physiques qui représentent un enjeu ou un intérêt majeur pour le site. Le DOCOB initial du site « Plateau des mille étangs » a été rédigé à partir de 2006 et validé en 2008. Depuis 2008, ce DOCOB constituait la feuille de route de l'animation du site Natura 2000. Sur la base de ce document, de multiples actions ont été menées sur divers aspects tels que :

- la connaissance scientifique par des études ciblées sur des espèces et la cartographie d'habitats naturels,
- l'engagement de différents acteurs (élus, agriculteurs, particuliers) via la signature de contrats et charte Natura 2000 en faveur de la préservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire,
- la sensibilisation et la communication via des programmes pédagogiques avec les scolaires, des animations grand public, la publication d'une lettre Natura 2000.

Suite à ces 6 années d'animation, l'Etat et le maître d'ouvrage ont jugé nécessaire de dresser un bilan des actions et de réactualiser le site en fonction des évolutions du contexte local autant sur les aspects écologiques que socio-économiques et politiques. Ainsi en 2012 et 2013, une concertation a été menée avec les acteurs locaux pour définir un périmètre plus cohérent avec les enjeux transversaux du site. Cet ajustement s'est également accompagné de la désignation du site en Zone de Protection Spéciale (ZPS), spécialement dédiée à la préservation des Oiseaux, dans le cadre de la Directive « Oiseaux ». La mise à jour du DOCOB, concertée au sein du COPIL, est la suite logique pour actualiser l'état des lieux et adapter les objectifs et les actions en fonction de cette actualisation.

Désormais, le site Natura 2000 ZSC et ZPS « Plateau des mille étangs » s'étend sur 20555,26 ha et concerne 27 communes en tout ou partie.

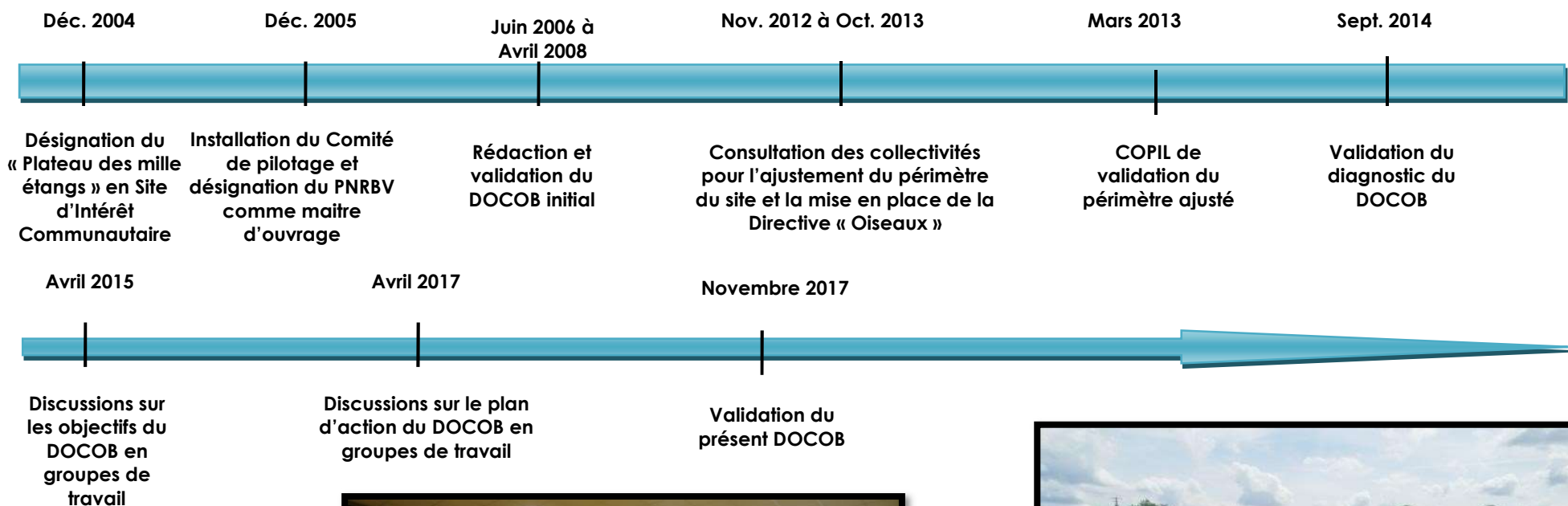


Figure 3 : Comité de pilotage, mars 2014



Figure 2 : COPIL de terrain, juin 2018

UN PROGRAMME COMPLEMENTAIRE A NATURA 2000 : LIFE + « CONTINUITE ECOLOGIQUE, GESTION DE BASSIN-VERSANT ET FAUNE PATRIMONIALE ASSOCIEE »

Un programme européen LIFE (« L'Instrument Financier pour l'Environnement ») permet de cofinancer des actions en faveur de l'environnement au sein de l'UE. Il se présente sous trois volets parmi lesquels le LIFE Nature, dont l'objectif spécifique est de contribuer à la mise en œuvre des directives communautaires « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Le LIFE permet d'expérimenter des techniques de restauration des habitats et des nouveaux modes de gestion dans les sites Natura 2000.



Sur la période septembre 2011 à août 2017, le Parc des Ballons des Vosges bénéficie du programme LIFE « **Continuité écologique, gestion de bassin-versant et faune patrimoniale associée** ». Ce programme interrégional est coordonné par le Parc naturel régional du Morvan, situé au cœur de la Bourgogne. Les deux Parcs ont décidé de s'associer, dans le cadre de ce programme, pour atteindre un objectif commun : **maintenir ou restaurer la continuité écologique des cours d'eau**. Par continuité écologique, on entend la libre circulation des espèces (déplacement, accès aux zones de reproduction, croissance, alimentation et abri) et des sédiments (matériaux solides tels que cailloux, graviers, etc.) ainsi que le bon fonctionnement des habitats naturels des cours d'eau.

Le programme est ciblé sur les sites Natura 2000 de la vallée de la Cure et du Cousin pour le Morvan, et sur le site « Plateau des mille étangs » pour le massif des Vosges. Les territoires concernés se trouvent dans un contexte similaire de moyenne montagne présentant une mosaïque de milieux naturels riches, notamment de nombreux ruisseaux qui jalonnent forêts et prairies, imbriqués au sein d'un habitat dispersé. Ainsi, ils rencontrent le même enjeu de cohabitation des activités humaines tout en préservant les richesses biologiques et paysagères des sites Natura 2000.

Sur le site « Plateau des mille étangs », ce projet LIFE est ciblé sur plusieurs espèces indicatrices de la bonne qualité des milieux aquatiques : l'écrevisse à pieds blancs, la truite fario, la lamproie de Planer et le chabot de rivière. Le site a une responsabilité vis-à-vis de ces espèces rares et menacées par la dégradation de leurs habitats, l'altération de la qualité de l'eau, la présence d'obstacles infranchissables dans le lit du cours d'eau ou encore d'espèces exotiques concurrentes. Le programme permet la mise en œuvre et le financement de multiples actions, grâce à un effort d'animation plus important pendant les 6 ans :

- Connaître : des études d'état initial (avant travaux) ont été menées et participent à la connaissance générale du site, particulièrement sur la situation des populations d'écrevisses à pieds blancs. Des études après-travaux permettront d'évaluer leur impact sur la fonctionnalité du milieu. Les résultats de ces études et le plan de gestion pour les populations d'écrevisses à pieds blancs sont inclus ou annexés dans le présent document d'objectifs.
- Agir : des travaux et aménagements sont réalisés afin de restaurer et améliorer l'état de conservation de certains habitats des cours d'eau. Ils pourront être repris et reconduits dans les années suivantes sur d'autres ruisseaux du site.
- Communiquer : un effort important de sensibilisation doit être mené pour faire comprendre et impliquer les habitants et acteurs du territoire. Ce volet est décliné selon les publics en animations pédagogiques auprès des scolaires et en action de sensibilisation du grand public (fêtes, conférence, sorties nature...) et des élus (réunions).

La dynamique engagée par le programme devra être poursuivie par les actions menées dans le cadre d'un plan de gestion « Ruisseaux de tête de bassins versants » qui sera directement intégré dans le DOCOB.



Figure 4 : Ecrevisses pieds blancs

BILAN DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « PLATEAU DES MILLE ETANGS » :

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
Objectif A : Conserver les prairies naturelles à forte valeur patrimoniale	A1 : Gestion extensive des prairies de fauche d'intérêt communautaire	1300ha (945 ha déclarés PAC)	31 à 43%	MAEt : PAEt 2009, 2010 et 2011 : 402 ha - Maintien d'une richesse floristique (prairies fleuries) : 12,77 ha - Réduction de la fertilisation azotée et retard de fauche : 36,81 ha - Réduction de la fertilisation à 40 UN : 352,33 ha	- convention de partenariat avec la CA70 signée en 2010 - 24 agriculteurs engagés en 2010, 6 en 2011 - engagements 2011 : 10 ha mesure fauche tardive non adapté au contexte locale (météo et pratique)	- poursuivre partenariats avec CA70 + CC - actualiser la cartographie des milieux ouverts pour évaluer les actions du DOCOB 2008 et permettre d'avoir un état initial pour le DOCOB 2017
	A2 : Gestion extensive des prairies humides d'intérêt communautaire	140ha (100 ha déclarés PAC)	18 à 24%	Total MAEt : 24,50 ha - Maintien d'une richesse floristique (prairies fleuries) : 7,96 ha - Absence totale de fertilisation : 9,17 ha - Abs. Ferti et retard de fauche au 14/07 : 1,35 ha - Réduction ferti. À 40 UN : 6,01 ha		
	A3 : Restauration et gestion extensive des mégaphorbiaies	46,7 ha	16%	Total MAEt : 7,36 ha - Absence totale de fertilisation : 0,92 ha - Réduction ferti. À 40 UN : 6,43 ha		
	A4 : Reconversion de cultures	420ha de cultures sur le		0 ha contractualisé		

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
		site				
Objectif B : Conserver et restaurer les tourbières	B1 : Gestion conservatoire des tourbières en bon état de conservation	70ha (18 ha déclarés PAC)		MAEt : absence de ferti. : 0,21 ha Plan de gestion CEN et maîtrise foncière ou d'usage : 60 ha	manque de connaissances hors sites CEN, morcellement du foncier et caractère privé	- participer au PRA Tourbières - poursuivre et formaliser le partenariat avec le CEN - mettre en place un ENS sur une tourbière et la valoriser au niveau pédagogique / touristique
	B2 : Restauration des tourbières en cours de fermeture	31ha		- RDV avec le CEN avec propriétaires et visites de tourbières nécessitant des mesures de restauration : Sennepey St-Barthélémy, Pellevin et Serrurey à Ecomagny en 2013 et 2014		- proposer des chantiers bénévoles en partenariat avec le CEN pour boucher des drains (suite diagnostic) en impliquant les habitants locaux - trouver des conservateurs bénévoles locaux pour une meilleure implication dans la gestion locale

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
	B3 : Rétablissement du fonctionnement hydrique des tourbières	<i>Non défini dans l'ancien DOCOB</i>		- travaux Grande Pile (CEN)		- réaliser une étude fonctionnelle des tourbières du site
	B4 : Travaux d'amélioration des potentialités d'accueil de la biodiversité	<i>Non défini dans l'ancien DOCOB</i>			CEN	Ou a fusionner dans un autre objectif ou action
	B5 : Mise en place de plan de gestion	Nombre de plans de gestion réalisés et nombre d'actions engagées		- participation à la validation du nouveau PG sur Sennepey à Saint-Barthélemy	en partenariat avec le CEN et CBNFC	Objectif de cohérence des politiques publiques
Objectif C : Maintenir les habitats ponctuels ou à faible superficie	C1 : Réouverture des habitats d'intérêt communautaire enrichés	4 ha			action plus paysage que biodiversité, action non localisée	A intégrer dans un objectif global trame verte et bleue
	C2 : Maintien de l'ouverture des habitats sensibles à l'enrichement	46,7 ha				

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
	C3 : Préservation et/ou restauration du réseau linéaire structurant le territoire	150ha de haies et bosquets sur le site			pas de contrat natura 2000	
Objectif D : Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautair e inféodés aux étangs	D1 : Entretien et restauration des étangs abritant des habitats d'IC	9,38 ha			logique de jardinage sur les peaux tourbeuses, non fonctionnelle, pas de maitrise foncière	
	D2 : Remise en eau des étangs asséchés récemment	<i>Non défini dans l'ancien DOCOB</i>			à supprimer	à supprimer : règlementaire / durée légal d'une remise en eau 2 ans
	D3 : Elaboration et diffusion d'un guide de bonnes pratiques de gestion des étangs	Nombre d'exemplaires du guide		- élaboration par l'EPTB Saône- Doubs en 2009		réédité des exemplaires et rediffuser
Objectif E : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site	E1 : Diagnostic de l'étang	Nombre de diagnostics demandés et réalisés		- diagnostic de l'EPTB sur 70 étangs en APPB côté Breuchin - vérification des mises aux normes ONEMA	- partenariat avec ONEMA (transmission des constats), EPTB, DDT (recensement des vidanges)	Réaliser un diagnostic complet sur l'ensemble du site (stage 2016, méthodologie T de 90 ou Sundgau)
	E2 : Adaptation des systèmes de vidange et de captage des eaux des étangs	<i>Non défini dans l'ancien DOCOB</i>		LIFE + "Continuité écologique" en 2011-2017 : pose de 7 systèmes de moine sur des étangs	crainte des propriétaires	maintenir l'action

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
	E3 : Limiter l'impact écologique des dessertes sur les cours d'eau	<i>Non défini dans l'ancien DOCOB</i>		identification des franchissements de cours d'eau avec agents ONF, LIFE + "Continuité écologique" en 2011-2017 : 2 aménagements (buse et pont)		maintenir l'action
Objectif F : Maintenir les populations d'espèces aquatiques d'intérêt communautair e	F1 : Suppression des étangs en barrage, en dérivation ou en chapelet	Une quarantaine d'étangs concernés			propriétaires réticents, étang = emblématique, patrimoniale	A globaliser dans un objectif : maintien ou restauration de la continuité écologique
Objectif G : Maintenir et restaurer les forêts alluviales	G1 : Réhabilitation et récréation de forêts alluviales d'intérêt communautaire	<i>Non défini dans l'ancien DOCOB</i>			- foncier privé et micro- parcellaire difficile- projet sur FC Esmoulières	A globaliser dans une action de maintien ou restauration d'habitats prioritaires
Objectif H : Promouvoir une gestion forestière en adéquation	H1 : Coupes d'éclaircies sélectives sur les essences allochtones	<i>Non défini dans l'ancien DOCOB</i>		- contrat Servance	- foncier privé et micro- parcellaire difficile - enjeux économiques fort (résineux)	Globaliser dans une action de gestion extensive

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
avec les caractéristique s du Plateau des mille étangs	H2 : Dégagements ou débroussaillments manuels à la place des méthodes chimiques ou mécaniques	<i>Non défini dans l'ancien DOCOB</i>				
Objectif I : Garantir la conservation des habitats forestiers ponctuels et des populations de chiroptères	I1 : Constitution d'un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'îlots de vieillessements	<i>Non défini dans l'ancien DOCOB</i>		- Ilot de senescence complet de 80ha sur la commune de Faucogney	manque de connaissance sur les habitats forestiers, manque de temps par l'ONF, - Mise à jour nationale du PDRR et donc des cahiers des charges des contrats Natura 2000 de 2013 à 2015 (pas de contractualisation possible)	poursuivre l'objectif et les actions îlots
	I2 : Amélioration de la structure des peuplements forestiers et des lisières forestières	<i>Non défini dans l'ancien DOCOB</i>				

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
Objectif J : Mise en œuvre du document d'objectifs	J1 : Emergence des contrats et assistance à maitrise d'ouvrage	Nombre de contrats signés		- stage d'1 mois sur les potentialités de contrats sur la base des aménagements forestiers - 1 contrat forestier "Régénération dirigée" sur Servance - présentation des types de contrats aux agents ONF - constitution de 2 PAE et animation des MAEt	- Mise à jour nationale du PDRR et donc des cahiers des charges des contrats Natura 2000 de 2013 à 2015 (pas de contractualisation possible) - difficulté / contexte foncier	Supprimer cet objectif qui est induit dans l'ensemble du plan d'action du DOCOB
	J2 : Maitrise foncière et d'usage	<i>Non défini dans l'ancien DOCOB</i>			- foncier privé et micro- parcellaire - pas de levier foncier au niveau du PNRBV	
	J3 : Elaboration de la charte Natura 2000	Nombre de signataires	3	- validation de la charte N2000 en janvier 2009- chartes signées 2010-2015 (Forêt communale de Faucogney en 2010, 2 privés (1 étang + 1 prairie en 2011)	-évolution des règles : dégressivité de la compensation de l'état (promotion de la charte uniquement sur les propriétés communales de leur propre ban)	- mettre à jour la charte N2000 (volet étangs + oiseaux+ manifestations) en concertation avec les autres sites N2000 du PNRBV- proposer la nouvelle charte à la signature (renouvellement + nouveaux signataires)
	J4 : Définition d'une zone tampon autour des zones tourbeuses, des étangs et des cours	20m autour des zones humides (tourbières, étangs, cours d'eau) à affiner			réglementation ZH existante, manque de connaissance zones autour des étangs avant cartographie de 2014	A globaliser dans une action sur l'actualisation de zonage

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
	d'eau	au cas par cas en fonction de la topographie...				
		1810ha autour tourbières, étangs et cours d'eau maximum				
	J5 : Elaboration d'un guide synthétique sur les bonnes pratiques sylvicoles et agricoles dans la zone tampon des zones humides	Nombre d'exemplaire du guide				bonnes pratiques à intégrer dans la charte et peut-être dans guide de gestion des étangs (EPTB)
Objectif K : Veille environnementale et suivis du site	K1 : Elaboration et mise en place de protocoles de suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Réalisation et complétude du protocole de suivi		- élaboration d'un protocole de suivis des milieux ouverts par étude entomologique en 2015 - suivi des espèces PRA par ORI, ONEMA - relevés thermiques des cours d'eau	manque de moyens financiers	- utilisation du protocole pour le suivi des milieux ouverts - poursuite du suivi des températures des cours d'eau - poursuivre et renforcer le partenariat avec les structures expertes

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
	K2 : Suivis et évaluation des impacts des actions du document d'objectifs	Complétude de l'outil de suivi et d'évaluation		- bilans des actions du DOCOB de 2008 en cours pour l'actualisation du DOCOB	manque d'indicateurs précis, état initial des habitats	- définir des indicateurs évaluables précis dans la définition des actions du DOCOB 2017
	K3 : Inventaires supplémentaires sur les habitats forestiers et les espèces d'intérêt communautaire	Complétude des inventaires	33% forêts85% milieux ouverts	- Etude Oiseaux en 2009-2010- 3 tranches d'études et cartographie des habitats forestiers en 2013/2014 et 2015 (4142 ha / 12 500 ha soit 33% des forêts du site)- participation à un suivi automnal chiroptères à Haut-du-Them en 2014- récolte d'exuvies de libellule sur la tourbière de Ternuay en 2014- LIFE + "Continuité écologique" en 2012-2015 : Comptages écrevisses en 2016, étude physico-chimique et biologique des cours d'eau 2013, pêche électrique 2012,	par étape selon les moyens financiers	- poursuivre l'amélioration des connaissances des habitats et des espèces , réactualiser la cartographie, - étude fonctionnelle des tourbières et amélioration des connaissances globales dans le cadre du PRA- réaliser des suivis d'espèces à enjeux mals connus ou dans des secteurs sous-prospectés
	K4 : Révision du périmètre du site	Proposition et acceptation du nouveau périmètre		- Ajustement en concertation avec les élus : 23 communes en 2012-2013, COPIL de validation en 2013 - Transmission au MEDD et mise en place d'une ZPS en août 2014	procédure administrative longue	- périmètre à prendre en compte dans la mise à jour du DOCOB (surface, administratif, enjeux, ect.)

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
Objectif L : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site	L1 : Mise à disposition des informations du document d'objectifs aux porteurs de projets locaux	Mises à jour du site internet régulières, nombre de participations de la structure animatrice aux réunions locales...		- DOCOB en ligne sur le site internet N2000 PNRBV - suivis des projets d'urbanisme (4 cartes communales, 1 PLU) - suivis de 11 politiques publiques - suivi des EI : 1 festival annuel, 11 accompagnements de projets d'aménagements ou de sports et loisirs.	Politiques publiques : comité APPB écrevisses, contrats Paysage, comité de rivières, schéma de dessertes, réglementations boisements, plan de développement de Massif, gouvernance des 1000 étangs, protection captage d'eau, 4 aménagements forestiers, concours prairies fleuries, PRA EI : festival 1000 pas aux 1000 étangs, 2010 : ferme auberge Servance, étang à La Lanterne, 2012 : Lotissement Melisey, Travaux berges Ste Marie en Chanois, Tour de France, 2013 : enfouissements de lignes Faucogney et Ecromagny, 2014 : Tour de FC, course orientation, 2 propriétaires forestier et d'étang.	- réalisation de cartes diagnostic et enjeux/actions par commune - distribution du DOCOB en format CD à chaque membre du COPIL
	L2 : Assurer une cohérence entre les préconisations du document d'objectifs et les projets locaux	Taux de participation aux journées d'échange sur le site entre les porteurs de projets				Maintenir l'action

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
	L3 : Organisation de journées de formation à destinations des acteurs locaux	Nombre de journées organisée et taux de participation		- Présentation de N2000 aux CC ME et HVO en 2009- Journée de formation acteurs eco-tourisme 2011?- Présentation des contrats forestiers N2000 aux agents ONF juin 2013- Présentation Natura aux JA MFR Fougerolles en 2013- LIFE + "Continuité écologique" en 2012-2017 : Participation à l'AG du syndicat des propriétaires d'étangs, réunions d'informations (CA, CRPF, etc.)	à développer en binôme avec structure d'éducation à l'environnement (pédagogie)	- ajouter une action : développement partenariats (journées échanges techniques, etc.)
	L4 : Mise en place d'outils de communication à destination du grand public : lettre d'information, site internet, panneaux...	Elaboration et diffusion des outils, taux de demande de consultation de ces outils		- Réalisation d'une lettre d'information Natura 2000 du site Plateau des mille étangs et distribution aux habitants en 2009 - Création d'un site internet Natura 2000 PNRBV avec page consacrée au site "Plateau des mille étangs" en 2010 - Réalisation d'une lettre Natura 2000 à l'échelle du PNRBV en 2014 - Exposition Natura 2000 PNRBV en 2015 - Articles de presse		Maintenir l'action

Objectifs (tableaux 9, 10, 11, 12)	Intitulé des actions (tableau 13)	Descripteur de réalisation	Niveau de réalisation	Réalisation	Explications, commentaires (freins)	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action (DOCOB 2017)
		(à atteindre)	atteint, partiellemen t, non atteint			
				LIFE + "Continuité écologique" en 2012-2017 : Site Internet, Exposition, BD, reportage Arte et film documentaire		
Objectif M : Mise en valeur du site et développement touristique	M1 : Créer une signalétique Natura 2000 pour informer de l'existence du site	Réalisation de la signalétique et mise en place <i>in situ</i>		- 1 panneau sur sentier de la Mer avec CCME,		à discuter
	M2 : Soutenir et développer l'éco- tourisme et l'éducation à l'environnement	Taux de participation aux activités proposées, nombre de partenariat avec les structures locales...		- 6 Evènementiels Grand public : environ 20 personnes / événements - 5 animations scolaires, universitaires: une centaine de collégiens, une vingtaine d'étudiants par session. - LIFE + "Continuité écologique" en 2012-2017 : animations pédagogiques : 460 élèves / 20 classes	- Grand public : 2 fêtes de la Nature, nuit de la chouette, fête de l'eau, Ballons en balade, conférence eau - Collège Melisey, Master Montbéliard	- proposer des projets pédagogiques thématiques (forêts, prairies, eau) - proposer des événements grand public participatif en lien avec les pratiques des habitants (vidange d'étangs, fauche tardive, etc.)

A.LE DIAGNOSTIC

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Plateau des mille étangs

Désigné au titre de la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 : oui Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4312028

Désigné au titre de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 : oui Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4301346

Aire biogéographique : Continentale

Localisation du site Natura 2000 : Franche-Comté

Localisation du site Natura 2000 : Haute-Saône

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 79/409/CEE : 20 555,26 ha

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 92/43/CEE : 20 555,26 ha

Opérateur du site Natura 2000 : Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Prestataires techniques pour la mise à jour du DOCOB : BCD Environnement, Climax

Présidents du comité de pilotage du site Natura 2000 : Gérard MAUFFREY (depuis novembre 2017), Jean-Louis GATSCHINE (2014 à 2017), Maire de la commune de Saint-Germain, Laurent SEGUIN, Maire de Faucogney-et-La-Mer (2008 à 2014).

Commissions de travail : « milieux et activités forestières », « milieux ouverts et activités agricoles », « milieux humides et activités liées » et « économie, tourisme, sports et loisirs »

TABEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Région	1	Bourgogne-Franche-Comté	La Bourgogne-Franche-Comté compte 136 sites Natura 2000, soit 13.8% de son territoire : 97 sites relèvent de la DHFF et 39 de la DO.	DREAL FC IGN
Département	1	Haute-Saône	Le département de la Haute-Saône compte 10 sites Natura 2000 pour une superficie représentant 12,6% du territoire.	DREAL FC IGN
Communes	4 cantons 4 communautés de communes 27 communes (liste en annexes)	– Cantons de Melisey, de Faucogney-et-La-Mer, de Saint-Sauveur, de Lure Nord ; – Communautés de communes des 1000 étangs, de la haute vallée de l'Ognon, du Triangle Vert, du Pays de Lure	Le site est divisé en plusieurs parties : - le plateau des mille étangs et la tourbière de la Grande Pile (20526,3 ha) - l'étang du Moulin sur la commune d'Amont-et-Effreney (3,3 ha) - la tourbière « En Corfe » sur la Montagne (2,92 ha) - l'ensemble tourbeux « Ronde Fin » et « Etang de l'Hermitage » sur les communes de la Montagne et la Rosière (22,74 ha) 9 communes sont incluses en totalité dans le site. Pour les autres, cela oscille de moins de 1% à plus de 95%.	DREAL FC IGN
Habitants	Environ 12000 habitants sur le site	- densité : environ 26 hab/km² - forte disparité : St-Germain : 92,3 hab/km², Beulotte-Saint-Laurent : 4.9 hab/km². - de 1999 à 2009, la population connaît une légère augmentation d'environ +0.5% alors qu'elle ne cessait de diminuer depuis 1840 - plus de 20% de la population est âgée de plus de 65 ans	12 139 habitants sur l'ensemble des communes (même hors site) Plus de 75% des habitants sont concernées par Natura 2000. L'une des particularités du site, contrairement à la plupart, est d'intégrer les parties habitées. Cela s'explique par l'urbanisation en hameaux dispersés au cœur des milieux naturels.	DREAL FC INSEE 2014
Parc naturel régional	1	Parc naturel régional des Ballons des Vosges Charte 3 : 2012-2024	23% du territoire du Parc est doté de sites Natura 2000. 32% de la surface du site « Plateau des mille étangs » n'est pas inclus dans le périmètre du Parc. 19 des 27 communes du site sont adhérentes à la 3^{ème} charte du PNRBV approuvée par décret ministériel le 02 mai 2012. L'orientation 1 vise à conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire. Le PNRBV compte atteindre l'objectif de favoriser la biodiversité en poursuivant la mise en œuvre de la démarche Natura 2000.	Parc naturel régional

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	2	Les sites en APPB pour les chiroptères concernent uniquement des mines qui constituent des gîtes d'hibernation (Mines de Saphoz – Esmoulières, Mines de la Croix de rouille – Servance, Mines du Mont Jean – Ternuay, Mines de Château-Lambert). Les sites en APPB pour l'écrevisse à pieds blancs concernent 13 ruisseaux répartis sur l'ensemble du Plateau : Le Bozon, Le Beuletin, La Noue Armand, La Foule, La Ferrière, des Fessey, des Rivets, des Avoineres, d'Evouhey, La Noue Roye, de la Combe, La Revaute, de Saint-Hilaire.	- 1 Arrêté n° 2299 du 3 octobre 1989 complété par l'arrêté n° 2299 du 2 août 1990 pour la protection des chiroptères (surface concernée de 0,54 ha) : - 1 Arrêté n° 1043 du 13 avril 2007 pour la protection de l'écrevisse à pattes blanches (linéaire de 51km). L'arrêté est en cours d'actualisation par l'Etat. Il est possible qu'une extension soit proposée sur des cours d'eau à enjeux comme « Le Bassole » entre Amont-et-Effreney et La Voivre.	DREAL FC
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	1 partie de la RBD (2,92ha)	La tourbière En Corfe inclus dans la Réserve Biologique du Grand Roncey	Cette réserve biologique a été créée par arrêté ministériel du 16 juillet 1996. Son objectif est de protéger le Grand Tétrás et ses habitats naturels (forêts irrégulières, tourbières). Un plan de gestion de la réserve est en cours d'élaboration par l'ONF et un diagnostic des tourbières est effectué par le CENFC pour compléter le plan de gestion.	ONF, GTV 2013
Autres zonages connus (ZNIEFF, zones humides, gestion contractuelle...)	62 ZNIEFF de type 1 3 ZNIEFF de type 2	Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 correspondent essentiellement des étangs, des tourbières et des ruisseaux. Les ZNIEFF 2 sur le site sont : - « zone des étangs des plateaux primaires prévosgiens » (12200 ha en totalité sur le site), - « vallée de la Lanterne et du Breuchin » (7550 ha, 1180 ha sur le site), - Bois du Haut du Mont, du Grand Roncey, du Planot et de Giraultfaihy (77,83 ha sur 1279ha)	ZNIEFF 1, 1450 ha, 7,1% du site (voir liste en annexes) Ces inventaires sont très importants car ils permettent d'améliorer les connaissances des espèces et habitats présents sur le site.	DREAL FC
	1662 Zones	Parmi les zones humides, on retrouve : des	1760 ha concernés soit 8,5% du site	DREAL FC

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Réserves de chasse et de pêche	humides	étangs (688 ha), des prairies humides (514 ha), des ripisylves (217 ha), des tourbières (22 ha), des bas-marais (24 ha)		
	10% du territoire des ACCA en réserve		Sans objet	ONCFS Fédération chasseurs 70
	2 APPMA, 8.9 km en réserve	L'AAPPMA du Breuchin concerne le Breuchin amont ainsi que tous ses affluents Beuletin, Tampa, Ruisseau de Croslière. L'AAPPMA de Melisey concerne l'Ognon et ses affluents, Le Bozon, La Vannoise, Le Mansvillers, Le Radon, Le Mielin.	Sur le secteur Breuchin, 5,65 km sont en réserve de pêche et 2 étangs sur la commune de La Proiselière sont réservés à l'école de pêche. Sur le secteur de Melisey, 2,44 km sont en réserve de pêche. Les espèces pêchées sont essentiellement la Truite Fario, l'Omble commun et les espèces d'écrevisses invasives. La truite Fario est une espèce indicatrice d'une bonne qualité de l'eau et du milieu alors que les écrevisses invasives constituent une menace pour la préservation des espèces patrimoniales. 430 km de cours d'eau parcourent le site dont 8,9 km en réserves de pêches. pratiques de la pêche surtout en cours d'eau du fait du statut de la propriété privée des étangs	ONEMA Fédération pêcheurs 70, AAPPMA
Monuments classés, inscrits et petit patrimoine	11 monuments historiques classés ou inscrits	— Croix monumentale du Mont Dahin, Commune d'Amont et Effreney — Le village et l'ancienne mine St Nicolas de Château-Lambert — La Mairie de Servance — La Croix des Morts, La Fontaine place Poirey, Les églises Saint-Georges et Saint-Martin, La Tour MXV, commune de Faucogney-et-la-Mer — Une partie de l'église romane, commune de Melisey — Croix monumentale, commune de La Longine	La plupart des Monuments Historiques du site concerne le patrimoine bâti. Certains peuvent avoir un lien direct avec le patrimoine naturel, comme les mines ou les églises. Ils peuvent constituer des gîtes d'hibernation et de mise bas pour les chauves-souris, des lieux de repos pour certains oiseaux comme les chouettes effraies. L'enjeu est de veiller à la conservation des deux patrimoines en assurant la compatibilité des activités.	PNRBV, DRAC
Autres politiques territoriales	1 LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement « Continuité écologique, gestion de bassin-	Le LIFE est un programme européen sur 6 ans (2011 à 2017) qui concerne la totalité du site Natura 2000. Ce programme vise à	PNRBV

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
(contrats de rivière, chartes environnement, autres sites Natura 2000, Pays, ...)		versant et faune patrimoniale associée »	contribuer à la mise en œuvre des Directives Natura 2000 en apportant des moyens financiers pour notamment réaliser des expérimentations techniques. Le secteur prioritaire d'intervention pour la préservation de l'espèce phare du programme, l'écrevisse à pieds blancs, concerne le Beuletin et ses affluents, ainsi que les secteurs en APPB.	
	1 pays	Pays des Vosges Saônoises	L'intégralité du site Natura 2000 en fait partie les 27 communes y sont incluses. L'une des grandes orientations de la charte de Pays est de lier aménagement des espaces paysagers et protection de l'environnement.	PNRBV
	2 contrats de rivières	Contrat rivière Ognon, fin du 1 ^{er} contrat en 2010, élaboration d'un nouveau contrat, instauration du comité de rivière en 2013 Contrat rivière Lanterne : 2008-2014	239 km ² pour le bassin versant de la Lanterne et 2300 km ² pour celui de l'Ognon Ces contrats ont permis de réaliser (en sept 2014), sur l'ensemble de leur zone d'intervention, 230 opérations côté Ognon, et 80 sur le secteur du Breuchin. Parmi ces actions, plusieurs concernent directement le site Natura 2000 : - réalisation de plaquettes de communication et de sensibilisation sur la gestion des étangs, - diagnostic sur les pratiques de gestion et des impacts concernant 70 étangs, - étude sur les ouvrages hydrauliques, - travaux d'entretien sur les berges des cours d'eau, - projet de passe à poissons sur le Beuletin pour une meilleure prise en compte de la continuité écologique.	PNRBV, EPTB Saône-Doubs
	1 SDAGE 1 SAGE Nappe du Breuchin	SDAGE et programme de mesures des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse de 2010 à 2015. Il fixe des objectifs de bon état des milieux aquatiques à la fois chimiques et écologiques.	Orientations fondamentales du SDAGE : - Privilégier la prévention et les interventions à la source - Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques - Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux - Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable - Lutter contre les pollutions - Préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et	Agence de l'Eau RMC, EPTB Saône-Doubs

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
			des milieux aquatiques - Atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir - Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.	
Autres informations	2 plans paysages Et 1 CADE	Plan paysage de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon validé en 2008 Plan paysage de la communauté de communes des 1000 Etangs, validé en 2006 et mise en œuvre d'un Contrat d'Aménagement Durable de l'Espace (CADE) : 2013-2015	Le Contrat d'Aménagement Durable de l'Espace, engagé depuis début 2013 par la CCME et co-signé par l'Etat, la Région, le Département et le PNRBV, permet de concrétiser la mise en œuvre du plan de paysage à travers un programme d'actions multithématiques et l'identification de moyens techniques et financiers. Grâce à ce CADE, un poste a pu être créé pour animer la démarche et réaliser les 19 actions prioritaires dont le maintien des espaces ouverts par reconquêtes paysagères, agricoles et écologiques.	PNRBV CCME
	1 Démarche de gouvernance territoriale	G1000 : La gouvernance des 1000 Etangs concerne les deux communautés de communes des 1000 Etangs et de la Haute Vallée de l'Ognon et la commune de St Germain.	Impulsée par le PNRBV et portée les collectivités, la Gouvernance vise à faire identifier, par les habitants et acteurs, les enjeux locaux du territoire pour faire émerger des projets concertés. Plusieurs interviews et ateliers thématiques se sont déroulés et définissent le patrimoine naturel comme un atout du territoire économique, touristique et écologique à préserver	BE : Anne Guyot, Benjamin Bourlier
	3 AOC	- AOC Kirsch - AOC Miel de Sapin des Vosges - AOC Munster et AOP depuis 2009	L'Appellation d'Origine Contrôlée, label officiel, permet de protéger un produit en fonction de son origine géographique et des caractéristiques de fabrication. Les appellations sur le territoire du site sont une plus-value qui garantissent l'origine des produits et valorisent un terroir et un savoir-faire particulier.	

Carte 1: périmètre du site initial et son ajustement

Carte 2 : limites administratives

Carte 3 : inventaires et protections

SYNTHESE DES DONNEES ADMINISTRATIVES

Le site Natura 2000 du Plateau des mille étangs est présent dans son intégralité sur le département de la Haute-Saône, région Bourgogne Franche-Comté.

Au total, ce sont 27 communes qui sont concernées par le site Natura 2000 d'une superficie de 20 555 ha, divisé en plusieurs parties :

- La majeure partie du site, qui représente plus de 20 500 ha, englobe la totalité du plateau, qui suit une pente nord-sud, jusqu'à la Tourbière de Saint-Germain.
- 2 parties, plus restreintes, se situent, dans le bois de Bellechaume sur la commune de la Montagne et au Sud du massif du Giraultfaihy, au Nord-Ouest du Plateau. Nouvellement intégrées au site Natura 2000, elles comprennent des milieux tourbeux hébergeant des espèces à forts enjeux de conservation.

L'altitude varie de 310m à 792 m.

Le périmètre initial, qui suivait la route à l'Ouest et représentait une ligne droite à l'Est et au Sud, a été modifié et est désormais ajusté aux limites de parcelles cadastrales. Cet ajustement des limites du site Natura 2000 a également permis de prendre en considération plusieurs enjeux sur des secteurs limitrophes au site préexistant : des milieux ouverts, des ruisseaux à fort enjeux pour la préservation de l'écrevisse à pieds blancs, des massifs forestiers aux enjeux ornithologiques, des étangs et tourbières hébergeant des insectes d'intérêt communautaire ainsi qu'une flore patrimoniale.

Le site est reconnu pour sa grande richesse biologique et l'originalité de ses paysages. Le Plateau des mille étangs forme une réelle mosaïque de milieux naturels de haute qualité constituant des habitats favorables à plusieurs espèces notamment patrimoniales. Ainsi sont étroitement imbriqués, les étangs (biotope emblématique du secteur), les ruisseaux, les prairies, les tourbières et les forêts hébergeant une faune et une flore diversifiée.

La haute valeur écologique du site justifie l'existence de nombreux zonages environnementaux qui peuvent se superposer mais dont les vocations diffèrent. On retrouve :

- des ZNIEFF, un inventaire des Zones Humides : inventaires qui permettent **d'améliorer les connaissances** sur les espèces et les habitats présents sur le site ;
- des sites gérés par le CEN FC : zonage contractuel qui permet **d'appliquer une gestion adaptée** pour la préservation des espèces et des habitats ;
- une Réserve Biologique Dirigée et des APPB : périmètres plus réduits concentrés sur des zones à très forts enjeux, qui permettent de **protéger des habitats et espèces ciblées** par une réglementation spécifique ;
- un LIFE, des contrats de rivière, des plans de paysage, un CADE, un SDAGE et un SAGE : programmes ou contrats qui proposent **des orientations de gestion associées à un programme d'actions**. Ces démarches, basées sur le volontariat, peuvent permettre de mobiliser des moyens techniques et financiers supplémentaires sur leurs thématiques propres (eau, paysage, etc.).

Le site Natura 2000 « Plateau des mille étangs » permet d'organiser une réflexion globale à une échelle cohérente en prenant en compte ces différents zonages. Il est important d'établir une bonne concertation entre les acteurs locaux pour une meilleure coordination des actions entre les différents programmes.

TABEAU 2 : DONNEES SUR LES PROPRIETES FONCIERES

Données administratives	Surface (ha)	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Domaine de l'Etat	22,63	43	Les parcelles sont assez petites, elles font en moyenne moins de 0,5 ha.	La quasi-totalité des surfaces appartenant à l'Etat concernent des forêts appartenant au Ministère de l'Agriculture dont la majorité est située sur la commune de Haut-du-Them au niveau de la Tête des Sapins. Le reste est constitué de bâtiments.	DGFIP, CG70, CCME et CCHVO, ONF
Propriétés des communes et des établissements publics	3493,89	1 709	En moyenne, la surface des parcelles communales est de 2ha environ. Moins d'1% appartient aux départements de Haute-Saône et de Belfort, ainsi qu'à des syndicats intercommunaux. Le reste des parcelles sont propriétés des communes.	La majorité des propriétés communales constituent des forêts gérées par l'ONF. Le PNRBV collabore depuis plusieurs années avec l'ONF pour mettre en œuvre la politique Natura 2000 au travers de montage de contrats pour la conservation d'habitats forestiers par exemple.	DGFIP, CG70, CCME et CCHVO, ONF
Propriétés privées	17090,91	39 498	Sur la totalité du parcellaire du site Natura 2000, 82 % est privé. cette propriété privée est également très morcelée, les parcelles ont une surface d'environ 0,5 ha en moyenne.	L'important morcellement des parcelles rend difficile le travail d'animation sur les parties privées. Ce morcellement est le résultat du transfert progressif de terres agricoles dans le domaine boisé. En 2014, le Conseil Général réalise, sur la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, des aménagements fonciers dans le but de regrouper des parcelles et amener à des échanges entre propriétaires de manière cohérente. Ces aménagements fonciers se font par groupement de 4 communes. Sur la Communauté de communes des 1000 Etangs, seule la commune de La Bruyère met en œuvre un Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) et Faucogney-et-La-Mer a opté pour la possibilité de faire des échanges à l'amiable.	DGFIP, CG70, CCME et CCHVO, ONF

CARTE 4 : STRUCTURE ET TYPE DE PROPRIETES FONCIERES

Figure 5 : part du foncier

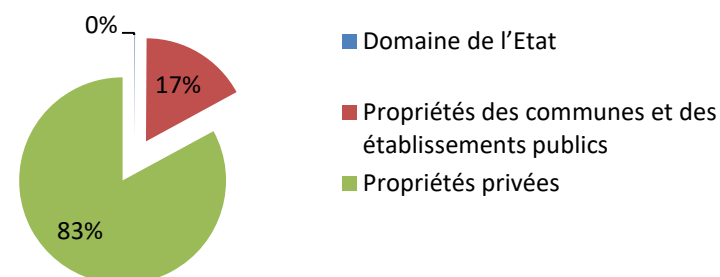


TABLEAU 3 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données
Climat	De type semi-continental aux multiples influences : - Montagnardes - Océaniques dues aux vents d'Ouest dominants	Concernant les températures, nous ne disposons pas de données sur la zone d'étude. La première station météorologique qui permet d'avoir ces données se situe à Lure (310 m). Nombre de jour de gel important. Précipitations abondantes, avec environ 165 jours de pluie par an. Elles varient de 1200 mm à 1700 mm. Les températures moyennes (9°C) et leurs amplitudes entre l'été et l'hiver montrent une grande rigueur.	Météo France
Géologie	3 grands ensembles Rôle des glaciations du quaternaire (microtopographie, cuvettes et dépressions, blocs erratiques)	- les granites sont présents dans le nord, au-delà d'une ligne allant de la Rochotte (au-dessus d'Amont et Effreny) à la Roche d'aval (au-dessus de Servance). Ces granites appartiennent au cortège granitique des ballons. - un deuxième ensemble se compose des roches volcaniques. Ce secteur se situe au-dessus d'une ligne passant par Sainte-Marie-en-Chanois, la Mer et Melisey. - la partie inférieure (à proximité de La-Lanterne-et-les-Armonts) du site est recouverte par les grès. Les deux premiers ensembles sont extrêmement variés. Ils sont apparus au cours de l'ère primaire et forment le socle primaire du plateau. Les glaciations ont entraîné un transport de matériaux et de blocs et ont fortement marqué le paysage de leurs empreintes, par érosion des roches. Nous retrouvons ainsi de nombreux dépôts glacières, notamment dans la partie sud du site (autour de Melisey, Ecomagny et La-Lanterne-et-les-Armonts). D'autres dépôts sont présents de manière ponctuelle sur l'ensemble du site, notamment le long des cours d'eau de l'Ognon et du Breuchin et de leurs affluents, où sont visibles des dépôts fluvio-glacières.	SIG, cartes géologiques, BRGM, ...
Pédologie	D'après, la typologie des stations forestières de JC Gegout, la région des mille étangs seraient concernée par 10 types de sols différents.	L'altération des roches ou des dépôts sous l'influence du climat et de la végétation engendre des sols variés. Dans l'ensemble, les sols sont assez peu profonds. Leur structure est légère, due au sable et à l'humus qu'ils contiennent. Sur les moraines anciennes, les sols sont plus profonds et contiennent davantage d'argiles. D'après le catalogue des stations forestières de JC Gegout, parmi les 10 types de sols identifiés, tous sont acides. On retrouve des podzols (sols lessivés typiques des régions humides et froides sur substrats acides), des sols bruns acides, quelques éboulis, des sols tourbeux, sols alluviaux (au niveau des cours d'eau) et des colluviaux (en bas de pente).	JC Gegout

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données
Topographie	L'altitude varie de 792 m à 310 m, selon un axe Nord-Sud. Etage de végétation : collinéen à montagnard	Plateau en pente, avec une microtopographie marquée. Le relief est fortement marqué par l'épisode glaciaire notamment dans la partie supérieure du Plateau, là où dominent les roches éruptives. Dans cette partie, on observe une succession de bosses et de dépressions. Les pentes sont longues et marquées. Dans le sud du Plateau, plutôt gréseux, les reliefs sont plats et les pentes peu marquées.	SIG...
Hydrologie	2 bassins versants	Deux vallées encadrent le plateau, l'une drainée par Le Breuchin est incluse dans le bassin versant de La Lanterne, l'autre drainée par la rivière Ognon fait partie du bassin versant de l'Ognon, tous deux font partie du bassin Rhône Méditerranée. Le Plateau constitue une tête de bassin, formée de zones humides et petits cours d'eau de montagne. La préservation de la qualité des habitats naturels aquatiques est donc un des enjeux majeur du site afin d'assurer une bonne qualité d'eau à l'aval.	SIG, DREAL, Agence de l'Eau RMC, EPTB Saône Doubs SIALIS ONEMA
Hydrographie	Ruisseaux = 430 km dont près d'un tiers sont intermittents, répartis sur une vingtaine de cours d'eau réseau hydrographique dense, classé en 1 ^{ère} catégorie piscicole	Selon l'Agence de l'Eau RMC (SDAGE 2009), la qualité chimique des masses d'eau est bonne, sauf pour la partie du cours d'eau Ognon, incluse dans le site, jugée mauvaise. L'état écologique sur l'ensemble des cours d'eau est jugé bon mais certains tronçons sont évalués moyens : la source de La Lanterne au Breuchin, Le Beuletin, et d'autres ruisseaux. Dans un contexte plus précis, les études réalisées dans le cadre des contrats de rivières en 2007 par l'EPTB Saône-Doubs, sur des stations de surveillance situées sur le site, révèlent des résultats meilleurs. Sur le cours d'eau du Breuchin, concerné par le site Natura 2000, la qualité physico-chimique et écologique est jugée plutôt bonne, excepté pour les teneurs de matières organiques à la source qualifiées de moyenne. Le Beuletin est jugé en bonne état contrairement aux données du SDAGE 2009. Une étude physico-chimique et biologique, réalisée par le Bureau d'étude SIALIS en 2013 dans le cadre du programme LIFE « Continuité écologique », a été menée sur la base de 13 stations d'étude réparties sur 8 cours d'eau avec un fort potentiel pour l'écrevisse à pieds blancs. Les résultats montrent une bonne qualité des eaux, sauf pour les cours d'eau de la Noue Armand et de La Cruée jugés dégradés. Globalement, le potentiel d'accueil biologique, reflétant la qualité des eaux, n'est pas optimal bien que la situation en tête de bassin soit propice à la présence d'espèces d'invertébrés aquatiques exigeantes dont l'écrevisse à pieds blancs. Ce constat concorde avec celui des pêches électriques réalisées par l'ONEMA, également dans le cadre du LIFE. Le cortège d'espèces piscicoles contactées montre des peuplements dégradés, avec un manque d'espèces sensibles des ruisseaux, Une des causes, qui semble être	

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données
		prédominante, à l'origine de cette conclusion, est la présence en nombre des étangs sur l'ensemble du plateau. En effet, et pour diverses raisons, ceux-ci perturbent les cours d'eau par l'augmentation de la température de l'eau, alors trop élevées pour certaines espèces, par l'apport de matières organiques en suspension et par la présence d'espèces liées aux plans d'eau. D'autres perturbations moins évidentes, impactent la diversité biologique indicatrice d'une bonne qualité de l'eau, sont à noter comme l'accumulation de matières organiques, le rejet des effluents agricoles et domestiques.	
	<u>Etangs</u> : près de 1450 étangs sur une superficie totale d'environ 740 ha. Le plus grand étang recensé est de 20ha et la moyenne de 0,62ha.	Suite aux passages érosifs des glaciers, des dépressions se sont formées et ont été aménagées dès le Moyen-Age par les hommes en créant des digues pour constituer des étangs. Ils ont longtemps étaient la principale ressource de la région, même si l'acidité de leurs eaux ne permettait que de faibles rendements piscicoles, de l'ordre de 60 kg/ha/an. Autrefois, ces milieux étaient gérés de manière traditionnelle en alternant périodes en eau et vidanges régulières tous les 2-3 ans pour effectuer un assec (assèchement pendant plusieurs jours à quelques mois). Cette gestion permettait la minéralisation du fond par le développement de la végétation augmentant la fertilité de l'étang, l'élimination d'espèces indésirables et la possibilité d'entretenir les ouvrages hydrauliques. Le fond de l'étang était même cultivé en céréales par les agriculteurs. Aujourd'hui, suite notamment à la déprise agricole et au développement des loisirs couplé à l'installation de résidents secondaires, la vocation piscicole des étangs a quasiment disparue et la gestion traditionnelle est devenue rare, souvent inconnue des nouveaux propriétaires. Ces changements de pratiques peuvent avoir une influence sur les milieux naturels en particulier les cours d'eau et les espèces sensibles qui y sont liées (réchauffement et assèchement des ruisseaux, apports de matières en suspension importantes, obstacles à la circulation des espèces et des sédiments et dispersion d'espèces indésirables). Une étude sur 71 étangs a été réalisée, en 2007 par l'EPTB Saône-Doubs, dans le cadre de l'animation du contrat de rivière pour évaluer l'impact des étangs sur les milieux naturels en fonction des paramètres morphologiques, des pratiques de gestion et des aménagements et définir une typologie des étangs. Elle a été ciblée sur les étangs situés en zones d'APPB « Ecrevisses à pattes blanches et Truite Fario ». En effet, ces secteurs semblent prioritaires puisqu'ils sont fragiles et favorables à l'accueil de ces espèces sensibles. Les éventuels impacts, engendrés par une gestion inadéquate des étangs, sont susceptibles d'être très importants et d'avoir des conséquences irréversibles sur	

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données
		les milieux et les espèces notamment la régression voire la disparition des populations. Ainsi, sur les 71 étangs, une évaluation exhaustive de 42 étangs a pu être réalisée c'est-à-dire en prenant en compte la gestion de l'étang suite à la rencontre des propriétaires. Sur ces 42 étangs, presque 20% sont susceptibles d'avoir un impact fort, plus de 70% un impact modéré et moins de 20% un impact plutôt faible. L'étude montre que les aménagements constituent un des facteurs impactant puisque plus de 80% des étangs ont des ouvrages de vidange (bonde à crochet ou pelle) et/ou un système de surverse inadapté (rejet des eaux de surface). Concernant la gestion, l'entretien de l'étang est assez régulier (plus de 60%), la vidange est réalisée sur la majorité des étangs (77%) mais l'assec est seulement pratiqué dans 50% des cas. Quant au contexte morphologique 15% des étangs, se situent directement sur un cours d'eau et constituent donc un obstacle à la continuité écologique. De plus, 34% des étangs sont alimentés par un autre étang en amont. Les étangs en chaîne provoquent une accumulation de matières en suspension susceptibles d'avoir des conséquences aggravées sur le milieu naturel en aval. Ainsi, le programme LIFE « Continuité écologique » a été mis en place sur le site Natura 2000 pour développer les moyens techniques et financiers et inciter les propriétaires à aménager leurs étangs de façon à ce qu'ils engendrent le minimum d'incidences sur le milieu et les espèces sensibles.	

Carte 5 : bassin hydrographique et réseau hydrologique

SYNTHESE DES DONNES ABIOTIQUES

Les paramètres abiotiques du « Plateau des mille étangs » ne sont pas uniformes sur l'ensemble du site. En effet, en plus du gradient altitudinal, on observe une importante variabilité des facteurs comme la microtopographie qui influence directement la variation des altitudes et de l'exposition et donc entraîne des microclimats, ou encore la diversité géologique qui influe sur la différence de sol tant en termes de profondeur que de typologie.

Cette variabilité est en partie à l'origine de la diversité de milieux naturels qu'offre le site Natura 2000 « Plateau des mille étangs ». Si on prend l'exemple de la forêt, écosystème majoritaire sur le plateau, il n'y a pas moins de 16 stations forestières distinctes inféodées à des conditions climatiques, géologiques, topographiques, etc. particulières.



Figure 6 : Vue aérienne du site, Patrick Mangel

TABLEAU 4 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES

Activités humaines ou occupation du sol	Code FSD des activités (voir liste en annexes)	Quantification	Qualification	Origine des données
Agriculture	100 : Mise en culture 101 : Modification des pratiques culturales 102 : Fauche/coupe 120 : Fertilisation 140 : Pâturage 141 : Abandon de systèmes pastoraux 810 : Drainage	D'après le Registre Parcellaire Graphique de la campagne 2011, - 3700 ha de SAU déclarés à la PAC se situent dans le site « Plateau des mille étangs » sur les 7721 ha que comptent les exploitants sur la totalité de leurs exploitations. - 117 exploitations (606 en 1979, 237 en 2000) possédant des parcelles déclarées à la PAC au sein du site Natura 2000 dont certaines sont regroupées, on compte 17 GAEC. Surface moyenne de l'exploitation : 66 ha <u>Mesures agri environnementale</u> (MAE) : 438 ha engagés entre 2009 et 2011 concernant 310 ilots PAC soit environ 22% de la surface agricole déclarée à la PAC et 43% des milieux ouverts d'intérêt communautaire éligibles. 31 agriculteurs se sont engagés sur - 39 ha en 2009 - 349 ha en 2010 - 56 ha en 2011 6 MAE différentes ont été proposées selon les modalités et taux de contractualisation.	L'espace agricole a subi une forte déprise depuis 1979 qui s'est traduite par une diminution du nombre d'exploitation et de l'espace agricole. Aujourd'hui, l'espace valorisé par l'agriculture tend à se stabiliser voire à légèrement augmenter (+20 ha entre 2006 et 2011). <u>Occupation du sol</u> (RPG, 2011) : – Les Surfaces en prairies permanentes occupent 82% des surfaces de la SAU sur le site. – Les Terres Labourables représentent 646 ha soit 17% parmi elles, 291,41 ha sont occupés par les céréales, dont 119 en maïs, et 324,69 ha en prairies temporaires. <u>Nature des exploitations individuelles à l'échelle des 27 communes du site</u> (RGA, 2010) : Sur les 182 exploitations recensées en 2010 : – 56% des exploitations sont tournées vers l'élevage bovin dont 60% en production laitière et 40% en vaches allaitantes – élevage de faible dimension (29 vaches en moyenne, contre 48 au niveau départemental) – élevage ovins, volailles et caprins secondairement Des exploitants plutôt jeunes : 21% seulement ont plus de 60 ans. De 2000 à 2011, 65 exploitations ont cessé leurs activités. On observe plusieurs problématiques vis-à-vis de la pérennité de l'agriculture locale. Le fort morcellement des parcelles, dues à l'absence de remembrement, tend à décourager les exploitants, à la fois par la petite taille des parcelles et parfois par la distance importante entre les parcelles qui tendent à baisser leur rentabilité. De plus, on constate, dans un contexte de pression foncière importante, un enjeu de renouvellement des exploitations. Or le lien entre jeunes agriculteurs souhaitant s'installer et agriculteurs en fin d'activité, cherchant à transmettre leur exploitation, reste à solidifier voir à construire.	DDT, DRAAF, CA 70 (RPG Anonyme 2011 et RGA 2010),

Activités humaines ou occupation du sol	Code FSD des activités (voir liste en annexes)	Quantification	Qualification	Origine des données
			<u>Engagements proposés entre 2009 et 2011 dans le cadre des MAE :</u> - Enregistrement des pratiques des interventions mécaniques et/ou de pâturage - Limitation de la fertilisation totale et minérale sur prairies et habitats remarquables - Absence totale de fertilisation (minérale et organique) sur prairies et habitats remarquables - Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle - Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables Un nouveau Programme Agri Environnemental (PAE) est à construire dans le cadre de la mise en place du nouveau programme européen 2014-2020. A partir de 2015, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont été contractualisées.	
Sylviculture	160 : Gestion forestière 161 : Plantation forestière 162 : Artificialisation des peuplements 163 : Replantation forestière 164 : Eclaircissage 165 : Elimination des sous-étages 166 : Elimination des arbres morts ou dépérissants 190 : Autres activités agricoles et forestières 530 : Amélioration de l'accès du site	63% du territoire soit 13000 ha - forêt communale : 2725 ha repartis sur 415 parcelles soit une moyenne de 6 ha par parcelle : 20% - forêt privée : 10253 ha, 80% - forêt appartenant à l'Etat : 22 ha, 0,16% Forêt privée très morcelée : 15 plans simple de gestion pour une superficie d'environ 700 ha. 60 entreprises liées à l'activité forestière dont le siège est situé sur une des communes du site Natura 2000	La forêt est une composante majeure des paysages et de l'économie locale des mille étangs. On observe une extension importante des surfaces forestières au cours du XX ^{ème} siècle (30 % durant le premier tiers du XX ^{ème} siècle). Deux principales raisons expliquent cette augmentation : - la déprise agricole qui laisse place à la fois à la friche évoluant naturellement vers une forêt de feuillus et aux plantations résineuses allochtones comme l'épicéa, - l'incitation à la plantation, notamment financière, par le Fond Forestier National en 1950 pour reconstituer les forêts françaises, en partie détruites par l'ips typographe, insecte xylophage (appréciant le bois), et pour alimenter l'industrie de la pâte à papier en développement. De 1950 à 1984, ce sont 4660 ha de forêts de feuillues ou de terres agricoles qui ont été transformées en pessières, dont 85%, avec l'aide du Fond Forestier National.	IFN, ONF, CRPF, Communes, DDT, DRAAF, INSEE 2010

Activités humaines ou occupation du sol	Code FSD des activités (voir liste en annexes)	Quantification	Qualification	Origine des données
	810 : Drainage		En termes de structures des peuplements, les futaies représentent une part importante notamment en forêt soumise (60%). Les taillis et taillis sous futaie représentant 40% sont principalement utilisés pour l'autoconsommation énergétique par les propriétaires privés. Dans la composition le hêtre, le sapin pectiné et l'épicéa commun (non naturel dans la région) sont les essences principalement retrouvés sur le haut du Plateau et le hêtre, le chêne sessile et le charme sur le bas du Plateau. - part occupée par les résineux : plus de 2800 ha en plantation pure de plus de 1 ha soit plus de 20% de la surface forestière, à cela s'ajoute les forêts mixtes et les micro-boisements inférieur à 1ha. <u>Exploitation forestière et filière bois :</u> - une coopérative : Forêt et Bois de l'Est - beaucoup de petits exploitants (21 exploitations) - 10 scieries et entreprise de rabotage sur le secteur - 18 entreprises de travaux de charpente, menuiserie et fabrication de meubles - développement du bois énergie : 4 chaufferies à bois d'une puissance totale de 0,41 MW	
Urbanisation	401 : Zones urbanisées, habitat humain 402 : Urbanisation continue 403 : Habitat dispersé	Le tissu urbain couvre 3,4% du site, soit 705 ha. 2 Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration (dont 1 PLUi) et 1 validé 10 Cartes communales 3 POS 11 RNU pour les autres communes	Un PLU intercommunale est en cours sur la CC du Pays de Lure et concerne la commune de Saint-Germain 2 PLU validé sur Melisey et Faucogney-et-La-Mer Cartes communales sur La Lanterne-et-Les-Armonts, Belonchamp, Haut-du-Them, Ternuay, Fresse, Eromagny, La Bruyère, Servance, Montessaux, Saint-Barthélemy, Amage, la Proiselière-et-Langle et Linxert	DDT, communes...
Carrière	390 : Autres activités minières et d'extraction 330 : Mines	aucune carrière sur le site Natura 2000, 2 carrières à proximité (Saint-Germain et Amont-et-Effreney) 3 anciennes mines polymétalliques,	40 carrières sont en activités en Haute-Saône. Les roches extraites sur les Vosges saônoises sont principalement de deux types : massives (cristallines comme le granit et éruptives d'origine volcaniques) ou meubles (alluvions).	DREAL, préfecture, BRGM

Activités humaines ou occupation du sol	Code FSD des activités (voir liste en annexes)	Quantification	Qualification	Origine des données
		protégées par un APB Chiroptères	Les deux carrières à ciel ouvert à proximité immédiate : - Celle de Amont-et-Effreney, en activité depuis 1992, extrait de la roche éruptives, composés de gisements volcaniques, et produit du concassé (150kt/an) - Celle de Saint-Germain, en activité depuis 1998, extrait des alluvions pour produire des granulats alluvionnaires (100kt/an) Un projet de carrière à Ternuay, sur le site Natura 2000, aurait vocation à exploiter du granit porphyre (roches éruptives) matériau qui pourrait se substituer aux alluvions pour la réalisation de route.	
Chasse	230 : Chasse	4 UGC : Les mille étangs, Vallée du Breuchin, Les Franches Communes, bassin de Champagney. 650 chasseurs sur le site environ dont 600 en ACCA. 10% du territoire des ACCA en réserve de chasse soit 2500 ha répartis sur 20 secteurs. ACCA obligatoire sur le département : 31 ACCA, 1 AICA (association intercommunale de chasse agréée) et 20 chasses privées	Suite à l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2012, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) a été approuvé. Il entraîne un découpage du territoire en Unités de Gestion Cynégétique (UGC). Sur le secteur, nous retrouvons principalement l'UGC des mille étangs et l'UGC de la vallée du Breuchin, auxquelles il faut ajouter l'UGC du bassin de Champagney (communes de Saint-Barthélemy et de Montessaux) et l'UGC des Franches communes (Saint-Germain et Linexert). La tendance est à la chasse au sanglier, soumis à plan de gestion, principalement en battue. Les prélèvements s'élèvent à 200 sangliers sur l'ensemble des communes du site. Le cerf et le chevreuil sont soumis à plan de chasse. Pour 2014-2015, un cerf a été prélevé sur La Longine, 500 chevreuils sur l'ensemble du site soit une moyenne de 2.8 chevreuils au 100ha boisés. Le petit gibier est rare sur le plateau des mille étangs. Les canards et la bécasse des bois mobilisent aussi les chasseurs. Pour mesurer les prélèvements, améliorer la connaissance de l'espèce et assurer la pérennité de sa chasse, un Prélèvement Maximum Autorisé (PMA) de la bécasse des bois, espèce d'annexe II et III de la Directive « Oiseaux », a été arrêté au niveau national. Le PMA est fixé à 30 individus par chasseur et par saison de chasse.	DDT, FDC, FRC
Pêche	200 : Pêche, pisciculture, aquaculture 210 : Pêche	L'AAPPMA du Breuchin concerne le Breuchin amont et tous ses affluents : Le Beuletin, Tampa, Ruisseau de Croslière. Nombre de pêcheurs : ~1300 adhérents	Les activités halieutiques sont très présentes et sont l'une des causes d'attraction potentielle du secteur. Espèces principales : truite fario, ombre commun. La pisciculture d'étangs a quasiment disparu. Il s'agit maintenant	Fédération pêcheurs 70, AAPPMA

Activités humaines ou occupation du sol	Code FSD des activités (voir liste en annexes)	Quantification	Qualification	Origine des données
	professionnelle 220 : Pêche de loisirs 243 : Piégeage, empoisonnement, braconnage	sur la partie Breuchin. L'AAPPMA de Melisey concerne l'Ognon et ses affluents : Le Bozon, La Vannoise, Le Mansvillers, Le Radon, Le Mielin.	essentiellement d'une activité de loisirs. Le chevelu est dense sur le site et est classé en 1 ^{ère} catégorie piscicole.	

Activités humaines ou occupation du sol	Code FSD des activités (voir liste en annexes)	Quantification	Qualification	Origine des données
Tourisme et loisirs	220 : Pêche de loisirs 250 : Prélèvements sur la flore 501 : Sentier, chemin, piste cyclable 600 : Equipements sportifs et de loisirs 603 : Stade 608 : Camping 620 : Sports et loisirs de nature 622 : Randonnée, équitation	<u>Hébergement</u> : 71 chambres d'hôtes et gîtes meublés ou d'étape 2 hôtels 3 campings qui offrent 165 emplacements 2 hébergements collectifs Environ 20% des logements sont des résidences secondaires (beaucoup sont occupées par des suisses, des néerlandais ou des allemands) 70% de la clientèle est française <u>Activités touristiques</u> : Route touristique : 106km, route des mille étangs et la route des panoramas Circuits de randonnée du PDIPR: 192 km sur le site : – 28 circuits de randonnée pédestre, 2 GR – De nombreux circuits destinés à la randonnée équestre, – 2 circuits destinés à la pratique du VTT En totalité, ce sont 500 km de sentiers qui parcourent le site Natura 2000. - 17 voies d'escalade sur la falaise de 40m à Breuches-les-Faucogney sur la commune de La Voivre Une piscine et une zone de loisir sont présentes sur la commune de Melisey - 2 pistes de ski de fond d'environ 15km sur les communes de La Rosière et La Montagne à proximité du site.	Le plateau des mille étangs est réputé pour son potentiel touristique, tourné notamment vers le tourisme vert. Les paysages naturels et originaux du plateau des mille étangs sont la force de ce territoire et favorisent la randonnée - Bonne capacité d'hébergements touristiques individuels mais peu d'hébergements collectifs ou hôteliers. - Une offre riche et variée de circuits de randonnée (pédestre, équestre, VTT, vélo...) Musée de la montagne à Château-Lambert, accueillant en moyenne 4000 à 7000 visiteurs par an selon les années avec un record à 8000 visiteurs. L'Espace Nature Culture (ENC), antenne du PNRBV et espace d'exposition, accueille environ 4000 visiteurs par an. La Maison de la Nature des Vosges Saônoises, association d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, propose des activités de découverte du patrimoine naturel et culturel de la région. Festival annuel de musique baroque « Musique et Mémoire », organisé depuis 15 ans en juillet et août. Festival de la randonnée « 1000 pas aux 1000 étangs » entre avril et juin : une douzaine d'associations locales proposent chacune une balade. Cette manifestation accueille plus de 10 000 participants chaque année.	INSEE 2012, CCME, DRT, PNRBV,

Activités humaines ou occupation du sol	Code FSD des activités (voir liste en annexes)	Quantification	Qualification	Origine des données
Tissu industriel et artisanal	411 : Usine 419 : Autres zones industrielles / commerciales	A l'échelle des 2 communautés de communes et de la commune de Saint Germain : 80 entreprises industrielles 257 activités autour de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche 336 commerces	- avant 1960 : textile - années 60 : reconversion dans la production de biens secondaires - aujourd'hui développement de services - quelques grosses entreprises localisées le long des vallées - filière bois très présente dans l'artisanat Les emplois dans l'artisanat ont considérablement régressé et les commerces de base ne se retrouvent que dans quelques communes. En 2011, à l'échelle des deux communautés de communes et de la commune de Saint-Germain, 63 établissements ont été créés. Ils sont surtout orientés vers les services, commerces et transports. Globalement, les créations d'entreprises ont diminuées depuis 2009-2010.	INSEE, 2012

Carte 6 : activités agricoles et forestières, Carte 7 : activités de sports et loisirs.

SYNTHESE DES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

Si les conditions abiotiques sont, pour grande partie, responsable de la répartition des milieux naturels sur le site Natura 2000 du « Plateau des mille étangs », les activités socio-économiques et de loisirs façonnent également le plateau. Leurs multiplicités contribuent à cette mosaïque et les changements de pratiques influencent l'évolution du paysage. Les activités sont bien représentées dans le site Natura 2000 et s'articulent principalement autour du bois. En effet, la filière forêt-bois occupe une place importante dans le massif et notamment dans le site Natura 2000, constitué à 63% de forêts. En 2010, à l'échelle des deux intercommunalités concernées par le site et de la commune de St-Germain, 28% des entreprises sont tournées vers l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Cela concerne 35 postes de salariés (Insee, 2012).

D'ailleurs, une des grandes particularités du site Natura 2000 « Plateau des mille étangs », contrairement à la plupart des autres sites nationaux et notamment ceux gérés par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, est d'intégrer des zones habitées, dont les centres-bourgs. En effet, la répartition du bâti en hameaux dispersés, imbriqués au cœur des milieux naturels d'intérêt communautaire, nécessite, pour rester cohérent, la prise en compte de la globalité du plateau dans le réseau Natura 2000. Les habitants et leurs activités socio-économiques sont donc de fait concernés par la démarche.

Ainsi, il est primordial de sensibiliser ces acteurs de premier plan aux bonnes pratiques de gestion des espèces et habitats naturels, rares et menacés, de leur territoire et de trouver une harmonie entre les différentes pratiques pour conserver ce paysage de qualité et ces espèces et milieux en bon état de conservation. C'est pourquoi, les socio-professionnels sont membres du comité de pilotage, instance de concertation de Natura 2000, pour trouver un équilibre entre conservation des milieux et poursuite des activités.

L'enjeu principal est donc de permettre la mise en compatibilité des différents intérêts écologiques et socio-économiques.

Les enjeux liés aux activités socio-économiques sont de conserver la richesse du patrimoine naturel et améliorer la qualité des milieux tout en :

- permettant la dynamisation de la sylviculture et la production de bois de qualité localement,
- instaurant des pratiques de gestion et préservation de milieux humides (étangs, tourbières et rivières) appropriées aux enjeux environnementaux,
- maintenant / développant les activités agricoles durables,
- favorisant un développement touristique raisonné.



Figure 7 : Festival 1000 pas aux 1000 étangs, OT 1000 étangs

TABLEAU 5 : ECOSYSTEMES (EN LIEN AVEC LES GRANDS MILIEUX DECRITS DANS LE FSD)

Ecosystèmes	Surface ou linéaire	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces identifiées ou estimées, en lien avec les activités humaines	Origine des données
Forêts	12 628 ha	91DO* : tourbières boisées 91EO* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 9110 : hêtraies-chênaies du <i>Luzulo fagetum</i> 9130 : hêtraies de l' <i>Asperulo fagetum</i> 9160 : chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> 9190 : vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> 9180* : forêts de pente, éboulis ou ravins du <i>tilio acerion</i> 91DO* : tourbières boisées	Damier du Frêne, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Bondrée Apivore, Gêlinotte des bois, Grand Têtras, Pic cendré, Pic noir,	160 : gestion forestière 161 : enrésinement 162 : artificialisation des peuplements 954 : envahissement d'une espèce	BDOCS 2008
Milieux rupestres	1 ha	8220 : pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8230 : roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo-Veronicion dillenii	Faucon pèlerin	624 : escalade 710 : Dérangeement 720 : piétinement, surfréquentation	BDOCS 2008
Grottes et cavités	5 Secteurs dont 4,7 ha en APPB	Aucun : seules les grottes naturelles sont d'intérêt communautaire, sur le site, seules des cavités et autres habitats anthropiques constituent des gîtes d'hibernation	Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe,	710 : Dérangeement Fermeture inadaptée des gîtes	APB Chiroptères, PNRBV
Prairies	4 691 ha	6410 : prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6430 : mégaphorbiaies riveraines 6510 : pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 : prairies de fauche de montagne	Alouette lulu, engoulevent d'Europe, pie grièche écorcheur, Murin de Bechstein, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand murin	100 : mise en culture 102 : fauche 110 : pesticides 120 : fertilisation 141 : abandon de systèmes pastoraux 952 : eutrophisation 954 : envahissement d'une espèce (fougère aigle...)	BDOCS 2008

Ecosystèmes	Surface ou linéaire	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces identifiées ou estimées, en lien avec les activités humaines	Origine des données
Landes et pelouses sèches	917 ha	4030 : landes sèches européennes 6230* : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	Alouette lulu, engoulevent d'Europe, pie grièche écorcheur, busard Saint-Martin Bruchie des Vosges	141 : abandon de systèmes pastoraux 954 : envahissement d'une espèce	BDOCS 2008
Haies	99 ha	<i>Sans objet</i>	Petit rhinolophe, grand rhinolophe, murin à oreilles échancrées, pie-grièche écorcheur, engoulevent d'Europe, alouette lulu	110 : pesticides (milieux environnants) 151 : élimination haies et boqueteaux	BDOCS 2008
Rivières	430 km dont près d'un tiers sont intermittents répartis sur une vingtaine de cours d'eau	91EO* : forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Ecrevisse à pieds blancs, leucorrhine à gros thorax, lamproie de Planer, blageon, martin pêcheur	161 : enrésinement 167 : déboisement 220 : pêche de loisir 243 : piégeage, braconnage 701 : pollution de l'eau 830 : recalibrage 900 : érosion 910 : envasement 961 : compétition 966 : antagonisme avec des espèces introduites	IGN BDTopo
Tourbières et marais	121.4 ha	7110* : tourbières hautes actives 7120 : tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7140 : tourbières de transition et tremblantes 7150 : dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	Leucorrhine à gros thorax, damier de la succise (présence à confirmer), murin de Bechstein Bruchie des Vosges	100 : mise en culture 102 : fauche 141 : abandon de systèmes pastoraux 161 : plantations 700 : pollution 810 : drainage 840 : mise en eau 954 : envahissement d'une espèce	BDOCS 2008

Ecosystèmes	Surface ou linéaire	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces identifiées ou estimées, en lien avec les activités humaines	Origine des données
Plans d'eau	694 ha	3130 : eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflora</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> 3150 : lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> 3160 : mares dystrophes naturelles	Flûteau nageant	220 : pêche de loisir 701 : pollution de l'eau 720 : piétinements 800 : comblement 853 : gestion des niveaux de l'eau 952 : eutrophisation 954 : envahissement d'une espèce	BDOCS 2008
Cultures	402 ha	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	102 : fauche 110 : pesticides 151 : élimination haies et boqueteaux 700 : pollution	BDOCS 2008
Zones urbanisées	705 ha	<i>Sans objet</i>	Petit rhinolophe, grand rhinolophe, murin à oreilles échancrées	710 : dérangement	BDOCS 2008
Infrastructures	1 210 km	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	morcellement des habitats mortalité routière	BDTopo (SIG PNRBV)

Carte 8 : occupation du sol

TABLEAU 6 : DONNEES BIOTIQUES (ESPECES PATRIMONIALES : DHFF II/IV ET V, DO I, PN, LR FC)

Données biotiques patrimoniales	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Habitats naturels en général	102 habitats (d'après CORINE Biotope)	Habitats d'intérêt communautaire élémentaire au sens de la Directive Habitats-Faune-Flore : 37 dont 9 prioritaires dont Habitats ouverts (rocheux, prairies, mégaphorbiaies et tourbières) : 23 Habitats forestiers : 14 (recensés d'après la cartographie partielle réalisée en 2013 sur 991 ha)	CBNFC, ECOSCAP, CENF, CLIMAX
Flore patrimoniale	72 espèces	Directive Habitats-Faune-Flore annexe II : 2, annexe IV/V : 9 46 espèces d'intérêt national ou régional : dont protection nationale : 10 dont protection régionale : 21 dont Liste rouge Franche comté hors protection (RE,CR, EN, VU) : 8	CBNFC, ECOSCAP, DREAL
Faune patrimoniale	87 espèces Invertébrés : 22 insectes et 1 écrevisse Poissons : 5, Agnathe : 1 Reptiles : 4 Amphibiens : 7 Oiseaux : 31 Mammifères : 15 dont 10 chiroptères	Directive Habitats-Faune-Flore : 19 Directive Oiseaux : 19 dont 12 nicheurs Protection Nationale ou Liste rouge régionale : 40	CNFC, ECOSCAP, DREAL, LPO, ENC, BE CRAEMER
Faune chassable		Directive Oiseaux : 1	
Faune pêchable		Directive Habitats-Faune-Flore :	PNRBV, ONEMA

SYNTHESE DE L'OCCUPATION DU SOL ET DES DONNEES BIOTIQUES

Le Plateau des mille étangs est constitué d'une multitude de milieux naturels. L'occupation humaine, par habitat dispersé, est imbriquée à ces milieux. On retrouve alors une mosaïque alliant espaces naturels, semi-naturels et anthropiques.

L'occupation du sol

Pour estimer la part de chaque grand type de milieux (forêts, prairies, etc.) sur le site, les données utilisées sont issues de la base de données OCS-CIGAL. Considéré comme un référentiel thématique de l'occupation du sol, elle a été élaborée par la Région Alsace en 2008 sur l'ensemble du territoire du Parc des Ballons des Vosges. Les données sont exploitables à une échelle peu précise de 1/10 000^{ème} mais permettent de donner les grandes tendances de répartition par grands types de milieux.

Sur le site Natura 2000 « Plateau des mille étangs », **les milieux forestiers dominant avec 12628 ha soit 62%** avec une forte proportion de peuplements feuillus et une part importante de résineux à souligner.

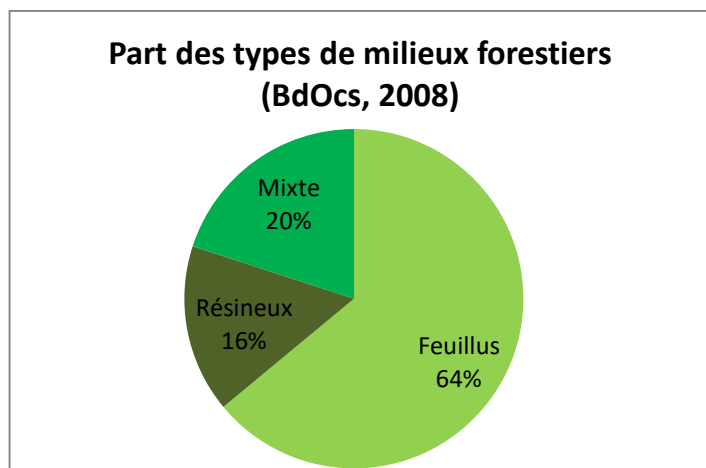


Figure 8 : part des types de milieux forestiers

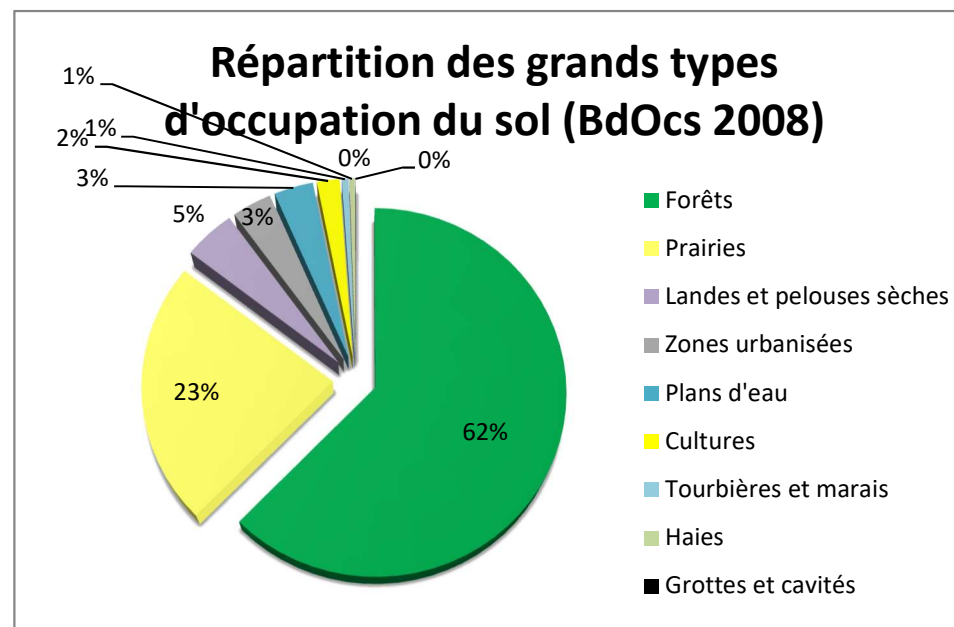


Figure 9 : types d'occupation du sol

Après les milieux forestiers majoritaires sur le plateau, **les milieux ouverts (prairies et landes) représentent plus d'un quart de la surface du site**. 3% de la surface sont des milieux urbanisés, cette part importante pour un site Natura 2000 s'explique par l'habitat dispersé qui induit l'inclusion des villages au cœur du site. Les milieux aquatiques représentent quasiment 4% du site auquel on peut ajouter 430 km de linéaires de cours d'eau.

Les données biotiques

Si l'échelle des grands types d'occupation du sol donne simplement une trame globale du territoire, en se plaçant à une échelle plus fine cela permet d'avoir un inventaire précis des nombreux habitats et espèces à l'origine de la richesse écologique du Plateau des mille étangs.

La variété des habitats naturels et semi-naturels, induite autant par des caractéristiques physiques (topographie, type de sol, géologie, etc) que par une gestion anthropique différenciée (agricole, forestière, abandon, etc.), engendre la présence de plusieurs cortèges d'espèces végétales et animales qui y sont inféodées. En effet, plus il y a d'habitats différents, plus le potentiel d'accueil faunistique et floristique est important. De plus, le contexte de parcellaire foncier très morcelé du site, accentue la configuration en mosaïque des milieux naturels par un effet de lisière, c'est-à-dire une zone de transition entre deux types de milieux, qui favorisent d'autant plus la diversité d'espèces.

Ainsi, le site Natura 2000 « Plateau des mille étangs » ne compte pas moins de 102 habitats naturels différents. Ce chiffre, basé sur le référentiel Corine Biotope, est issu des deux types d'études menés sur les milieux ouverts en 2008 d'une part et sur une partie des milieux forestiers en 2013 d'autre part. Cependant, l'étude des habitats forestiers n'ayant été réalisée que sur un échantillonnage du site pour l'instant, soit seulement 8% de la surface totale occupée par la forêt, il est très probable que d'autres habitats viennent compléter la liste actuelle.

La directive européenne Habitats Faune Flore (DHFF) définit la notion d'habitat naturel par « un espace homogène [...] hébergeant une certaine faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace ». Avec autant d'habitats recensés, il semble donc logique de rencontrer une multitude d'espèces. C'est pourquoi, le site Natura 2000 « Plateau des mille étangs » recense 159 espèces patrimoniales c'est-à-dire soit d'intérêt communautaire, protégées au niveau national ou régional et/ou sur les listes rouges de Franche-Comté avec un statut à minima qualifié de vulnérable. Parmi ces espèces, 30 sont concernées par les Directives européennes qui vaut au Plateau des mille étangs son statut de Zone Spéciale de Conservation et qui justifie sa désignation en Zone de Protection Spéciale avec 12 Oiseaux nicheurs.

Le Plateau des mille étangs est un « Hot spot » de biodiversité à préserver.



Figure 10 : Cuivré de la Bistorte, PNRBV

TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Grands types de milieux	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Typicité floristique de l'habitat principal Atteintes	Origine des données
3130-2	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitaire des régions continentales, des <i>Littorelletea uniflora</i>	Végétation s des bords d'étangs ou de cours d'eau	4,21 ha	Cet habitat prend l'aspect d'une masse homogène, relativement dense qui se développe sous la surface de l'eau. On le rencontre en position de ceinture de végétation autour des étangs ou au centre de petits plans d'eau à faible profondeur. Typique des eaux stagnantes oligotrophiques à mésotrophiques, il se développe de préférence sur des substrats vaseux. Sa présence est liée à une variation du niveau hydrique avec des périodes d'exondation plus ou moins importantes. Il occupe des surfaces réduites sur le site réparties sur plusieurs communes (Beulotte, Servance, Ecomagny, etc.)	Typicité floristique : bonne : 0,70 ha, 23% moyenne : 2,05ha, 69% mauvais : 0,23ha, 8% Atteintes : atterrissement de l'eau par accumulation de matières organiques. (1 entité concernée sur 0,23ha)	CBFC, Ecoscop 2007
3130-3	Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitaire d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>		5,03ha	Ce groupement pionnier prend l'aspect d'un fin gazon peu stratifié. Il occupe des vases exondées d'étangs, sur une topographie douce de berges. Il est lié à des variations du niveau hydrique, avec des durées d'exondation plus ou moins prolongées. Le substrat est mésotrophe et le caractère héliophile toujours marqué. La superficie sur le site est faible.	Typicité floristique : bonne : 2,41ha, 54% moyenne : 1,96ha, 44% mauvais : 0,12ha, 3% Atteintes : aucune recensée	CBFC, Ecoscop 2007
3150-1	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes		0,08 ha	Ce groupement à <i>Potamogeton trichoidis</i> n'a été rencontré qu'une seule fois sur le site Natura 2000, sur la commune de Faucogney-et-la-Mer. Il y forme un vaste tapis, relativement dense, recouvrent une grande partie de l'étang.	Typicité floristique : bonne : 0.08 ha, 100% Atteintes : aucune recensée	CBFC, Ecoscop,
3160-1	Mares dystrophes naturelles		0, 53 ha	Cet habitat s'identifie grâce à la présence d' <i>Utricularia ochroleuca</i> , espèce aquatique qui forme un tapis flottant de surface et de recouvrement très variable. Elle se développe dans des eaux stagnantes peu profondes des dépressions jalonnant les tourbières hautes et de transition, mais aussi en bordure d'étang oligotrophe à la faveur d'un substrat tourbeux. L'habitat occupe des superficies très réduites, allant de quelques cm² à quelques m².	Typicité floristique : bonne : 0,13ha, 41% mauvais ; 0,20ha, 59% Atteintes : hypertrophie (milieu trop riche en matières nutritives) du à l'apport d'un étang	CBFC, Ecoscop, CEN-FC
3270-1	Rivières avec bergers vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p</i> et du <i>Bidention p.p</i>		1,54ha	Formations pionnières composées d'herbacées annuelles s'installant sur des sols, périodiquement inondés, alluviaux. Les espèces qui composent l'habitat sont grandes compte tenu de la richesse du sol, on trouve Bident triparti et feuillu. L'habitat se situe à la Saulotte en bordure d'étang	Typicité floristique : moyenne : 0.67ha, 100% Atteintes : aucune recensée	CLIMAX, 2013
4030-10	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	Landes	33,38 ha	Cette lande se présente sous la forme d'une lande relativement basse (30 à 60 cm), dominée par <i>Calluna vulgaris</i> . La diversité floristique est réduite à une dizaine d'espèces, les plus fréquentes étant <i>Deschamsia flexuosa</i> ou <i>Vaccinium myrtillus</i> . Elle se développe sur des substrats pauvres en éléments minéraux, dans des	Typicité floristique : bonne : 4,47ha, 29% moyenne : 8,32ha, 54% mauvais : 2,70ha, 17%	CBFC, Ecoscop

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Grands types de milieux	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Typicité floristique de l'habitat principal Atteintes	Origine des données
				conditions plutôt xérophiles. Elle peut apparaître suite à l'abandon de prairies de fauche ou de pâturage ; on la retrouve également à la faveur de trouées forestières. Cet habitat se rencontre principalement sur les communes du plateau situées à plus de 400 m d'altitude. Malgré une bonne représentation sur ces secteurs, l'habitat reste minoritaire.	Atteintes : 78% pas d'atteintes recensées 10% enrichissement 6% enrésinement	
6230-1*	Pelouses acidiclinales subatlantiques sèches des Vosges	Pelouses	10, 87 ha	Cet habitat prend l'aspect d'une pelouse rase, dominée par des espèces de petites tailles (<i>Nardus stricta</i> principalement). Il se rencontre sur des sols très pauvres en éléments minéraux, dans des conditions mésoxérophiles. La forme typique de l'habitat, d'intérêt prioritaire, est rare sur le site.	Typicité floristique : bonne : 1,96 ha, 20,5% moyenne : 3,3ha, 34,5% mauvais : 4,3 ha, 44,9% Atteintes : déprise (2,55 ha)	CBFC, Ecoscop
6410-13	Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continrentales	Prairies à Molinie	142,56ha	Végétation souvent moyenne à élevée bien fermée à aspect de prairie assez dense. Cet habitat se développe sur des sols organiques tourbeux peu filtrants, à la faveur de micro-dépression plus ou moins asphyxiantes. On le rencontre principalement au niveau du lit majeur des rivières et également sur le plateau, lorsque les conditions stationnelles sont favorables.	Typicité floristique : bonne : 36,19ha, 32% moyenne : 57,32ha, 50% mauvais : 20,34ha, 18% Atteintes : déprise/enrichissement (20ha) intensification (6,5 ha) drainage (1,6 ha)	CBFC, Ecoscop
6430-1	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	Mégaphorbiaies	31,13 ha	Globalement, ce groupement se rencontre dans les mêmes situations que l'habitat 6430-2 mais en contexte plutôt collinéen à planitaire et dans des conditions plus mésotrophes. La formation est dominée par <i>Filipendula ulmaria</i> et on note l'absence de <i>Polygonum bistorta</i> et de <i>Scirpus sylvaticus</i> , espèces montagnardes.	Typicité floristique : bonne : 7,06ha, 26% moyenne : 12,06ha, 44% mauvais 6,62ha, 24% Atteintes : déprise/enrichissement (5ha) inconnue (2ha)	CBFC, Ecoscop
6430-2	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes		142,54 ha	Cet habitat forme un groupement assez dense, relativement haut (jusqu'à 1,5m). La diversité floristique est assez réduite du fait du fort recouvrement des espèces de la mégaphorbiaie (<i>Polygonum bistorta</i> , <i>Angelica sylvestris</i> , <i>Filipendula ulmaria</i>). Il se développe sur des sols engorgés, au sein de milieux mésotrophes. Le plus souvent, il résulte de l'abandon des pratiques agricoles sur les prairies humides. Cet habitat est réparti de façon homogène sur l'ensemble du site. Il peut recouvrir des parcelles entières en cas de déprise, ou se situer en bordure de	Typicité floristique : bonne : 32,47ha, 25% moyenne : 18,13ha, 14% mauvais : 79,76ha, 61% Atteintes : déprise/enrichissement (22ha) espèce envahissante/exotique (1,5	CBFC, Ecoscop

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Grands types de milieux	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Typicité floristique de l'habitat principal Atteintes	Origine des données
				prairies de fauche, le long de cours d'eau ou à la faveur de trouées forestières.	ha)	
6430-3	Mégaphorbiaies à Pétasite hybride		0,14ha	Habitat qui occupe de vastes étendues dans le lit majeur des cours d'eau de ruisseaux où les ripisylves ont été enlevées. Le sol est assez riche en éléments grossiers, les écoulements d'eau sont plus ou moins permanents. L'habitat est dominé par la pétasite qui couvre par son feuillage large une importante diversité de plantes (Cirse, reine des prés, etc.)	Typicité floristique : moyenne : 0,03ha, 100% Atteintes : déprise	Climax
6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces		9,08ha	L'habitat forme généralement un groupement très dense où les espèces sont enchevêtrées par le liseron. Il se rencontre dans les mêmes situations topographiques que pour les mégaphorbiaies précédentes. Il se positionne en tant qu'écotone des groupements de prairies ou de mégaphorbiaies (limites de parcelles, bordures de routes).	Typicité floristique : bonne : 1,84ha, 25% moyenne : 4,09ha, 56% mauvais : 1,40ha, 19% Atteintes : déprise (2,5 ha)	CBFC, Ecoscop
6430-6	Végétations de lisières forestières nitrophiles, hygrocilnes, héliophiles à semi-héliophiles		0,33ha	Végétations situées en lisières ou le long de grandes ouvertures. Les espèces indicatrices de l'habitat sont l'égopode podagraire, le gaillet croisetie, le lamier tacheté et le compagnon-rouge.	Typicité floristique : moyenne : 0,10ha, 100% Atteintes : coupe, abattage hypertrophie	Climax
6510-5	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	Prairies de fauche	893,02ha	Habitat d'intérêt communautaire le plus répandu parmi les milieux ouverts du site, il résulte de pratiques de fauche traditionnelles. Il se présente sous la forme d'une prairie haute et dense, avec une diversité floristique importante.	Typicité floristique : bonne : 88,29ha, 10% moyenne : 362,58ha, 43% mauvais : 400,56ha, 47% Atteintes : intensification (283 ha) déprise/enfrichement (68 ha) espèces envahissante (11ha)	CBFC, Ecoscop
6510-7	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques		307,03ha	Cette prairie, d'aspect dense et à haut développement vertical, se caractérise par une diminution de la diversité floristique par rapport à l'habitat 6510-5 due à l'augmentation du niveau trophique. Cet habitat est typique des prairies intensifiées : pression de fauche soutenue, fertilisation, semis. Il est présent sur l'ensemble du site.	Typicité floristique : bonne : 1,93ha, 1% moyenne : 69,76ha, 23% mauvais : 228,99ha, 76% Atteintes : déprise (2 ha) Intensification (194 ha soit plus de 60%) Espèces envahissante (5 ha)	CBFC, Ecoscop
6520-3	Prairies de fauche		83,63ha	Cet habitat représente la forme submontagnarde de la prairie de fauche : on	Typicité floristique :	CBFC, Ecoscop

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Grands types de milieux	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Typicité floristique de l'habitat principal Atteintes	Origine des données
	montagnardes à Géranium des bois du massif vosgien			retrouve ainsi des espèces telles que <i>Geranium sylvaticum</i> , <i>Polygonum bistorta</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> , caractéristiques des étages montagnards et submontagnards. Il prend l'aspect d'une prairie moyennement haute, avec une diversité floristique élevée. Cette prairie se rencontre généralement à partir de 550-600 m sur les plateaux, en conditions mésophiles. Son maintien résulte d'une gestion herbagère extensive.	bonne : 13,87ha, 17% moyenne : 29,37ha, 36% mauvais : 37,26ha, 46% Atteintes : déprise (18 ha) Intensification (24 ha) Espèces envahissante (5 ha)	
7110-1*	Végétation des tourbières hautes actives	Tourbières	29,96ha	Cet habitat prioritaire constitue le stade le plus évolué dans la formation d'une tourbière. Il se présente sous la forme d'une succession de buttes de sphaignes plus ou moins élevées, relativement sèches. Ce groupement est rarement présent seul mais s'intègre dans une mosaïque d'habitats caractéristiques des complexes tourbeux. Différents stades d'évolution sont ainsi visibles : les plus précoces sont marqués par la présence des espèces des marais de transition (<i>Carex rostrata</i> , <i>Drosera rotundifolia</i> ...) ; les plus matures traduisent l'assèchement progressif de la tourbière avec augmentation des espèces buissonnantes (<i>Vaccinium vitis-idaea</i> , <i>Vaccinium uliginosum</i> , <i>Calluna vulgaris</i> ...) et des espèces sociales (<i>Molinia caerulea</i>).	Typicité floristique : bonne : 10,91ha, 39% moyenne : 9,91ha, 35% mauvais : 7,37ha, 26% Atteintes : enrichissement (12 ha) atterrissement (6 ha)	CBFC, Ecoscop, CEN-FC
7120-1	Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration		8,95ha	Lorsque le processus de vieillissement et d'atterrissement des tourbières hautes est prononcé, on passe progressivement à un faciès de lande dominé par <i>Calluna Vulgaris</i> , <i>Molinia caerulea</i> ou encore <i>Vaccinium myrtillus</i> . L'alimentation en eau a fortement diminué et la strate bryophytique tend à régresser. La microtopographie des buttes s'homogénéise pour former un tapis continu d'Ericacées. La colonisation arbustive reste modérée et on observe un paysage de lande, intermédiaire entre les complexes tourbeux et les landes acidiphiles sèches.	Typicité floristique : mauvais : 0,71 ha, 100% Atteintes : enrichissement faible	CBFC, Ecoscop
7140-1	Tourbières de transition et tremblants		24,44ha	Les formes pionnières de cet habitat, les plus courantes, occupent les berges et les queues d'étangs oligotrophes. Elles se développent sous une lame d'eau parfois importante, de l'ordre de quelques dizaines de cm ; les sphaignes y sont rarement présentes. Les stades plus matures correspondent à des secteurs d'étangs atterrés où le tapis de sphaignes est bien développé. Ces stades permettent l'évolution vers des marais de transition à <i>Carex lasiocarpa</i> ou des buttes à sphaignes. Cet habitat, présente un double intérêt car il est susceptible d'abriter des espèces à enjeux (<i>Rhynchospora fusca</i> , <i>Drosera intermedia</i> ...) et il constitue un stade nécessaire pour l'évolution vers des tourbières bombées, d'intérêt prioritaire.	Typicité floristique : bonne : 7,02ha, 46% moyenne : 7,05ha, 47% mauvais : 0,99ha, 7% Atteintes : enrichissement	CBFC, Ecoscop
7150-1	Dépressions sur substrats		4,20ha	Cet habitat s'installe à la faveur de dépressions tourbeuses, entre les buttes	Typicité floristique :	CBFC, Ecoscop

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Grands types de milieux	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Typicité floristique de l'habitat principal Atteintes	Origine des données
	tourbeux du Rhynchosporion			de sphaignes des tourbières hautes actives, sur des zones de tourbes dénudées constamment mouillées. Il peut aussi apparaître à la suite d'atterrissement de plan d'eau oligotrophe à très faible profondeur. Cet habitat présente un intérêt particulier puisqu'il abrite des espèces protégées en France (<i>Carex limosa</i> , <i>Scheuchzeria palustris</i> , <i>Rhynchospora alba</i> et <i>Drosera intermedia</i>). Il occupe toujours des surfaces réduites et sa répartition au sein des buttes à sphaignes est aléatoire, ce qui rend l'estimation de sa superficie difficile. Il est généralement représenté en mosaïque avec les groupements des tourbières hautes actives.	bonne : 2,25ha, 85% moyenne : 0,24ha, 9% mauvais : 0,15ha, 6% Atteintes : Enrichissement	
8150-1	Eboulis siliceux peu ou non végétalisés	Milieux rupestres	3,83 ha dont 1.67ha en mosaïque	Il s'agit de pierriers relativement épais et instables. La forte mobilité de l'éboulis le soustrait à l'apparition des ligneux. Le Galeopsietum segetum est davantage développé sur de petits éboulis d'origine anthropique, principalement sur des talus de chemins forestiers.	Typicité floristique (2.16ha) : bonne : 2,02ha, 93,89% moyenne : 1.15ha, 53.47% mauvais : 0ha atteintes : inconnue (88%)	Climax, 2014
8220-12	Falaises siliceuses collinéennes à subalpines des Ardennes, Vosges, Jura et Alpes du Nord		2.1ha dont 1.03ha en mosaïque	La couverture végétale des végétaux vasculaires est faible. On y trouve essentiellement le Silène des rochers (<i>Asplenium septentrionale</i> a été rarement observé), parfois accompagné d'autres espèces acidiphiles comme <i>Rumex acetosella</i> et <i>Calluna vulgaris</i> . Ce groupement rupestre exploite les dalles et les rochers bien exposés. Il peut se contenter de petits rochers au sein de la matrice forestière ou dans les espaces ouverts.	Typicité floristique (1.03ha) : bonne : 0.97ha, 94.17% moyenne : 0,06ha, 5.83% mauvais : 0 Atteintes : évolutions naturelle (9%), inconnue (2.8%), résineux (2.8%)	Climax, 2014
8230-1	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses des Alpes et des Vosges		5,87ha	Cet habitat se présente sous la forme d'une végétation rase ouverte. Elle est dominée par <i>Silene rupestris</i> . Le groupement est caractéristique des affleurements rocheux siliceux, sur des milieux pauvres. Il a été cartographié en contexte forestier mais aussi en bordure de route ou au milieu de prairies, à la faveur de dalles rocheuses. Cet habitat est peu fréquent du fait d'affleurements assez rares.	Typicité floristique : bonne : 0,81ha, 29% moyenne : 1,53ha, 55% mauvais : 0,43ha, 15% Atteintes : enrichissement (1ha)	CBFC, Ecoscop
9110-1	Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes	Hêtraies, Hêtraies-sapinières acidiphiles	1908.9ha dont 39.97ha en mosaïque	Peuplement dominés par le Hêtre accompagné du Chêne sessile ; strate arbustive peu fournie, principalement Bourdaine et myrtille ; strate herbacée plus ou moins recouvrante (<i>luzule blanchâtre</i> , canche flexueuse). Surface potentielle beaucoup plus importante du fait des plantations d'épicéas très nombreuses.	Typicité floristique (1868.93ha) : Bonne : 837.83ha, 44,83% moyenne : 922,38 ha, 49, 35% mauvais : 331,88ha, 17.76% Atteintes : coupe, abatage (56%), résineux (13%)	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Grands types de milieux	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Typicité floristique de l'habitat principal Atteintes	Origine des données
9110-2	Hêtraies-sapinières acidiphiles de l'étage montagnard moyen		384.66 ha dont 35.85ha en mosaïque	Peuplement dominé par le sapin pectiné et le Hêtre, cet habitat se retrouve principalement sur les hauteurs du site (altitudes >500m). e. La strate herbacée est plus ou moins recouvrante et constituée de luzule blanchâtre, préranthe pourpre et Séneçon de Fuchs.	Typicité floristique (348.81ha) : Bonne : 112.90ha, 32.37% moyenne : 22055ha, 63.23% mauvais : 57.31ha, 16.43% Atteintes : enrésinement 37%, inconnue 13%	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
9130-4	Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille	Hêtraies-chênaies et Hêtraies-sapinières neutrophiles	107.25ha dont 9.7 ha en mosaïque	Futaie largement dominé par le Hêtre accompagné du Chêne sessile, du Merisier et du Frêne, noisetier et aubépine en sous-bois. La strate herbacée est composée de Mélisque uniflore et Millet diffus. Le sol est souvent recouvert par des mousses.	Typicité floristique (97.55ha) : bonne : 19.22ha, 19.70% moyenne : 70.70ha, 72.48% mauvais : 21.93ha, 22.49% Atteintes : 36% inconnue, 26% résineux	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
9130-5	Hêtraies-chênaies à Asperule odorante et Mélisque uniflore		294.82ha dont 49.22 en mosaïque	Futaie largement dominé par le Hêtre accompagné du Chêne sessile, du Frêne, de l'Erable. La strate herbacée est constituée principalement d'Asperule odorante, de Mélisque uniflore et de Laiche digitée. Le sol est peu recouvert par les mousses.	Typicité floristique (245.6ha) : bonne : 41.51ha, 16.90% moyenne : 177,19ha, 72.15% mauvais : 47.35, 19.28% Atteintes : coupe (20%), résineux (18%), inconnue (5%)	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
9130-6	Hêtraies-chênaies à Paturin de Chaix		3.19ha dont 0.27ha en mosaïque	Strate arborescente dominée par le Hêtre ou le Chêne sessile accompagnés du Chêne pédonculé, de l'Erable sycomore. Sous-bois avec Charme, Noisetier, Aubépine épineuse. La strate herbacée assez recouvrante, présente une grande fréquence de l'Asperule odorante et de la Mélisque uniflore. Cet habitat se situe sur des sols plus riches et moins acides que ceux de la hêtraie acidiphile (zone gréseuse du plateau, au sud d'une ligne reliant Melisey-Ecromagny-St Bresson).	Typicité floristique (2.92ha): bonne : 1 ha, 34.55% moyenne : 1.96ha, 67.28% mauvaise : 0 Atteintes : résineux (32%)	Ecoscop, Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
9130-10	Hêtraies-sapinières vosgiennes à Fétuque des bois		0.125ha	Habitat de l'étage montagnard du massif vosgien sur substrat granitique. Futaie mélangée dominé par le sapin accompagné du hêtre, de l'érable sycomore, la strate arbustive est composée de noisetier, sureau à grappes, la strate herbacée de fétuque des bois, de canche cespiteuse et de millet diffus.	Typicité floristique : moyenne : 0.13ha, 100% Atteintes : drainage	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Grands types de milieux	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Typicité floristique de l'habitat principal Atteintes	Origine des données
9160-2	La chênaie pédonculée-frênaie-charmaie hygrocline neutrocalcicole à acidiline à Primevère élevée	Chênaies hydromorphes	40.26ha dont 3.71ha en mosaïque	Ces boisements sont dominés par des post-pionnières (<i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Carpinus betulus</i> , <i>Quercus robur</i>) et présentent une structure et une composition variable selon la sylviculture. La strate herbacée est généralement recouvrante et diversifiée, et riche en espèces mésophiles à hygrocines des sols eutrophes : Primevère élevée (<i>Primula elatior</i>), Circée de Paris (<i>Circaea lutetiana</i>), Gouet tacheté (<i>Arum maculatum</i>). Formation marginale sur le site d'étude, elle occupe certains fonds de vallon sur l'ensemble du territoire.	Typicité floristique (36.55 ha) : Bonne : 18.48ha, 50.57% moyenne : 20.34ha, 55.67% mauvaise : 4.08ha, 11.18% Atteintes : coupe (70%), résineux (19%)	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
9160-3	Chênaies pédonculées neutroacidiclines à méso-acidiphiles		5.47ha	Habitat présent à l'étage collinéen (altitude inférieur à 500 mètres) sur des substrats limoneux sur sols fréquemment alimentés en eaux. Peuplement dominé par le Chêne pédonculé et le Charme en sous-étage. Strate herbacée avec un petit nombre d'espèces.	Typicité floristique (5.17ha) Bonne : 0.67ha, 13.09% moyenne : 4.25ha, 82.28% mauvaise : 0.24ha, 4.73% Atteintes : coupe (71%), espèce exotique (5%)	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
9180*15	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Les forêts de pente	28ha dont 13, 67ha en mosaïque	Forêts mélangées d'espèces secondaires (Frêne, Erable, Aulne ou Tilleuls) sur éboulis grossiers de pente abrupts ou colluvions grossiers de versants. Cet habitat est rare, de grande valeur patrimoniale et prioritaire au sens de la Directive Habitats, Faune, Flore.	Typicité floristique (14.33ha): Bonne : 9.7ha, 68% moyenne : 5.37ha, 32.52% mauvaise : 0.24ha, 4.73% Atteintes : résineux (11%) inconnue (9%), coupe (3.5%)	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
9180*-4	Erablaies à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers		29.22ha dont 8.78ha en mosaïque	Installé sur des pentes fortes, couvertes d'éboulis grossiers, aux sols pauvres en terre fine, l'habitat est dominé par l'érable sycomore accompagné par le frêne ou l'orme. La strate herbacée est composée de fougères et quelques plantes recouvrantes comme l'aspérule odorante ou la lunaire vivace.	Typicité floristique (20.44ha) : bonne : 2.92ha, 14.32% moyenne : 17.36ha, 84.95% mauvais : 4.62ha, 22.61% Atteintes : résineux (29%), inconnue (10%), coupe (4.37%)	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
9190-1	Chênaies pédonculées à Molinie bleue	Chênaies oligotrophes	23.39ha	Peuplement très ouvert dominé par le Chêne pédonculé accompagné de bouleaux et trembles, l'habitat est très répandu à l'étage collinéen, souvent ponctuel et de petite surface. Il occupe des sols très engorgés souvent dans des dépressions concentrées en eaux de ruissellement. Le tapis herbacé est constitué de molinie bleue et de sphaignes très disséminées.	Typicité floristique (22.67ha) : bonne : 9.17ha, 40.49% moyenne : 12.16ha, 53.64% mauvais : 3.01ha, 13.32% Atteintes : coupe (51%), résineux (9.5%)	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Grands types de milieux	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Typicité floristique de l'habitat principal Atteintes	Origine des données
91DO-1*	Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	Tourbières boisées	38.29ha dont 2.76ha en mosaïque	Habitat, formant des tâches circulaires ou elliptiques ouvert sur les pentes, les talus linéaires, les queues d'étangs, composé de peuplements denses mais rabougris de bouleaux et parsemés d'aulnes et sorbier des oiseaux. La strate basse forme un tapis de mousses et bombements à sphaignes. Les plantes à fleurs sont présentes de façon irrégulière.	Typicité floristique : (35.53ha) bonne : 8.03ha, 22.6% moyenne : 6.04ha, 17% mauvais : 3.28ha, 9.25% Atteintes : coupe (40%), résineux (24%)	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
91EO-6*	Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceux.	Forêts alluviales	187ha	Habitat prioritaire des rivières à eaux vives sur substrat siliceux, dominé par le frêne et l'aulne, situé le plus souvent le long des ruisseaux ou à la faveur de dépressions humides de faibles étendues. Typicité moyenne, due notamment à l'enrésinement des berges.	Typicité floristique (185, 06ha) : bonne : 23.68ha, 12.80% moyenne : 123.71ha, 66.85% mauvais : 43.04ha, 23.26% Atteintes : espèce exotique (30%), résineux (14%), sélection forestière (11%)	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
91EO-8*	Aulnaies-frênaies à Laiche espacée des petits ruisseaux		42.83ha	Habitat prioritaire installé au niveau des sources, des ruisselets de faible importance à court lent. Peuplement dominé par l'aulne et le frêne, le tapis herbacé est riche en laiche.	Typicité floristique (40.47ha) bonne : 2.39ha, 2.92% moyenne : 31.33ha, 77.42% mauvais : 7.86ha, 19.44% Atteintes : inconnue (46%), sélection forestière (19%), résineux (7%)	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
91EO-09*	La frênaie-aulnaie à Podagraire		0.35ha	La strate arborée est mixte, dominée par le Frêne et l'Aulne et nettement enrichie en Chêne pédonculé. La strate arbustive est fournie et abrite des espèces peu hygrophiles comme le Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), l'Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>). Quant à la strate herbacée, elle se caractérise par une grande richesse spécifique et la présence d'espèces hygrophiles : Podagraire (<i>Aegopodium podagraria</i>), Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), etc. La formation a été rencontrée en un seul endroit sur une très petite surface, en bordure de l'Ognon sur la commune de Montessaux. Très ponctuel sur le site.	Typicité floristique (0.22ha) bonne : 0.22ha, 63.57% moyenne : 0.21ha, 61% mauvais : 0 Atteintes : coupe (73%)	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016
91EO-11*	Aulnaies à hautes herbes		57.72ha	Aulnaies installées sur des tourbes, des alluvions avec des sols très riches en humus. La strate herbacée est composée de plantes de mégaphorbiaies et de grandes laiches.	Typicité floristique (55.86ha) : bonne : 1.6 ha, 2.87% moyenne : 43.5ha, 77,86% mauvais : 13.1ha, 23.45% Atteintes : inconnue (30%),	Climax 2013-2014, Biotope 2015-2016

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Grands types de milieux	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Typicité floristique de l'habitat principal Atteintes	Origine des données
					sélection forestière (23%), espèces exotique (18%), résineux (11%)	

Carte : Habitats d'intérêt communautaire, Carte : Atteintes des habitats d'intérêt communautaire



Figure 11 : Hêtraies-chênaies acidiphiles (9110)



Figure 12: Aulnaie-frênaie (91E0)

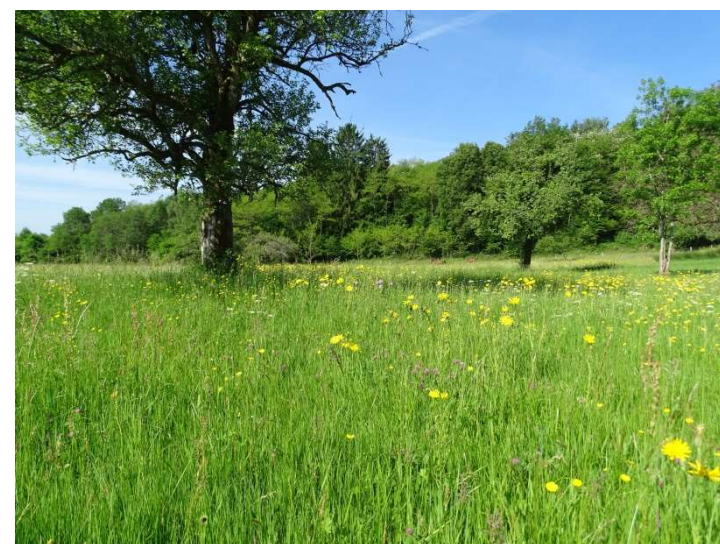


Figure 14 : Prairie de fauche de montagne (6510)

TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES (DIRECTIVE 92/43 ANNEXE 2)

Code Natura 2000	Groupe taxonomique	Nom français	Nom latin	Dernière année d'observation	Statut sur le site	Habitat, Localisation sur le site	Sources
4038	Insecte / Rhopalocère	Cuivré de la bistorte	<i>Lycaena helle</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2017	présente	Prairie à Beulotte Saint Laurent Sur la tourbière de En Corfe (RBD commune de La Montagne) deux données en 70 (St-Bresson, commune limitrophe du site)	PNRBV, 2017
1065	Insecte / Rhopalocère	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	2014	présente	La Pile à Haut-du-Them, Esmoulières, Champs Fourgeneaux à Ternuay	com.pers 2014 (VH)
1060	Insecte / Rhopalocère	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	2016	présente	Belonchamp, Les Fessey	CBNFC-ORI 2016
1044	Insecte/ Odonate	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	2016	présente	Tourbière de Sennepey à St Barthélemy, Vallée du Breuchin entre Amage et Faucogney	CBNFC-ORI 2016
1042	Insecte/ Odonate	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	2012	présente	Présente sur plusieurs tourbières du plateau des mille étangs.	Taxa : ORI, 2013
1166	Amphibien	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	2008	présente	Présent dans des plans d'eau sur les communes de Corravillers et Servance	E. CRANEY, B.E, 2009
1324	Mammifère/ chiroptère	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	2014	présente	En hibernation dans plusieurs mines et tunnels du site.	CPEPESC FC, 2014
1304	Mammifère/ chiroptère	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2014	présente	En hibernation dans plusieurs mines et tunnels du site. Il aurait disparue des mines de Ternuay dont la dernière observation date de 1986.	CPEPESC FC, 2014
1303	Mammifère/ chiroptère	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	2014	présente	En hibernation dans plusieurs mines du site.	CPEPESC FC, 2014

Code Natura 2000	Groupe taxonomique	Nom français	Nom latin	Dernière année d'observation	Statut sur le site	Habitat, Localisation sur le site	Sources
1321	Mammifère/ chiroptère	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	2013	présente	En hibernation dans plusieurs mines du site.	CPEPESC FC, 2014
1323	Mammifère/ chiroptère	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	2013	présente	En hibernation dans plusieurs mines et tunnels du site.	CPEPESC FC, 2014
1310	Mammifère/ chiroptère	Minioptères de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	2012	présente	En hibernation dans un tunnel du site.	CPEPESC FC, 2014
1092	Crustacé/ Ecrevisse	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	2016	présente	Présente certaine sur 3 ruisseaux en APPB.	Fédération de Pêche 70, PNRBV 2016
1096	Agnathe	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	2012	présente	Ru de la Noue Armand, Mansvillers, Esvouhey	ONEMA, 2012
1163	Poisson	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	2012	présente	Ru de la Noue Armand, Beuletin, Ru de la mer, Ru d'Esvouhey	ONEMA, 2012
1131	Poisson	Blageon	<i>Telestes soufia</i>	2012	présente	Ru de Mansvillers	ONEMA, 2012
1032	Mollusques	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	2012	présente	Le Beuletin	CBNFC, 2018
1832	Flore / Phanérogames	Caldésie à feuilles de parnassie	<i>Caldesia parnassifolia</i> (L.) Parl.	2009	présente	étang La Versenne à La Voivre	CBNFC, 2013
1385	Flore/ Bryophyte	Bruchie des Vosges	<i>Bruchia vogesiaca</i> Schwaegrichen	2007	présente	Aux lieux dits, étang des Barons à Servance et Pré témeloup à Corravillers	CBNFC, 2013
1381	Flore/ Bryophyte	Dicrane vert	<i>Dicranum viride</i>	2013	présente	Les Saulieux à Esmoulières	CBNFC, 2013

TABLEAU 9 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POTENTIELLEMENT PRESENTES (DIRECTIVE 92/43 ANNEXE 2)

Code Natura 2000	Groupe taxonomique	Nom français	Nom latin	Dernière année d'observation	Statut sur le site	Habitat, Localisation sur le site	Sources
1041	Insecte/ Odonate	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	post 2000	à confirmer	Présente à l'Etang du Moulin à Amont-et-Effreney	Taxa : ORI, 2013
1352	Mammifères	Loup d'Europe	<i>Canis lupus</i>	2011	à confirmer	Beulotte-Saint-Laurent	ONCFS, 2011
1361	Mammifères	Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	2008	à confirmer	Belonchamp	LPO
1831	Flore / Phanérogames	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	1990	à confirmer	Etang d'Arfin à Faucogney-et-La-Mer	CBNFC, 2013

TABLEAU 10 : ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE REPRODUCTEURS SUR LE SITE (DIRECTIVE 79/409 ANNEXE 1)

Code Natura 2000	Groupe taxonomique	Nom français	Nom latin	Dernière année d'observation	Statut de reproduction	Localisation sur le site	Sources
A246	Oiseau/ passereaux	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2011	probable	La Montagne, Corravillers, Servance	LPO et BCD Environnement
A072	Oiseau / Rapace	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2013	probable	Tourbières de Servance, St Barthélémy, St Germain	LPO et BCD Environnement 2010
A224	Oiseau	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	2004	possible	Corravillers	LPO, 2007
A103	Oiseau/ Rapace	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	2014	probable	St Barthélémy, Esmoulières, Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire.	LPO et BCD Environnement 2010
A321	Oiseau / passereaux	Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	2014	possible	La Grande Pile à Saint-Germain	LPO, CEN-FC
A229	Oiseau	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2013	possible	secteur Melisey, Ternuay	LPO, 2007 com.pers 2013
A073	Oiseau / Rapace	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2014	possible	Amage, La Voivre, Corravillers, Esmoulières, Montessaux, Beulotte-Saint-Laurent	LPO et BCD Environnement 2010
A074	Oiseau / Rapace	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	2014	possible	Sennepey à Saint-Barthelemy, prairies d'Amage et Sainte-Marie en Chanois	LPO et BCD Environnement 2010
A234	Oiseau / pics	Pic cendré	<i>Picus canus</i>	2012	possible	Secteur de Melisey, Lantenot, Linexert	LPO, 2007

Code Natura 2000	Groupe taxonomique	Nom français	Nom latin	Dernière année d'observation	Statut de reproduction	Localisation sur le site	Sources
A238	Oiseau / pics	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	2013	probable	Au Sud de Faucogney et Ternuay	LPO et BCD Environnement 2010
A236	Oiseau / pics	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2014	probable	répartie sur la quasi-totalité du site	LPO et BCD Environnement 2010
A338	Oiseau / passereaux	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2014	probable	répartie sur la quasi-totalité du site	LPO, Com. pers (VH), 2014

Carte : Atlas des espèces d'annexes I et II par maille



Figure 15 : Pie grièche écorcheur

TABLEAU 11 : ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE NON REPRODUCTEURS SUR LE SITE (DIRECTIVE 79/409 ANNEXE 1)

Groupe taxonomique	Nom français	Nom latin	Dernière année d'observation	Statut	Statut de reproduction	Sources
Oiseau/ Rapace	Aigle pomarin	<i>Aquila pomarina</i>	2009	passage ?	non nicheur	LPO, 2014
Oiseau/ Rapace	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	2011	migratrice	non nicheur	LPO, 2014
Oiseau/ Rapace	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2008	sédentaire	non nicheur	BCD-E 2010
Oiseau/ Echassier	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	2012	migratrice	non nicheur	LPO, 2014
Oiseau/ Echassier	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	2017	migratrice	non nicheur	VH, 2017
Oiseau/ Galliforme	Gelinotte des bois	<i>Bonasia bonasia</i>	2017	sédentaire	présence régulière, reproduction à confirmer,	GTV, 2017
Oiseau/ Rapace	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	2005	sédentaire	non nicheur	LPO, 2014

SYNTHESE DES TABLEAUX HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sur les 20 555 ha que couvre le site Natura 2000 « Plateau des mille étangs », environ 6% de la surface concerne des milieux anthropisés (zones urbanisés, infrastructures, cultures) soit 1271 ha. Le reste du site, 19 283 ha soit 94%, est occupé par des milieux naturels ou semi-naturels. Ces milieux sont étroitement imbriqués. Dans le cadre d'études scientifiques, **12084 ha ont été prospectés, soit 58,7% du site. 39 habitats d'intérêt communautaire**, c'est-à-dire rares ou menacés à l'échelle européenne, ont été recensés. Ces 39 habitats, de la Directive Habitats, Faune, Flore, sont répartis **sur 4952.41 ha soit 41% de la surface étudiée, dont 3.5 % sont jugés prioritaires.**

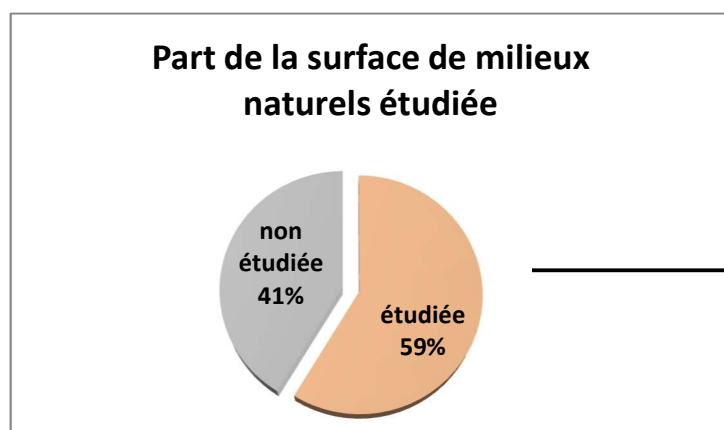


Figure 16 : Part des milieux étudiées

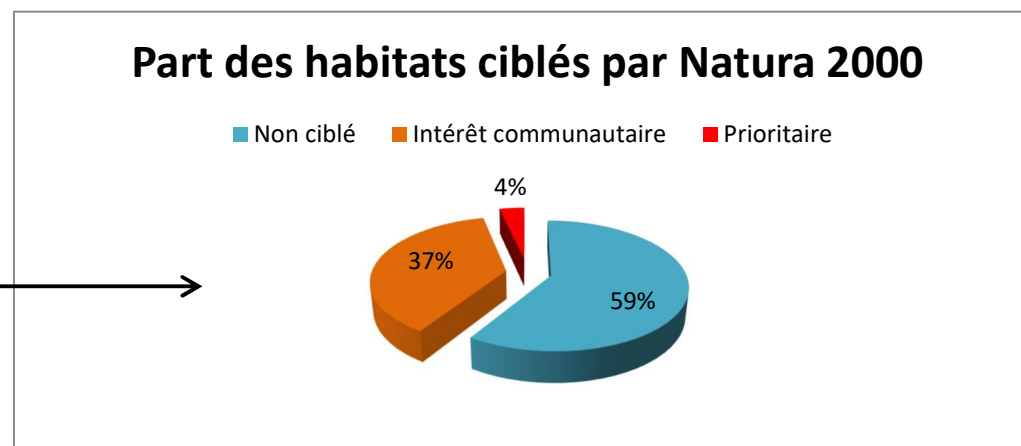


Figure 17 : Part des habitats d'intérêt communautaire

Type d'habitats	Nombre d'habitats	dont habitats prioritaire
Forestiers	13	3
Ouverts	11 : 6 humides, 5 secs	1
Tourbeux	5	2
Aquatique	5	0
Rupestre	5	2

Les habitats d'intérêt communautaire sont répartis dans 5 types de milieux ; forestiers, tourbeux, aquatiques, ouverts et rupestres.

Les habitats d'intérêt communautaire ainsi que d'autres habitats remarquables, appelés habitats d'espèces, hébergent une diversité floristique et faunistique également d'intérêt communautaire. Parmi ces espèces, justifiant d'autant plus la désignation du Plateau des mille étangs en zone Natura 2000, le site abrite **30 espèces d'intérêt communautaire**. Parmi les espèces faunistiques, 4 sont des insectes ; 2 espèces de Rhopalocères (papillons) et 2 Odonates (libellules), 1 amphibien a été recensé, 6 espèces de chiroptères et 2 autres mammifères, 12 espèces d'oiseaux, 1 crustacé et 3 autres espèces aquatiques. Pour la flore, 4

espèces de la directive Habitats ont été inventoriés, 2 phanérogames et 2 bryophytes (mousses).

Les milieux forestiers :

La forêt occupe une **part très importante du site sur plus de 12 000 ha**. Actuellement, **51% des habitats forestiers ont pu être étudiés** soit 6136ha sur 4 tranches d'études entre 2013 et 2016.

Sur les 6136ha cartographiés, 4012ha sont réellement forestiers (l'autre partie concerne des milieux secondaires imbriqués) et parmi eux, **13 habitats d'intérêt communautaire, dont 5 sont prioritaires**, ont été recensés correspondant à 78% de la surface forestière étudiée. Les habitats prioritaires sont de deux grands types ; les **forêts alluviales**, principalement des aulnaies-frênaies, (91E06*, 91E08*, 91E11*) et les **forêts de pente** sur éboulis (9180*15, 9180*-4).

Sur l'ensemble des forêts d'intérêt communautaire étudiées, 41,5% présente une bonne typicité floristique. Une mauvaise typicité, ici 21%, correspond à une composition en essences d'arbres et espèces floristiques qui ne traduit pas l'état de référence de l'habitat dans ses conditions stationnelles. Cette modification de l'état typique s'exprime suite à des perturbations d'ordre naturelles ou anthropiques.

Parmi ces habitats forestiers, on distingue plusieurs types ; **des hêtraies et hêtraies-sapinières acidiphiles** (9110, 9130-10), plutôt situées en altitude sur substrat très acide, les **hêtraies-chênaies** (9130-4, 9130-5) moins acides, les **chênaies hydromorphes et oligotrophes** (9160 et 9190), **des forêts de pentes** (9180*), des forêts alluviales, de bords de ruisseaux (91E0). A la limite entre habitat forestier et tourbeux, les **tourbières boisées** (91D0*) sont présentes sur le site, notamment vers Beulotte-Saint-Laurent, sur les hauteurs de Servance et à Faucogney. La tourbière de la Grande Pile présente aussi 14ha de tourbière boisée.

Ces milieux peuvent accueillir tout un cortège d'espèces forestières animales et végétales. Sur le site Natura 2000 « Plateau des mille étangs », **9 espèces d'intérêt communautaire sont recensées**, dont 8 sont des oiseaux comme le Gobe-mouche à collier et le Pic cendré, deux espèces rares sur le Plateau, et 1 espèce de mousse, le Dicrane Vert, tous étroitement liés à la forêt.

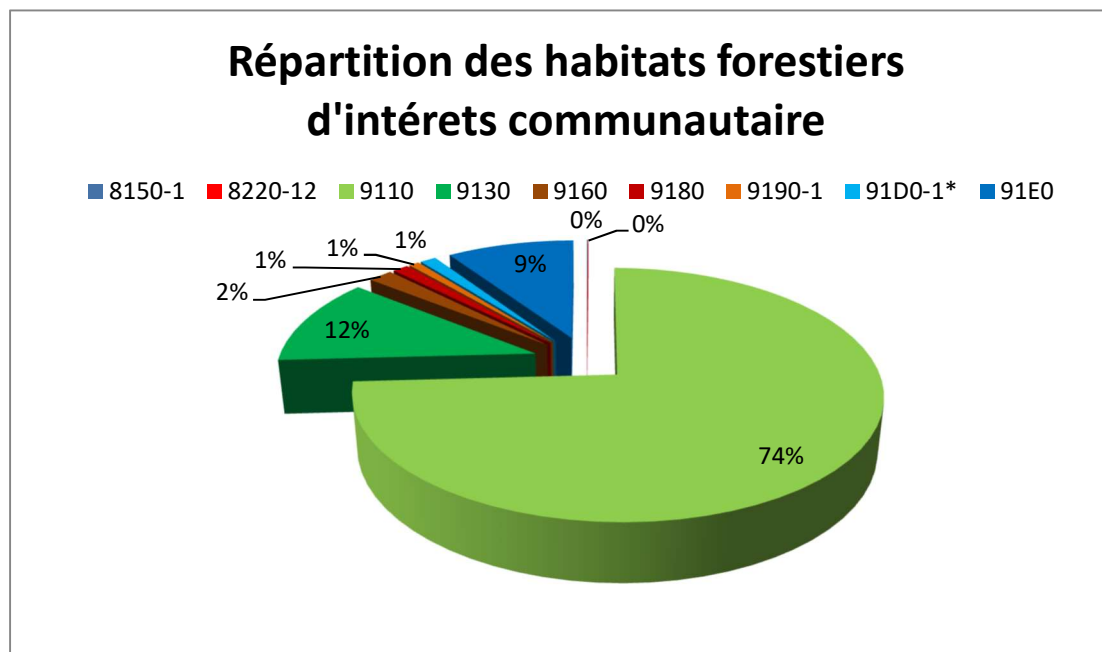


Figure 18 : Part des habitats forestiers d'intérêt communautaire

Les milieux ouverts : La totalité des milieux ouverts inclus dans l'ancien périmètre a été prospectée par le Conservatoire botanique de Franche-Comté (en 2005) et par le bureau d'étude Ecoscop (en 2006 et 2007). De plus, cette étude a été complétée de façon opportuniste par le bureau d'étude Climax, lors de la première tranche de cartographie des milieux forestiers. Sur 6925ha de milieux ouverts potentiellement présents au sein du périmètre ajusté (BDOCS CIGAL, 2008), **5899ha de milieux ouverts ont été inventoriés soit 85% parmi lesquels 29.5% sont d'intérêt communautaire.**

12 habitats d'intérêt communautaire parmi les milieux ouverts du site répartis en plusieurs grands types de milieux : les prairies de fauche, les pelouses, les landes, les mégaphorbiaies, les prairies à Molinie, les tourbières et la végétation de bords d'étangs. 2 habitats sont prioritaires ; les pelouses acidiphiles (6230-1*) et les tourbières hautes actives (7110*).

Comme le montre le diagramme ci-contre, les prairies de fauche collinéennes sont les plus représentées avec 74% de la superficie des habitats ouverts d'intérêt communautaire.

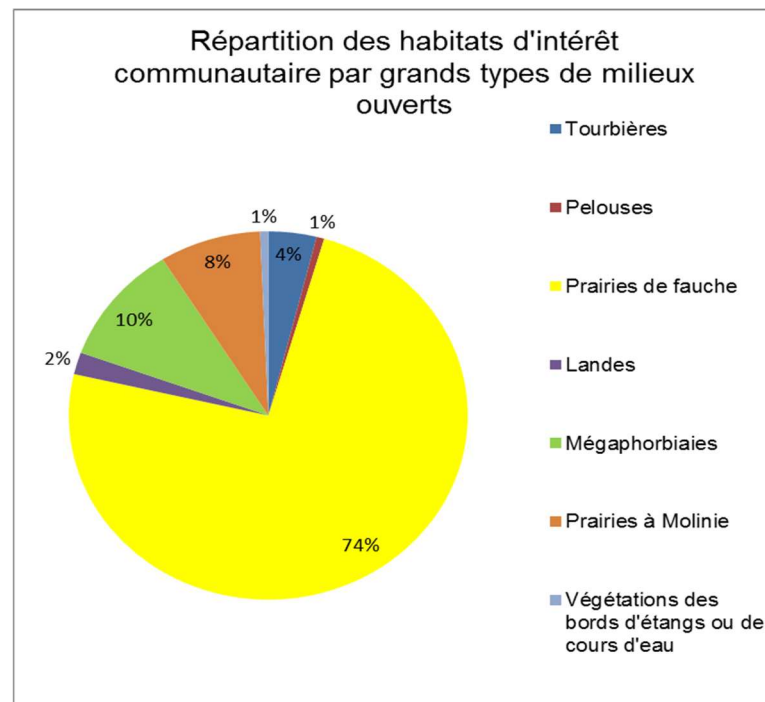


Figure 19 : Part des habitats d'intérêt communautaire de milieux ouverts

Cependant, en considérant la part relative des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux, les **prairies à molinie ressortent avec 100% de la superficie à caractère communautaire** ainsi que les milieux rocheux et les tourbières avec 82%. A contrario, **seulement 1,6% de l'ensemble de la végétation de bord d'étangs ou de cours d'eau est considéré d'intérêt communautaire, 6% des landes et 34% des prairies de fauche**, alors que ces dernières représentent la majorité des habitats d'intérêt communautaire.

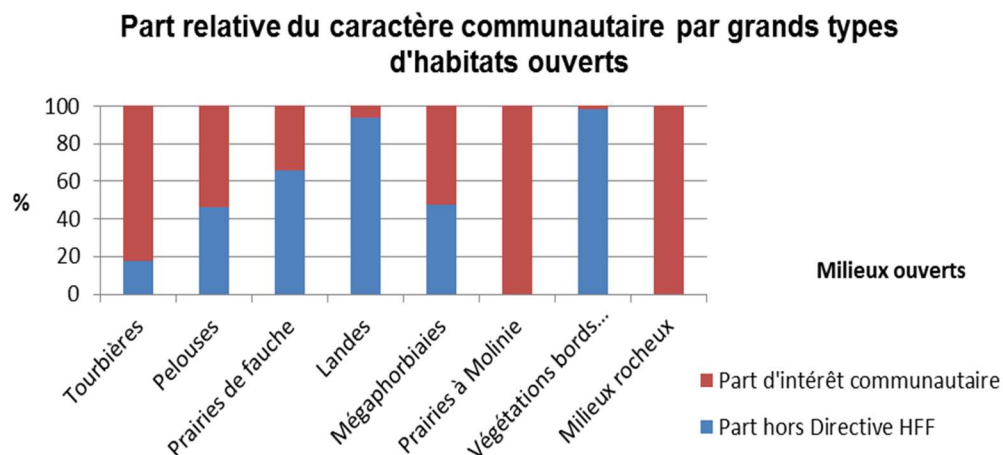


Figure 20 : Part d'intérêt communautaire par type de milieux ouverts

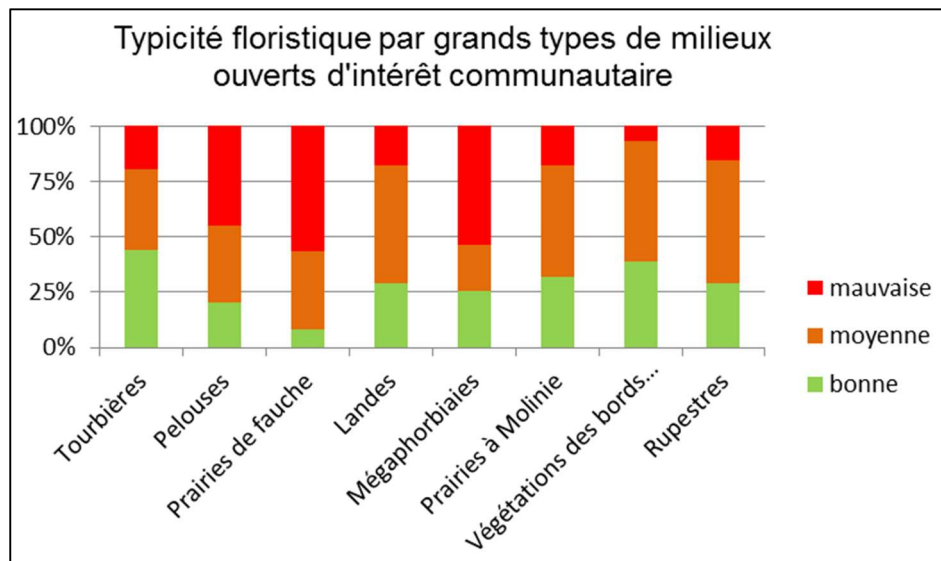


Figure 21 : Part de la typicité floristique par milieux ouverts

mais très rare et en déclin à l'échelle nationale.

- **Les milieux aquatiques accueillent 10 espèces rares ou menacées à l'échelle européenne** notamment l'écrevisse à pieds blancs, espèce phare du programme LIFE « Continuité écologique ». Cette espèce est un bon indicateur de la qualité de l'eau, largement répandu en France, les populations d'écrevisse sont cependant très réduites et en constante régression. Le Plateau des mille étangs est d'importance nationale pour l'espèce, il héberge un des noyaux de population ainsi que la faune associée, notamment 2 espèces de poissons également visées par le programme européen, la lamproie de Planer et le Chabot. Les milieux aquatiques constituent également l'habitat de 2 espèces floristiques, dont 1 mousse, inféodées aux étangs, la Bruchie des Vosges, rareté nationale, sont recensées.
- **Les milieux rupestres accueillent une seule espèce**, le Faucon pèlerin.

Il est important de préciser que ces données méritent d'être complétées par des études spécifiques sur certains taxons ou groupes taxonomiques mal connus. De plus, certaines espèces mentionnées sur le site ne sont pas considérées comme étant présentes mais potentielles pour plusieurs raisons : soit les dernières données d'observation de l'espèce sont anciennes (antérieur à 2000), soit l'espèce a été inventoriée sur une seule localité, soit l'espèce n'est pas considérée reproductrice sur le site. Ces espèces dites potentielles sont listées dans les tableaux 8 et 10.

Plus de 50% des mégaphorbiaies et des prairies de fauche du Plateau présentent une typicité floristique mauvaise. En effet, seulement 8% des prairies de fauche d'intérêt communautaire du site sont considérées typiques alors que la proportion monte à 44% des tourbières ayant une végétation typique. Quant à la végétation de bord d'étangs, aux milieux rupestres ainsi qu'aux landes et aux prairies à molinie, environ 1/3 de leurs surfaces présentent une végétation caractéristique, la moitié une typicité floristique moyenne et 1/6 une végétation perturbée. Aucun des grands types de milieux ouverts ne présente une bonne typicité sur plus de la moitié de sa surface.

Concernant les **espèces d'intérêt communautaire** et d'après les connaissances actuelles, **16 sont liées aux milieux ouverts**. Certaines espèces sont strictement inféodées à un seul habitat aux conditions écologiques particulières, comme les tourbières.

- Les **milieux prairiaux accueillent 6 espèces des Directives Natura 2000** dont 5 oiseaux parmi lesquels l'alouette lulu et la pie-grièche écorcheur largement répandues sur le site et 1 espèce d'insecte, le Damier de la Succise.
- Les **milieux tourbeux hébergent 3 espèces d'intérêt communautaire**, dont la Leucorrhine à gros thorax, une libellule présente sur plusieurs localités

Le graphique ci-contre montre la richesse spécifique par types de milieux. La richesse spécifique reflète le potentiel d'accueil des milieux. Cette diversité d'espèces constitue un des indicateurs d'un bon état de conservation de l'habitat. Plus le nombre d'espèces est important, et en particulier des espèces sensibles, plus le milieu peut être considéré de qualité.

D'après cette histogramme, les espèces patrimoniales complètent et enrichissent la liste des espèces des Directives Natura 2000 prenant ainsi en compte le contexte local et la diversité propre au site. Ainsi, pour l'ensemble des habitats naturels, **plus de 65% des espèces sont patrimoniales hors Annexe I et II** (d'intérêt national ou régional). Il est donc important de considérer également ces espèces patrimoniales dans la gestion des habitats d'intérêt communautaire qui hébergent ces espèces.

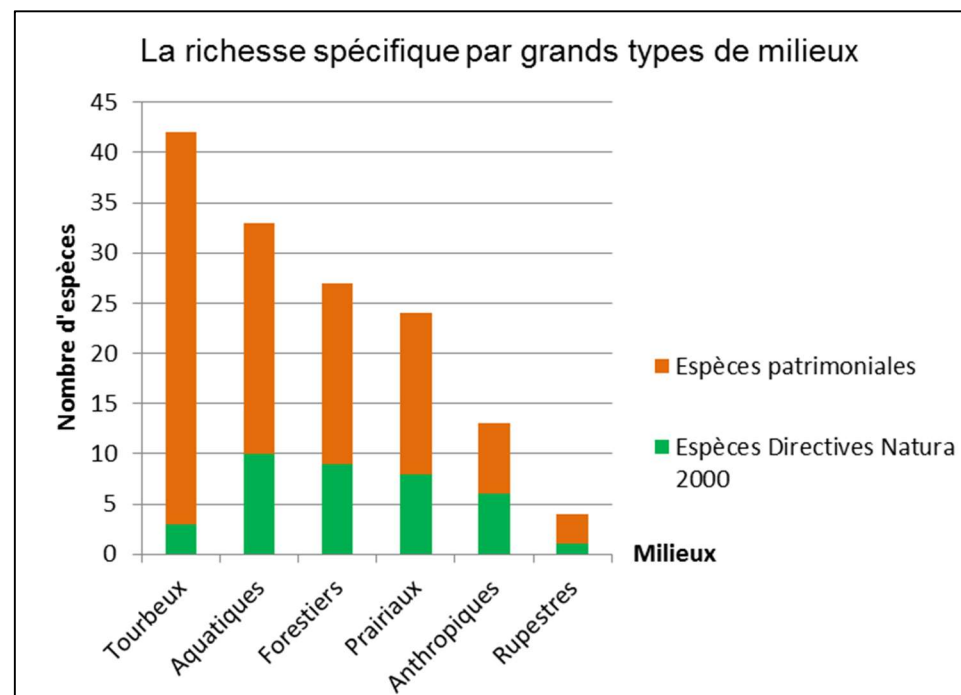


Figure 22 : Nombres d'espèces patrimoniales par types de milieux

Globalement, la connaissance sur les habitats est à poursuivre et à approfondir sur l'ensemble des milieux notamment par l'étude des espèces indicatrices de l'état de conservation des habitats. L'état actuel des connaissances permet tout de même de faire le constat d'une **grande diversité d'habitats d'intérêt communautaire et d'espèces associées. La diversité des espèces est notamment due à la mosaïque de milieux présente sur le plateau.** Celle-ci favorise, d'une part, des espèces liées à des milieux de transition entre deux habitats (écotone) et, d'autre part, des espèces qui ont besoin de plusieurs milieux pour assurer leur cycle de vie. Le Milan Royal, par exemple, niche dans de grands arbres en lisières forestières et se nourrit dans les milieux ouverts.

La disparition des espèces peut être causée par la fragmentation, la détérioration ou la disparition des habitats naturels. Ces menaces sont réelles sur le site d'où une mauvaise typicité floristique des habitats d'intérêt communautaire étudiés. Ces résultats peu satisfaisants sont la conséquence de diverses perturbations qui influencent la présence d'espèces, en particulier les espèces indicatrices d'une bonne qualité du milieu.

TABEAU 12 : LES MENACES ET ATTEINTES SUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE

Grands types de menaces	Menaces	Description	Milieux associés	Conséquences
Perturbation du régime hydraulique	Assèchement du milieu	Certains milieux peuvent être drainés pour faciliter leurs exploitations ou comblés pour changer l'occupation du sol.	Milieux humides et aquatiques	Fermeture du milieu, Banalisation du paysage/perte de mosaïque, Disparition d'espèces, perte de biodiversité
	Altération de l'écoulement des eaux	Sur le site, plusieurs aménagements (buse, seuils de moulins, étangs, etc.) perturbent le fonctionnement des cours d'eau en faisant obstacles aux espèces et aux sédiments. De plus, la modification de la morphologie de certains cours d'eau a été accentuée par l'enrochement des berges ou la canalisation. Ces transformations impactent directement le débit et peuvent avoir des conséquences lourdes.	Milieux humides et aquatiques	Rupture de la continuité écologique, impact sur la mobilité des espèces et des sédiments. Assèchement en amont et inondation en aval
Pollutions	Intrants agricoles et forestiers	Des produits chimiques peuvent être utilisés lors de l'exploitation des milieux ouverts et forestiers. Les intrants modifient le fonctionnement du sol et sont ensuite transférés dans les cours d'eau.	Milieux ouverts, forestiers, humides, aquatiques	Modification des milieux, disparition d'espèces
	Effluents domestiques	Sur de nombreuses communes du Plateau, aucun système d'assainissement n'est mis en place et les rejets domestiques impactent les milieux naturels.	Milieux ouverts, forestiers, humides	Enrichissement des milieux (eutrophisation), disparition d'espèces
	Apports de matières organiques	Lors de vidanges d'étangs mal gérées et trop brutales, les sédiments fins viennent colmater les habitats des espèces de ruisseaux et altèrent la qualité de l'eau. De plus, cet apport important déséquilibre le milieu et modifie la structure du cours d'eau (exhaussement du lit par exemple).	Milieux aquatiques	Asphyxie des milieux, disparition d'espèces
	Pollution thermique	Certaines espèces aquatiques sont sensibles à la modification thermique de leurs habitats, notamment l'Ecrevisse à pieds blancs qui a besoin d'une eau inférieur à 10°C pour s'accoupler. De nombreux aménagements participent à des modifications thermiques des cours d'eau. Les retenues d'eau (seuils, étangs notamment les vidanges brutales, etc) provoquent un réchauffement lié à la stagnation de l'eau et l'absence de ripisylves n'apporte plus d'ombrage.	Milieux aquatiques : cours d'eau	Modification du fonctionnement des milieux aquatiques, Disparition d'espèces

Grands types de menaces	Menaces	Description	Milieux associés	Conséquences
	Présence d'espèces invasives	Sur le plateau, plusieurs espèces invasives se développent comme la Balsamine de l'Himalaya, la Renouée du Japon ou les écrevisses américaines. Elles concurrencent des espèces naturellement présentes et sont souvent en bord de cours d'eau, dispersés par le ruisseau lui-même mais également par les engins motorisés apportant les graines via les roues.	Tous les milieux	Banalisation des milieux Disparition d'espèces, perte de biodiversité
Intensification des pratiques	Intensification agricole	Les sols agricoles du site sont peu profonds et acides donc peu productifs en fourrage. Certaines exploitations cherchent à augmenter leur rendement et intensifient leurs pratiques en enrichissant les prairies (engrais minéraux ou organiques) et par des fauches précoces et plus nombreuses.	Milieux ouverts	Modification des habitats, disparition des espèces
	Intensification de la sylviculture	Certaines pratiques sylvicoles peuvent être inadaptées à la préservation des habitats forestiers et des espèces associées. Ainsi, sur certaines parcelles du plateau sont observées des coupes rases, des plantations d'essences allochtones (douglas, mélèze, etc.). La période des travaux forestiers s'avère importante et potentiellement impactante pour les espèces présentes, sensibles en période de reproduction et de nourrissage. Par ailleurs, les travaux pendant les périodes très pluvieuses peuvent dégrader fortement les sols.	Milieux forestiers	Modification des habitats, dérangement voire disparition des espèces.
	Suppression des éléments de diversification du paysage	Certains éléments structurants du paysage (haies, vergers, murets) sont détruits ou non entretenus et voués à disparaître. Or, ces éléments sont importants dans l'accueil de certaines espèces et servent de corridors écologiques reliant les milieux entre eux.	Tous	Banalisation des milieux, rupture de continuité écologique, disparition des espèces
Abandon des pratiques	Déprise agricole	Depuis les années 50, l'activité agricole évolue : cessations d'activité, exploitation différentes de l'espace par l'utilisation des terrains plus accessibles et l'abandon des plus pentus. Suite à cette déprise agricole, les milieux ouverts abandonnés évoluent naturellement en broussaille puis en forêt.	Milieux ouverts	Disparition d'espèces de milieux ouverts et fermeture du paysage, banalisation
	Abandon des étangs	Aujourd'hui de nombreux étangs ne sont plus entretenus de manière traditionnelle, ils sont simplement utilisés pour les loisirs. A terme, l'étang risque de se combler ou les aménagements se dégrader (mauvaise étanchéité de la digue).	Milieux aquatiques	Disparition d'espèces, modification des habitats, risque pour la sécurité des personnes.
Occupation de l'espace	Etalement urbain	Certains projets d'urbanisation peuvent concerner les milieux naturels en périphéries de villages et ainsi détruire directement les habitats et les espèces.	Tous	Destruction d'habitats naturels et d'espèces.

Grands types de menaces	Menaces	Description	Milieux associés	Conséquences
	Non prise en compte de l'occupation des milieux anthropisés	De nombreuses espèces commensales vivent dans les constructions créées par l'homme. la non prise en compte de leur présence lors d'aménagement (fermeture, réfection...) peut détruire directement les habitats et les espèces.	Milieux anthropisés	Destruction d'habitats naturels et d'espèces.
	Fréquentation non canalisée	Le Plateau des mille étangs est apprécié par les habitants et les touristes pour la pratique d'activités au sein des milieux naturels. Cependant, lors d'activités pédestres, motorisées ou d'autres sports et loisirs de nature, une fréquentation non canalisée impacte le milieu naturel. Pour les espèces les plus sensibles, subir un dérangement peut provoquer leur disparition.	Tous dont milieux rupestres et anthropiques	Dérangement des espèces sensibles.

Lors des différentes études menées sur les habitats d'intérêt communautaire du site, plusieurs atteintes réelles ont été recensées. 39% de la surface des milieux étudiés ne présentent aucune atteinte. Parmi **les 61% de milieux impactés, 32 atteintes différentes sont répertoriées** selon la nomenclature proposée par le Conservatoire botanique de Franche-Comté (GUYONNEAU J., 2008, CBNFC). La coupe et l'abattage d'arbres est majoritaire avec 26% de la surface des milieux étudiés. L'enrésinement est la deuxième atteinte recensée avec 11%. L'intensification représente 10% alors que la déprise représente 3% de la surface totale puis suivent la présence d'espèces envahissantes avec 2%. D'autres atteintes ne ressortent pas fortement sur la surface connue. A noter que, 4% des habitats d'intérêt communautaire sont impactés par une atteinte inconnue ce qui montre une fois de plus le manque de connaissance du site.

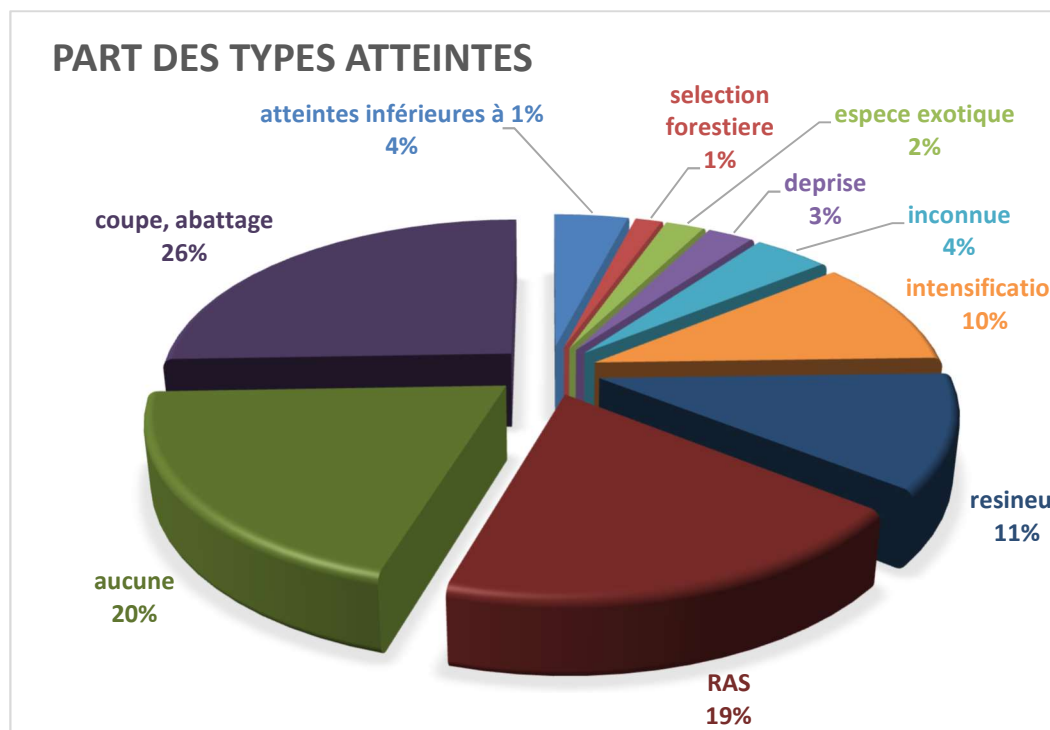


Figure 23 : Part des types atteintes sur l'ensemble des milieux d'intérêt communautaire étudiés

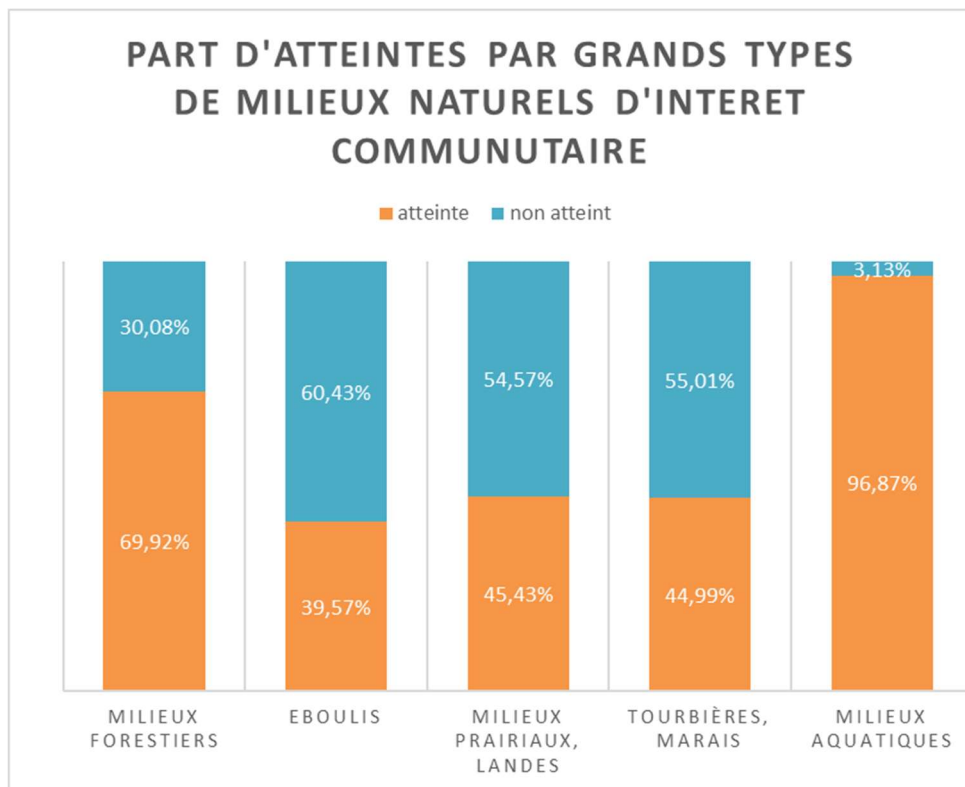


Figure 25 : part d'atteintes par grands types de milieux naturels

tourbières. Les milieux aquatiques, au sens végétation de bord de cours d'eau et d'étangs, d'après la cartographie des habitats sur la base du cahier des charges CBNFC, ne semblent être que très peu atteints, moins de 5%, mais ne concerne aussi que 8.58ha identifiés comme étant d'intérêt communautaire. En effet, ce protocole cartographique ne reflète pas la fonctionnalité des cours d'eau. Deux tranches d'études, en 2016 et 2017, spécifiquement sur les ruisseaux ont permis de définir leur dynamique en tant qu'habitat d'espèces de manière plus fine. Ils font l'objet d'une analyse différente et intégrer dans le plan de gestion des têtes de bassin versants du site.



Figure 24 : Enrésinement des milieux forestiers

Parmi les habitats d'intérêt communautaire principaux (*les atteintes ne sont pas recensées sur les habitats secondaires en mosaïque*), les milieux forestiers étudiés dans les 4 tranches de cartographie d'habitats (2013-2016) semblent les plus atteints avec quasiment 70% des surfaces concernées par une atteinte. 2/3 des éboulis présente une atteinte mais ne concerne qu'un peu plus de 3ha et presque la moitié des milieux prairiaux, des landes et des

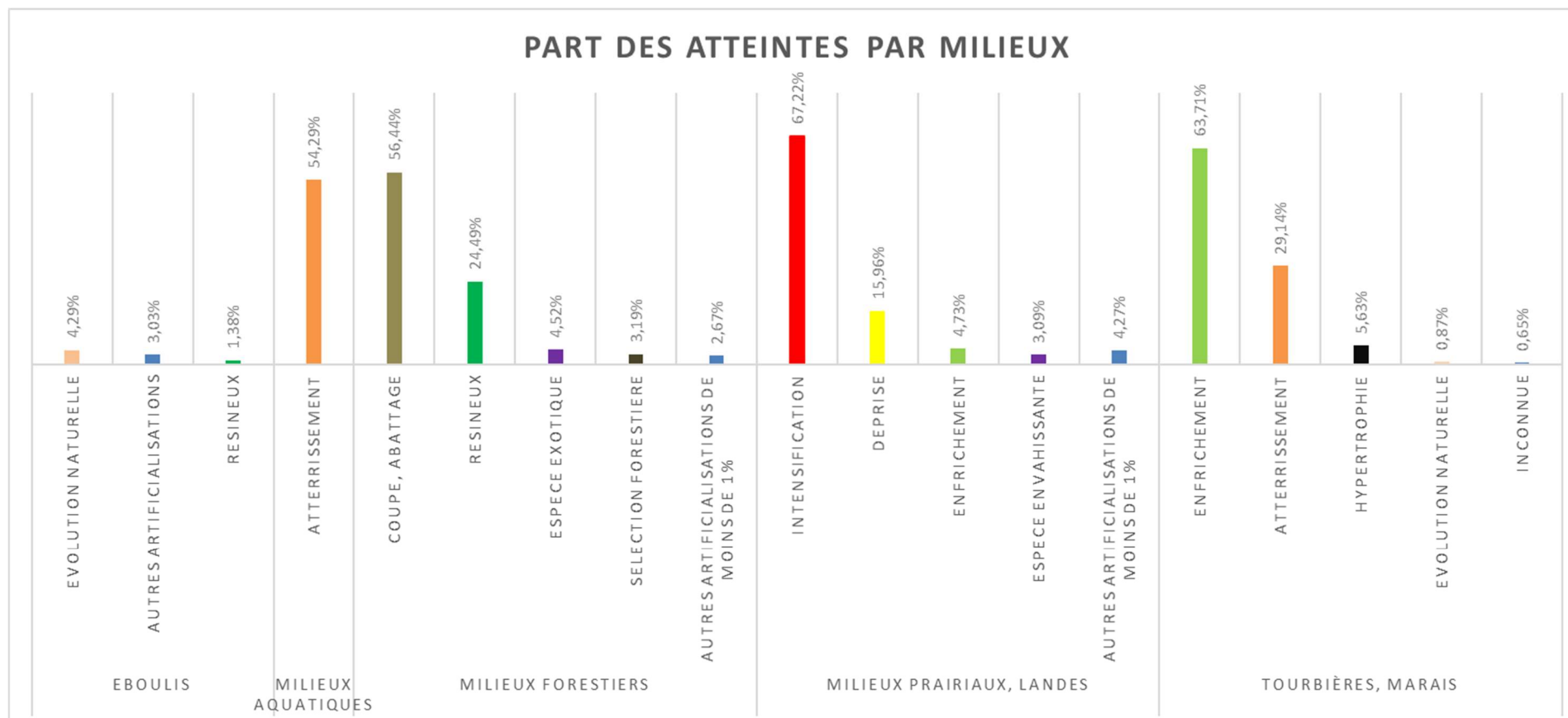


Figure 26 : Atteintes par types de milieux

Concernant les milieux d'intérêt communautaire atteints étudiés, soit 2830ha représentant 14% du site Natura 2000 ;

- Les tourbières sont majoritairement atteintes par l'enfrichement (64%) et l'atterrissement (29%),
- Les landes, prairies et pelouses sont intensifiées à 67%, correspondant selon la nomenclature CBNFC à la surexploitation de l'habitat : sur-fertilisation, augmentation du nombre de coupes de fauche, précocité de la première fauche, et au contraire à l'abandon à plus de 20% (déprise : fermeture progressive du milieu par le développement du couvert herbacé important et enfrichement : au développement de ligneux),
- Les parties de végétations en bordure de cours d'eau ou d'étangs sont atteints par l'atterrissement à 54%,
- Les dégâts sur les milieux forestiers d'intérêt communautaire sont causés par des coupes et l'abattage d'arbres à 54% et à l'enrésinement à 24%.
- Quant aux éboulis, les petites surfaces concernées sont atteintes par l'évolution naturelle, d'autres artificialisations non précisées et un peu d'enrésinement.

Concernant les ruisseaux de têtes de bassin versant, deux études ont été menées en 2016 et 2017, sur 92km de cours d'eau soit plus de 20% du réseau hydrographique du site. Le linéaire étudié est reparti sur 19 bassins versants jugés prioritaires (en APPB écrevisses ou RNR par exemple). L'analyse de la fonctionnalité de ces ruisseaux, en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire telles que l'Ecrevisses à pattes blanches, le Chabot commun et La Lamproie de Planer, s'est basée sur la méthode dite des tronçons (Méthode mise au point par la DR5 du CSP (DEGIORGI et al. 1994-1996) finalisée par le bureau d'étude Teleos (DEGIORGI ET GRANDMOTTET, 1997-1998). Cette méthode prend en compte 4 composantes principales de la qualité physique des cours d'eau : hétérogénéité, attractivité, connectivité et stabilité décrits sur la figure ci-contre.

Les prospections ont montré un état physique des ruisseaux majoritairement moyen à 57%. Seulement 5% du linéaire prospecté est en très mauvaise état mais uniquement 10% du réseau hydrographique, soit 9km, montre une bonne qualité physique.

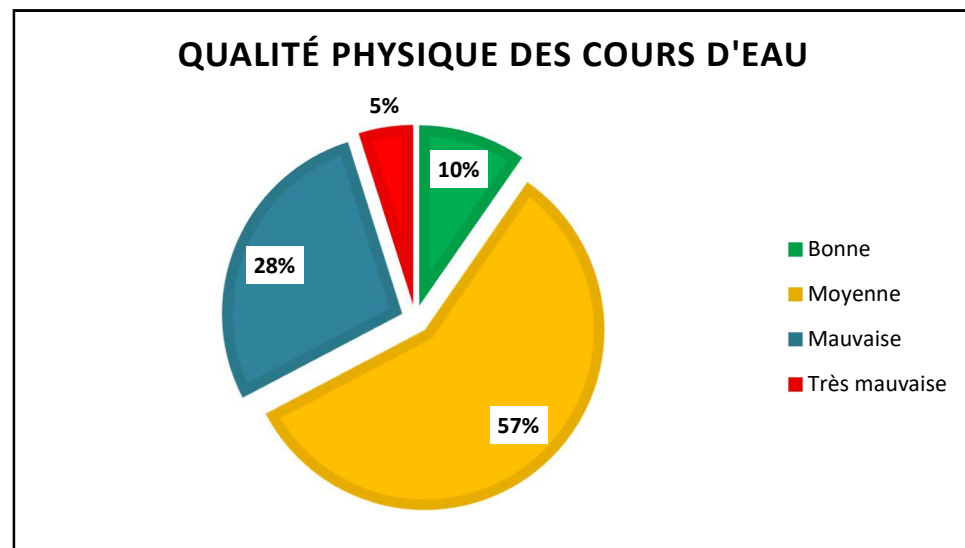


Figure 28 : Part de la qualité physique des ruisseaux

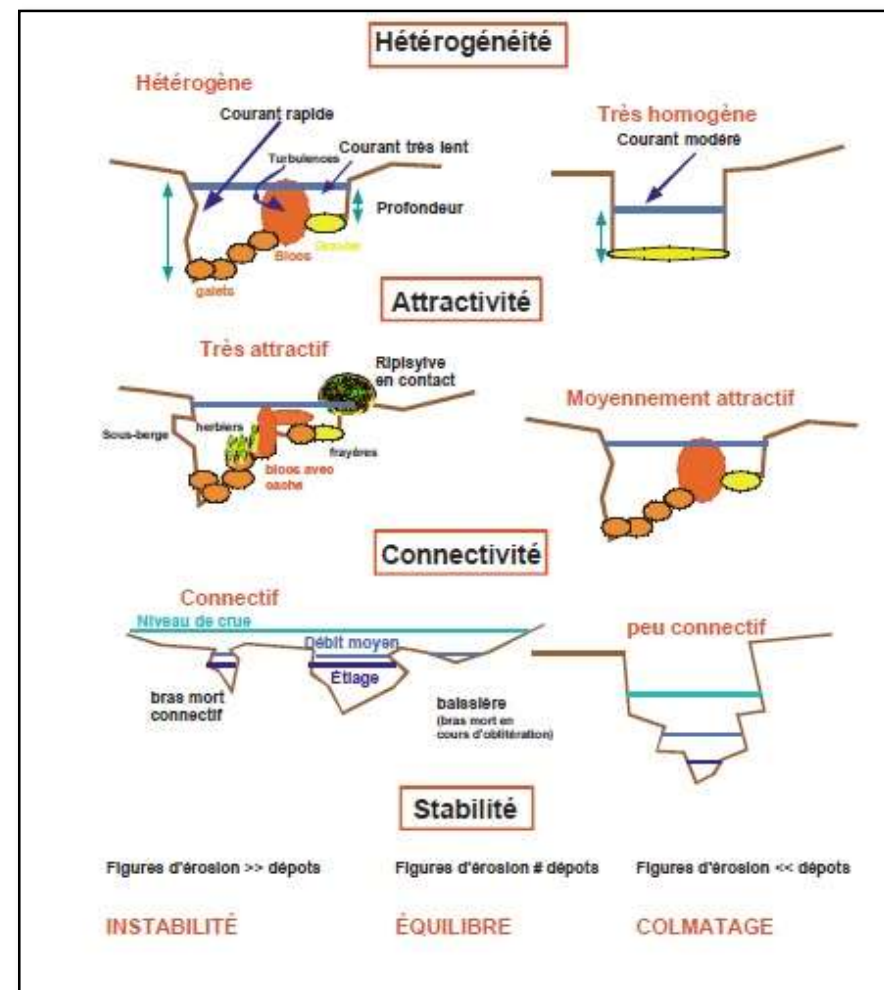


Figure 27 : Les 4 composantes de la qualité physique des cours d'eau.

Parmi les critères qui ont permis de définir cette qualité, on peut citer l'ensoleillement avec 14% des portions de ruisseaux qui sont en plein soleil, lié à l'absence totale de ripisylves, et 20% ensoleillé donc avec un impact de réchauffement des eaux. Le type de tracé a également été pris en compte avec 60% du linéaire rectiligne, ce qui signifie que de nombreuses portions ont subi une dérivation et souvent un recalibrage par rapport à son tracé naturel. Ces rectifications de tracé entraînent notamment l'accélération de l'écoulement des eaux qui peut engendrer un phénomène d'érosion et donc une incision du lit qui déconnecte le lit des milieux annexes comme les zones humides mais aussi la disparition de micro-habitats pour la faune. 31% du linéaire est colmaté au moins partiellement, avec un dépôt de sédiments et de matière en suspension important qui peut provenir par exemple d'une vidange d'étang mal maîtrisée ou d'une traversée de ruisseau dans le cadre d'une exploitation forestière. En plus de la qualité physique des cours d'eau, les obstacles à la continuité écologique ont été recensés et leur franchissabilité ont été défini en fonction de la possibilité du franchissement des espèces cibles : Ecrevisses à pattes blanches, Chabot commun, Truite Fario et Lamproie de Planer. Ainsi, sur les 92km de linéaire prospecté, 201 ouvrages constituent des obstacles à au moins une des espèces cibles soit plus de 2 obstacles par km.



L'analyse approfondie des ruisseaux est disponible dans le plan de gestion « Tête de bassin versant du Plateau des mille étangs ».

Figure 29 : buse infranchissable sur le ruisseau des écrevisses

B. LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU SITE

A l'issue du bilan du précédent document d'objectifs et de l'actualisation du présent diagnostic, qui croise à la fois les aspects écologiques et socio-économiques et fait ainsi ressortir les menaces potentielles et les atteintes existantes sur les milieux et espèces d'intérêt communautaire, le site Natura 2000 du Plateau des mille étangs présente les enjeux suivants :

- La conservation en bon état et la restauration des habitats d'intérêt communautaire, en particulier par la prise en compte de ces enjeux lors de la réalisation de projets dans le site (mise en compatibilité) ;
- Un potentiel d'habitats favorables pour l'accueil des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales ;
- La connaissance scientifique ;
- L'appropriation locale par l'implication des acteurs locaux du site et le porté à connaissance auprès du grand public et des scolaires.

Afin de répondre à ces enjeux, des objectifs généraux et opérationnels ont été définis. Le site Natura 2000 du Plateau des mille étangs étant composé de multiples habitats naturels étroitement imbriqués formant une mosaïque accueillant une grande diversité d'espèces faunistiques et floristiques, il a été jugé plus pertinent, contrairement au DOCOB précédent, de ne pas définir les objectifs par type de milieux mais de les globaliser par type d'interventions : Connaissance, gestion, appropriation locale et évaluation de la gestion du site.

TABLEAU 13 : LES OBJECTIFS LIES A LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
A.ACQUISITION DE CONNAISSANCES	Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire
	Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire
B. APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES	Suivre l'évolution des populations cibles et invasives de façon régulière
	Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

« Mieux connaître pour mieux préserver » !

La préservation des milieux et des espèces commence par leurs connaissances. En effet, les inventaires, cartographies et diagnostics apportent de nombreuses informations sur la présence des espèces, la délimitation des habitats, leurs fonctionnements et les dysfonctionnements et ainsi leurs états de conservation. Ces données permettent d'établir un état initial du site, un diagnostic écologique précis sur lequel est basée la gestion du site. Quant aux suivis de ces habitats et espèces, ils permettent par exemple de constater l'évolution de populations (répartition, taille, reproduction), l'évolution de l'état de conservation d'habitats, d'en déduire la compatibilité des activités en interaction, d'évaluer l'efficacité de mesures de gestion et de les adapter, de prioriser des secteurs d'interventions ou des types d'actions. L'évaluation de l'état de conservation inclut non seulement des éléments de diagnostic basés sur l'état présent, mais elle considère également les perspectives et évolutions futures de cet état, basées sur des menaces prévisibles et évaluables, il est donc important de coupler études et suivis.

La connaissance sur le site Natura 2000 du Plateau des mille étangs, de par son importante taille et sa complexité d'habitats et d'interactions avec les activités humaines, ne sera jamais exhaustive. Il est cependant primordial de poursuivre l'acquisition de connaissance pour améliorer la compréhension des habitats et des espèces présentes ou potentiellement présentes sur le site et d'approfondir les connaissances déjà acquises par le suivi régulier de certains habitats ou espèces pour veiller à leurs évolutions.

TABEAU 14 : LES OBJECTIFS LIES A LA GESTION DES MILIEUX ET DES ESPECES

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
C. PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS	Préserver les habitats à fort valeur patrimoniale (tourbières, dalles rocheuses, érablaies, éboulis, vieille forêt à caractère naturelle, etc.)
	Mettre en œuvre des modes d'exploitation à faible impact sur les milieux
	Renaturer les milieux dégradés
	Permettre l'intégrité des activités humaines par des aménagements
D. MAINTIEN OU RESTAURATION DE CORRIDORS ET CONTINUITES ECOLOGIQUES	Rétablir les connexions sur les cours d'eau
	Conserver une mosaïque d'habitats naturels connectés en bon état et créer un maillage connecté
E. AMELIORER LES POTENTIALITES D'ACCUEIL DES ESPECES	Gérer les habitats d'espèces

L'état de conservation favorable, objectif global à atteindre et à maintenir pour tous les types d'habitat et pour les espèces d'intérêt communautaire, peut être décrit comme une situation :

- où un type d'habitat ou une espèce prospère (aspects qualitatifs et quantitatifs),
- où les perspectives quant à la vitalité des populations d'espèce ou des structures pour les habitats sont favorables
- où les éléments écologiques intrinsèques des écosystèmes d'accueil ou les conditions géo-climatiques pour les habitats sont propices.

A l'échelle régionale, le plateau des mille étangs est considéré dans son ensemble comme un réservoir de biodiversité. Cependant, à l'échelle du site, on peut différencier des noyaux de biodiversité (tourbières, forêts de pente ou alluviales : habitats prioritaires en bon état de conservation accueillant des espèces rares), des habitats naturels ou semi-naturels patrimoniaux en plus ou moins bon état (prairies de fauche de montagne, chênaie-charmaie, tourbières de transition etc.), des milieux dits secondaires ou associés (friches, haies, arbres isolés, ourlets forestiers etc.) et des zones artificialisées (bâtis, cultures, monoculture résineux, etc.) au sein desquels peuvent se trouver des espèces floristiques et/ou se déplacer des espèces faunistiques remarquables mais aussi des espèces plus banales voire invasives.

Ainsi pour rendre l'ensemble du site fonctionnel écologiquement, il est défini de préserver ou restaurer la naturalité des habitats en préservant les noyaux de biodiversité, en gérant de manière extensive les milieux patrimoniaux, en réalisant des aménagements et en mettant en place des bonnes pratiques pour permettre l'intégrité des activités anthropiques. Entre ces noyaux de biodiversité, il est nécessaire de conserver une mosaïque d'habitats tout en assurant une connectivité des habitats par la création de corridors ou la restauration d'une continuité écologique mais également d'assurer l'accueil des espèces par la conservation des habitats d'espèces connus et la préservation de la quiétude.

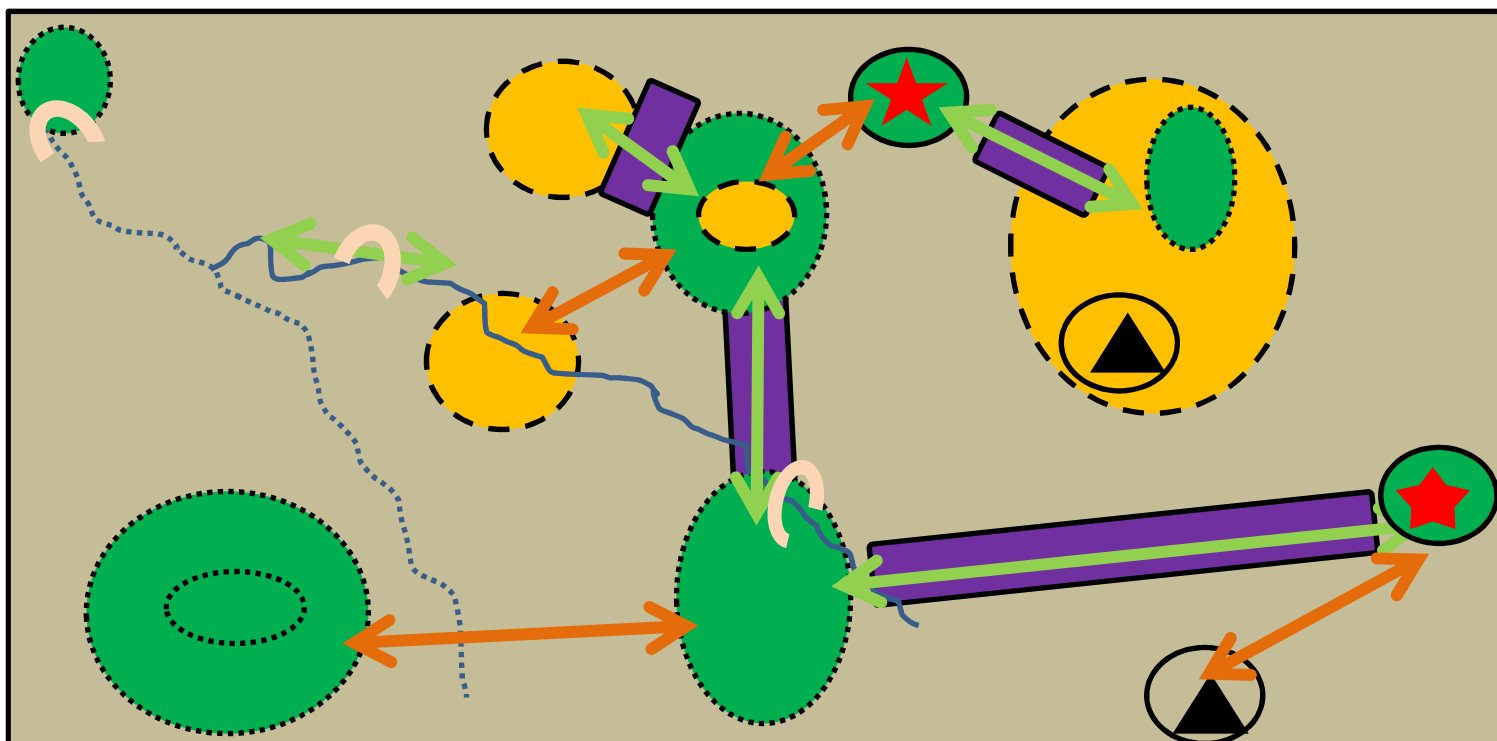


Figure 30 : Schéma représentatif des objectifs du DOCOB par type de milieux



TABEAU 15 : LES OBJECTIFS LIES A L'APPROPRIATION LOCALE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
F. MOBILISATION DES PROPRIETAIRES ET DES GESTIONNAIRES	Accompagner les propriétaires et les gestionnaires
G. COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DIVERS PROJETS	S'assurer de la compatibilité des projets par une veille et une coordination des structures de gestion
H. COMPREHENSION DES ENJEUX ET RESPECT DES MILIEUX ET DES ESPECES PAR LES USAGERS	Sensibiliser les usagers (gestionnaires, habitants, grand public, scolaires)
	Mettre en valeur les milieux et les espèces

La configuration du site Natura 2000 du Plateau des mille étangs (taille importante, mosaïque de milieux naturels, habitats dispersés imbriqués et morcellement foncier majoritairement privé) induit un mille-feuille administratif, entre zonages et programmes d'actions, parfois mal compris ou amalgamé et la présence d'une multitude d'acteurs locaux aux préoccupations diverses. Il est donc nécessaire qu'une étroite concertation soit établie avec et entre les 3 niveaux d'acteurs définis (propriétaires, gestionnaires et usagers) . Avec plus de 80% de propriétés privés, il est indispensable de mobiliser les propriétaires et gestionnaires par un accompagnement adapté. Au sein des différentes politiques environnementales réglementaires et contractuelles (eau, biodiversité, trame verte et bleue, etc.) du site ainsi qu'entre les autres politiques d'aménagement du territoire (paysage, urbanisme, etc.), une coordination des structures et une veille des projets individuels ou collectifs doivent être menées pour une cohérence des politiques publiques et des divers projets. Enfin, la sensibilisation de l'ensemble des usagers du site par divers moyens permettra une bonne compréhension des enjeux et donc le respect des milieux et des espèces du site.

L'appropriation locale du dispositif Natura 2000 est l'une des clés essentielles dans l'atteinte de l'objectif principal qu'est le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. En effet, le maître d'ouvrage du site ne disposant pas de la maîtrise foncière ou même d'usage, la bonne gestion du site ne peut et ne doit se faire qu'avec l'implication de la population locale.

TABEAU 16 : LES OBJECTIFS LIES A LA GESTION DU SITE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
I. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	Suivre la mise en œuvre dans la gestion courante du site
J. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	Evaluer l'atteinte des objectifs et apprécier l'efficacité des mesures engagées

Tout programme d'actions doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation, cela permet :

- De vérifier la pertinence des opérations et des objectifs à moyen terme (voire des objectifs à long terme), et les modifier s'ils ne permettent pas d'atteindre les objectifs à long terme (voire de répondre aux enjeux);
- D'adapter le document aux améliorations de la connaissance du site (suite aux inventaires et études), à l'évolution du milieu (suite à la gestion, à des catastrophes naturelles ou des changements de conditions écologiques ou humaines), ou des moyens...

L'évaluation est à la fois un dispositif de contrôle et d'amélioration de la gestion menée sur le site.

Deux types d'évaluation seront menés :

- un suivi annuel des actions menées qui se solde par le bilan annuel d'activités et permet de définir le programme d'activités de l'année suivante.
- une évaluation sur la durée de l'animation du DOCOB qui conduira à l'adaptation d'une nouvelle version du document.

C. LE PROGRAMME D' ACTIONS

TABLEAU 17 : LES ACTIONS

Volets	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	N° action
Connaissance scientifique	A. ACQUISITION DE CONNAISSANCES	Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire	Etudes sur des espèces ou groupes d'espèces dont la connaissance est insuffisante ou ancienne sur le site	A1
		Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire	Diagnostics écologiques sur les habitats dans les secteurs non prospectés	A2
			Etudes socio-économiques	A3
	B. APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES	Suivre l'évolution des populations cibles et invasives de façon régulière	Suivi d'espèces cibles	B1
			Suivi de la propagation des espèces invasives	B2
		Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Etudes sur l'évolution de l'état de conservation des habitats	B3
	Gestion	C. PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS	Préserver les habitats à fort valeur patrimoniale	Adaptation des zonages environnementaux
Constitution d'un réseau de bois de senescence				C2
Maintien des prairies permanentes remarquables				C3
Mettre en œuvre des modes d'exploitation à faible impact sur les milieux			Gestion extensive des milieux ouverts	C4
			Gestion forestière extensive	C5
			Gestion des étangs	C6
Renaturer les milieux			Travaux de restauration de milieux humides et aquatiques	C7
			Renaturation hydro-morphologique de cours d'eau (clôture aussi)	C8
			Reconversion de culture, microboisements en prairies et reconquêtes agricoles	C9
			Lutte contre les espèces invasives et expérimentation en faveur d'espèces autochtones patrimoniales	C10

Volets	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	N° action
		Permettre l'intégrité des activités humaines par des aménagements	Aménagements des étangs	C11
			Aménagements de franchissements liés aux infrastructures de transports	C12
	D. MAINTIEN D'HABITATS DIVERSIFIES OU RESTAURATION DE CORRIDORS ET CONTINUITES ECOLOGIQUES	rétablir les connexions sur les cours d'eau	Remplacement, aménagements ou suppression d'obstacles	D1
		Conserver une mosaïque d'habitats naturels en bon état connectés par un maillage	Préserver ou rétablir des lisières forestières étagées + Entretien ou restauration des milieux associés	D2
	E. AMELIORER LES POTENTIALITES D'ACCUEIL DES ESPECES	Conserver les habitats d'espèces connus	Gestion d'habitats d'espèces (dont quiétude)	E1
Appropriation locale	F. MOBILISATION DES PROPRIETAIRES ET DES GESTIONNAIRES	Accompagner les propriétaires et les gestionnaires	Promotion de la charte Natura 2000	F1
			Permanences en Mairie	F2
			Formations à la gestion des milieux	F3
			Création d'outils de sensibilisation et pédagogiques	F4
	G. COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES	S'assurer de la compatibilité des projets par une veille et une coordination des structures de gestion	Partenariat avec les structures de gestion	G1
			La compatibilité des politiques publiques	G2
			Accompagnement des porteurs de projets dans la réalisation d'EIN	G3
	H. COMPREHENSION DES ENJEUX ET RESPECT DES MILIEUX ET DES ESPECES PAR LES USAGERS	Sensibiliser les usagers (gestionnaires, habitants, grand public, scolaires)	L'organisation d'évènements de sensibilisation en lien avec les associations locales	H1
			Projets pédagogiques avec les scolaires, étudiants	H2
			Porter à connaissance auprès du grand public	H3
		Mettre en valeur les milieux et les espèces	Aménagement d'un site naturel à vocation pédagogique	H4

Volets	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Plan d'actions	N° action
			Création ou actualisation de panneaux d'informations / sensibilisation sur le site	H5
Evaluation de la gestion du site	I. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	Suivre la mise en œuvre la gestion courante du site	Gestion courante du site	I1
	J. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	Evaluer l'atteinte des objectifs et apprécier l'efficacité des mesures engagées	Etudes de l'impact des mesures réalisées	J1

Objectif A : ACQUISITION DE CONNAISSANCES Objectif opérationnel : Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire		ETUDES SUR DES ESPECES OU GROUPES D'ESPECES			A1
<u>Description :</u> Il s'agit d'acquérir des connaissances sur des espèces ou des groupes d'espèces dont la connaissance est insuffisante (peu de données, secteurs de prospections réduits ou ancienne sur le site (supérieur à 10 ans). De plus, plusieurs espèces sont considérées potentiellement présentes mais la présence sur le site reste à confirmer ou à affiner. Cette acquisition de connaissance permettra de cibler les interventions en faveur des espèces et de leurs habitats pour maintenir ou améliorer leurs états de conservations.					
Type d'étude	priorité	Fréquence	Echéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Etude cortège espèces aquatiques (Chabot commun, Lamproie de planer et Truite fario)	***	1 état des lieux donnant suite à un suivi régulier	1 étude en 2018	430km	Connaitre les secteurs les plus favorables à préserver (10 stations de pêche électrique en 2018)
Etude amphibiens	**	1 étude dans le DOCOB	2020	1700 ha	Actualiser et approfondir les données de l'étude réalisée en 2009
Etude Gêlinotte des bois (ZPS)	**		2021	12000 ha	Avoir un premier état des lieux de la présence de l'espèce sur le site
Etude sur les mollusques	*		2022		Approfondir les connaissances sur ce groupe, d'autant que la moule épaisse est recensée sur 2 stations sur le site
Etude sur les chiroptères (gîtes forestiers, de mise-bas ou swarming)	*		2023	Ensemble du site	Améliorer la connaissance sur les chiroptères en dehors des sites d'hivernages
Etude entomologique (Cuivré de la bistorte, Cordulie à corps fin, Agrion de mercure)	*		2024	5000 ha	Prospecter des sites favorables non prospectés en 2016
Etude de faisabilité de réintroduction ou de confinement de l'écrevisse à pieds blancs	*		Au cours du PG	6 km	Déterminer les possibilités de sauvegarder les noyaux d'écrevisse à pattes blanches restants
<u>Indicateurs :</u> - réalisations : nb d'études réalisées, - résultats : nb de données récoltées sur les espèces ou groupe d'espèces ciblées, nb de secteurs connus.					

Objectif A : ACQUISITION DE CONNAISSANCES Objectif opérationnel : Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire	DIAGNOSTICS ECOLOGIQUES SUR LES HABITATS				A2																							
<u>Description :</u> La grande superficie du site et son contexte en mosaïque d'habitats ne permet pas d'avoir une connaissance exhaustive des milieux. En effet, des secteurs non encore jamais été étudiés, d'autres il y a plusieurs années. Ainsi plusieurs diagnostics ou cartographie d'habitats pourraient être réalisés pour améliorer la connaissance du site et ainsi prioriser les interventions par secteurs ou type d'habitats.																												
<table><tr><th>Type d'étude</th><th>priorité</th><th>Fréquence</th><th>Echéancier</th><th>Surface concernée</th><th>Objectifs de mise en œuvre</th></tr><tr><td>Diagnostic hydro-morphologique et continuité écologique des têtes de bassins versants et étangs</td><td>***</td><td>1 à 2 BV / an</td><td>2018</td><td>315 km</td><td>Amélioration des connaissances sur les têtes de bassins versants à enjeux notamment opérationnels (avant travaux potentiels de restauration)</td></tr><tr><td>Diagnostic opérationnel des perturbations sur les tourbières</td><td>**</td><td rowspan="2">1 fois dans le cadre du DOCOB</td><td>2019</td><td>173 sites</td><td>100% des sites tourbeux connus pour l'élaboration d'une stratégie de conservation et de restauration</td></tr><tr><td>Cartographie des espèces invasives</td><td>*</td><td>2019-2020</td><td>Ensemble du site</td><td>100% du site notamment état des lieux exhaustif des espèces maîtrisables (<i>Rudbeckia laciniata</i>) en vu de contrats Natura 2000</td></tr></table>						Type d'étude	priorité	Fréquence	Echéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre	Diagnostic hydro-morphologique et continuité écologique des têtes de bassins versants et étangs	***	1 à 2 BV / an	2018	315 km	Amélioration des connaissances sur les têtes de bassins versants à enjeux notamment opérationnels (avant travaux potentiels de restauration)	Diagnostic opérationnel des perturbations sur les tourbières	**	1 fois dans le cadre du DOCOB	2019	173 sites	100% des sites tourbeux connus pour l'élaboration d'une stratégie de conservation et de restauration	Cartographie des espèces invasives	*	2019-2020	Ensemble du site	100% du site notamment état des lieux exhaustif des espèces maîtrisables (<i>Rudbeckia laciniata</i>) en vu de contrats Natura 2000
Type d'étude	priorité	Fréquence	Echéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre																							
Diagnostic hydro-morphologique et continuité écologique des têtes de bassins versants et étangs	***	1 à 2 BV / an	2018	315 km	Amélioration des connaissances sur les têtes de bassins versants à enjeux notamment opérationnels (avant travaux potentiels de restauration)																							
Diagnostic opérationnel des perturbations sur les tourbières	**	1 fois dans le cadre du DOCOB	2019	173 sites	100% des sites tourbeux connus pour l'élaboration d'une stratégie de conservation et de restauration																							
Cartographie des espèces invasives	*		2019-2020	Ensemble du site	100% du site notamment état des lieux exhaustif des espèces maîtrisables (<i>Rudbeckia laciniata</i>) en vu de contrats Natura 2000																							
<u>Indicateurs :</u> - Réalisations : nb de diagnostic ou de cartographie réalisé, - Résultats : % de couverture étudié / type d'habitats, % du site.																												

Objectif A : ACQUISITION DE CONNAISSANCES Objectif opérationnel : Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire	ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES				A3
Description : Des études sur les pratiques, l’appréhension des milieux et la connaissance des enjeux ou de la réglementation sont nécessaires pour mieux comprendre les interactions entre activités humaines et conservation des milieux.					
Type d’étude	Priorité	Fréquence	Échéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Etude socio-ethnologique propriétaires d’étangs	***	1 fois dans le cadre du DOCOB	2018	1470 étangs /plusieurs centaines de propriétaires	Comprendre les pratiques et perspectives, proposer des solutions
Etude des pratiques agricoles sur tourbières et milieux humides (lien typologie des prairies)	**			585 ha	
Indicateurs : -réalisation : nb d’études réalisées, - résultats : nb de propriétaires ou gestionnaires enquêtés,					

Objectif B : APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES Objectif opérationnel : Suivre l'évolution des populations cibles et invasives de façon régulière		SUIVI D'ESPECES CIBLES			B1
Description : Il s'agit de suivre de manière régulière les espèces remarquables du site pour étudier leur évolution en termes de répartition, de taille de population. Les espèces ciblées sont souvent des indicateurs du bon état écologique des habitats du site.					
Type d'étude	Priorité	Fréquence	Echéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Suivi de l'Ecrevisses à pattes blanches	***	Tous les 2-3 ans	2020	6 km	Connaitre l'évolution et assurer une veille des populations Contribuer aux suivis annuels des structures référentes
Suivi du cortège des espèces aquatiques (Lamproie, chabot, truite)	***	Tous les ans		315 km	
Suivi grands prédateurs (Loup, Lynx)	**			1 circuit (10km)	
Suivi des oiseaux prairiaux (Pie grièche écorcheur, alouette lulu, tairiers des prés) et rupestres (Faucon pèlerin, Grand duc)	**			2-3 sites rupestres, 5-6 parcelles de prairies	
Suivi hivernal des chiroptères	*			4 sites en APPB + quelques sites d'hibernation annexe	
Suivi des espèces végétales aquatiques patrimoniales (Caldésie à feuilles de parnassie, Rhynchospore brun, Bruchie des Vosges, Fluteau nageant, etc.)	*			21 stations	
- Indicateurs : - Réalisations : nb de suivis, de km parcourus, de circuits réalisés, de secteurs prospectés - Résultats : nb de données, de populations identifiées et localisées, évolution du linéaire ou de la surface colonisée.					

Objectif B : APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES Objectif opérationnel : Suivre l'évolution des populations cibles et invasives de façon régulière	SUIVI DES DESEQUILIBRES ECOLOGIQUES				B2
Description : L'introduction d'espèces invasives est une des causes importantes de perte en biodiversité. En effet, la présence d'espèces invasives perturbe l'équilibre écologique d'un habitat ou d'une espèce. Il y a souvent une forte concurrence avec les espèces locales, elles ont un potentiel de propagation supérieur, sont moins exigeantes écologiquement et peuvent être porteuse saine de maladies transmissibles, comme l'Ecrevisse américaine, aux espèces locales. Par ailleurs, les déséquilibres écologiques peuvent se traduire par une surdensité ou sous densité d'espèces locales. Afin de proposer des solutions pour restaurer cet équilibre, il est nécessaire de suivre la propagation des espèces invasives et l'évolution des habitats.					
Type d'étude	priorité	Fréquence	Echéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Suivi des espèces invasives aquatiques (Ecrevisses américaines, perche soleil, etc.)	**	Chaque année		315km	Suivre la propagation des espèces invasives aquatiques lors des suivis d'espèces cibles
Suivi des espèces invasives végétales (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya et nouvelles arrivantes)	*			Stations localisées	Effectuer un suivi sur des stations très localisées en vu de réaliser des contrats d'élimination, à minima de veiller à leur non propagation
Suivi des déséquilibres dans les prairies (Chardons, rumex, etc.)	*	Tous les 4-5 ans		Prairies témoins	Accompagner les changements de pratiques sur des parcelles spécifiques
Indicateurs : - Réalisations : nb de suivis, de relevés. - Résultats : nb de données					

Objectif B : APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES

Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

ETUDES SUR L'EVOLUTION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS

B3

Description :

L'état de conservation favorable constitue l'objectif global à atteindre et à maintenir pour tous les types d'habitat et espèces d'intérêt communautaire. Il peut être décrit comme une situation où un type d'habitat ou une espèce prospère. L'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces qu'il abrite, peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques.

Pour s'assurer de l'atteinte de l'objectif global du dispositif Natura 2000, il est indispensable de suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats.

Type d'étude	priorité	Fréquence	Echéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Evaluation de l'état de conservation des cours d'eau (IBGN, sondes)	***	Selon protocole établi en 2019			Connaitre l'état de conservation des habitats selon le protocole établi
Evaluation état de conservation des habitats prairiaux (mise à jour cartographie, analyse diachronique)	***	Tous les 10 ans	2019-2020	6000 ha	Mise à jour de 100% de la cartographie, étudier l'évolution des habitats sur un pas de temps de 10 ans.
Evaluation de l'état de conservation des ripisylves	***	Tous les 10 ans	2023	1300 ha	
Evaluation de l'état de conservation des milieux forestiers	*	Tous les 20 ans	2024-2026	6000 ha (échantillons)	Evaluer l'état de conservation des habitats forestiers sur un échantillon représentatif (types de milieux, état initial, etc.)

Indicateurs :

Réalisations : nb d'évaluations menées

Résultats : surface ou linéaire /% d'habitats évalués.

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS Objectif opérationnel : Préserver ou restaurer les habitats et les espèces à fort valeur patrimoniale	PROPOSITION D'ADAPTATION DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX				C1
Description : Sur le site Natura 2000, il existe une multitude de zonages environnementaux (ZNIEFF, APPB, RNR, etc.). Il est nécessaire de proposer l’adaptation de ces zonages pour que chacun puisse répondre à leurs objectifs d’inventaires, de préservation réglementaires ou contractuelles ou de mise en valeur en étant compatible avec le dispositif Natura 2000.					
Type d'action	priorité	Fréquence	Echéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Contribution à l’adaptation des zonages et porter à connaissance	***	Lors de révision		Ensemble du site	Proposer l’ajustement des zonages APPB et ZNIEFF en fonction de l’actualisation des connaissances Proposer une tourbière en ENS Réaliser des cartographies à l’échelle communales des zones à enjeux
Accompagnement dans le cadre de conventionnement, maîtrise d’usage	**		/		Au cas par cas
Indicateurs : - réalisations : nb de zonages actualisés ou mis en place - résultats : surface, linéaire % du site intégré dans un zonage adapté.					

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS		CONSTITUTION D'UN RESEAU DE BOIS SENESCENTS OU A CAVITES ET D'ILOTS DE VIEILLISSEMENT			C2
Objectif opérationnel : Préserver ou restaurer les habitats et les espèces à fort valeur patrimoniale					
<u>Description</u> : Cette mesure vise à favoriser le développement de bois sénescents, sous forme d'arbres isolés en forêt ou d'îlots de vieillissement d'un seul tenant, afin d'améliorer la naturalité des habitats forestiers et d'intégrer dans la gestion forestière la préservation des espèces. Au sein des habitats forestiers du réseau français Natura 2000, des besoins forts ont été identifiés en matière d'augmentation du nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, dépérissant, présentant des cavités ou un intérêt pour certaines espèces retenues par la DHFF. Or ces habitats sont indispensables à de nombreuses espèces cavernicoles à forte valeur patrimoniale (pic mar, pic noir murin de Bechstein...) et à la faune saproxylophage. De plus, leur présence reflète la prise en compte des enjeux.					
Type d'action	priorité	Fréquence	Echéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Contrat Natura 2000 F12i « Ilot de senescence complet ou partiel »	***	sur volontariat		2000 ha	+1% de la propriété communale en + des 1% des orientations ONF (indicatif selon engagements des propriétaires)
<u>Indicateurs</u> : - Réalisations : nb de contrats signés - Résultats : surface et type d'habitats contractualisé					

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS Objectif opérationnel : Préserver les habitats et les espèces à fort valeur patrimoniale	MAINTIEN DES PRAIRIES EXISTANTES			C3
Description : Les milieux prairiaux, dont beaucoup sont d'intérêt communautaire, constituent des habitats pour de nombreuses espèces patrimoniales (insectes, chiroptères, espèces floristiques, etc.). La surface en prairies permanentes reste une part importante de la Surface Agricole Utile (SAU) soit 82% en 2012 cependant elle tend à diminué. Ce constat traduit une tendance à la fois d'intensification des parcelles plates et accessibles et une déprise des secteurs à fort dénivelé et reculés. Il est donc nécessaire d'inciter les agriculteurs à préserver les prairies existantes.				
Type d'action	priorité	Echéancier / fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
MAEC Herbe 07 « Prairies Fleuries »	***	2020	120 ha	Prioriser le maintien des prairies en excellent état de conservation
Indicateurs : - Réalisations : nb de parcelles engagées, rouvertes - Résultats : surface en herbe conservée, % du site				

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des modes d'exploitation à faible impact sur les milieux		GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS		C4
Description : Les milieux ouverts, prairiaux et autres zones humides, occupent quasiment 7000 ha soit 35% du site. Beaucoup sont des habitats d'intérêt communautaire voir prioritaires ainsi que des habitats d'espèces pour une faune et une flore diversifiée et remarquable. La gestion extensive de ces milieux répond aux enjeux de maintien de la biodiversité, de qualité de l'eau et d'un paysage ouvert.				
Type d'action	Priorité	Fréquence / Echancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Accompagnement d'un projet à enjeu eau (PAEC / GIEE)	**	2020	Ensemble du territoire	Contribuer à l'émergence d'un projet de territoire
« Zéro fertilisation », « Ajustement de la pression de pâturage », « Gestion des zones humides »	**	2020	500 ha	Contractualiser en priorité les zones humides : 200 ha
Maintien -Entretien des ripisylves	***	/	Plusieurs km, 28 ha	Maintenir 100% des ripisylves en bon état de conservation
Bonnes pratiques Charte Natura 2000 Les engagements en faveur des milieux ouverts et aquatiques	***	Tous les 5 ans	1700 ha	100% de renouvellement des adhésions au bout de 5 ans d'engagements
- Indicateurs : - Réalisations : nb de contrats signés - Résultats : Surface concernée				

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des modes d'exploitation à faible impact sur les milieux	GESTION FORESTIERE EXTENSIVE			C5
Description : Les milieux forestiers sont prédominants recouvrant plus de 60% du site. De nombreuses atteintes sont constatées sur ces milieux du fait d’une gestion intensive (enrésinement, coupe rase, essences non locales). Afin d’améliorer leurs états de conservation, cette mesure consiste à mettre en place une gestion extensive par différentes actions : régénérations dirigées, irrégularisation du peuplement, etc.				
Type d’action	priorité	Fréquence / échéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
« Gestion ripisylves », « Mise en œuvre de régénérations dirigées », « Travaux d’irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive »	*	Sur le volontariat	6000 ha	Inciter la gestion extensive par la contractualisation
Bonnes pratiques Charte Natura 2000 Les engagements sur les milieux forestiers	*	Tous les 5 ans	6000 ha	100% de renouvellement des adhésions au bout de 5 ans d’engagements
Indicateurs : - Réalisations : nb de contrats - Résultats : surface contractualisée				

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des modes d'exploitation à faible impact sur les milieux	GESTION DES ETANGS			C6
<u>Description :</u> Creusés par les glaciers et façonnés par l’Homme, les étangs sont emblématiques du Plateau. Ils font partie du patrimoine historique, paysager et culturel. Autrefois, utilisés en pisciculture, ils fournissaient une ressource alimentaire importante et étaient rattachés à un savoir-faire traditionnel local, la pêche d’étang par une vidange régulière. Aujourd’hui, à vocation de loisirs, ils continuent de marquer l’identité du territoire et constituent une vitrine touristique majeur. Leur bonne gestion, compatible avec les milieux naturels constituent donc un enjeu majeur sur le site.				
Type d'action	Priorité	Fréquence / échéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Bonnes pratiques Charte Natura 2000 Les engagements sur les étangs	***	Tous les 5 ans	1470 étangs	100% de renouvellement des adhésions au bout de 5 ans d’engagements Inciter à la mise en œuvre des bonnes pratiques lors de l’aménagement des étangs (moines, etc.)
<u>Indicateurs :</u> - Réalisations : nb de charte - Résultats : surface contractualisée				

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS		TRAVAUX DE RESTAURATION DE MILIEUX HUMIDES/AQUATIQUES		C7
Objectif opérationnel : Renaturer les milieux				
Description : L'enrésinement important observé dans la région, au cours de la seconde moitié du XXème siècle a causé la perturbation d'un grand nombre de ruisseaux. (Erosion des berges et apports excessifs de sédiments fins, acidification du milieu, manque d'habitats pour les espèces aquatiques, etc.). Cette mesure vise à restaurer les milieux humides et aquatiques, comme les ripisylves ou les tourbières, par des opérations de suppressions de résineux pouvant s'effectuer par débardage alternatif pour éviter de détériorer le milieu. Des opérations de reconnexion de bras secondaires pourront également être réalisées.				
Type d'action	Priorité	Fréquence / Echancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
« Restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles », Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	***	Sur volontariat	21 km de ripisylves	Restaurer 15% soit 3 km Création de ripisylves 1km
« Prise en charge du surcoût lie à la mise en œuvre d'un débardage alternatif »	*			Réaliser un projet pilote sur un site à enjeu eau
- Indicateurs : - Réalisations : nb de contrats ou charte signés - Résultats : surface réhabilitées				

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS Objectif opérationnel : Renaturer les milieux		RENATURATION HYDRO-MORPHOLOGIQUE DE COURS D'EAU		C8
Description : Sur le plateau des mille étangs, certains ruisseaux ont été chenalisés historiquement pour faciliter l’exploitation agricole notamment. Cette canalisation de portions de cours d’eau a de nombreux impacts sur les milieux et les espèces d’intérêt communautaire (uniformisation des écoulements, déconnexion des zones humides, etc.) Enfin, il mène à une fragilisation des populations d’écrevisse à pieds blancs et du cortège d’espèces associés (Lamproie de planer, chabot commun et truite fario) par une altération de leur habitat. Les travaux devront permettre de réhabiliter la diversité des écoulements, le substrat et/ou les sous-berges jusqu’à la restauration de la fonctionnalité dynamique du lit majeur et ainsi le potentiel d’accueil et de reproduction des espèces. Les cours d’eau traversant ou bordant une prairie pâturée peuvent servir d’abreuvoir pour le bétail. Or, l’abreuvement des bêtes directement dans le lit du cours d’eau peut entraîner une déstabilisation des berges et ainsi la mobilisation de sédiments peut provoquer le colmatage du fond du lit. Dans ce contexte est souvent couplée l’absence de végétation en bordure de cours d’eau qui ne permet pas de retenir les berges. De plus, la problématique de dégradation de la qualité est accentuée par le réchauffement des eaux en l’absence d’ombre. Des clôtures seront placées le long de certains cours d’eau pour empêcher tout accès direct du bétail et pour permettre la recolonisation végétale des rives.				
Type d'action	priorité	Fréquence / Echancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	***	Sur volontariat	10% du linéaire	Réaliser un projet pilote en 5 ans sur un linéaire d'un bassin versant prioritaire
Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (Aménagement de clôtures) et abreuvoir	***		9 sites	Aménager 1 site par an
- Indicateurs : - Réalisations : nb de km de cours d’eau - Résultats : nb de km fonctionnels				

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS

Objectif opérationnel : Renaturer les milieux

RECONVERSION DE CULTURE, MICROBOISEMENTS EN PRAIRIES ET RECONQUETES AGRICOLES

C9

Description :

Il s'agit d'inciter les exploitants agricoles à implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes pour répondre à la fois à un objectif de protection des eaux, paysager et de maintien de la biodiversité qui sont les trois enjeux du Plateau des mille étangs. En effet, la création de couvert herbacé sur des parcelles permet de limiter les phénomènes érosifs et le lessivage des intrants, constitue des zones refuges pour la faune et la flore et permet la valorisation et la protection de certains paysages. Or dans le cadre du projet agro-environnemental (PAEC), une tendance et un risque d'intensification par céréalisation des parcelles en fond de vallée ont été identifiés et le maintien de la production à l'herbe sur le territoire a été défini comme objectif stratégique.

Type d'action	Priorité	Fréquence / Echéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
« Création ou entretien d'un couvert herbacé »	**	2020	400 ha Quelques ha par an	Prioriser 113 ha (au sein des têtes de bassins versants APPB + milieux humides), 80% des cultures reconverties dans les APPB
Suppression de micro-boisements	**	Sur volontariat	160ha	Reconvertir 10 à 20 ha par an
Reconquêtes agricoles	*		200ha	

Indicateurs :

Réalisations : nb de parcelles engagées,

Résultats : surface reconvertie en herbe, % du site

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS Objectif opérationnel : Renaturer les milieux	EXPERIMENTATION			C10
<u>Description</u> : Cette mesure vise à expérimenter des interventions sur les espèces indésirables ou patrimoniales présentes, dans le but d’améliorer la fonctionnalité écologique et la naturalité des habitats d’intérêt communautaire et l’état de conservation des espèces patrimoniales.				
Type d’action	Priorité	Echéancier / fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Chantiers participatifs d’élimination des espèces invasives (Rudbeckie laciniée, renouée)	**	1 par an Sur volontariat	Secteurs localisés	Organiser 1 chantier participatif par an. Eliminer les espèces exotiques envahissantes encore maîtrisables
Chantier d’élimination d’espèces aquatiques (Ecrevisses américaines, Lousiane, poisson chat, etc.)	**	Lors de vidange		Sur 100% des vidanges autorisées et accompagnées
<u>Indicateurs</u> : - Réalisations : nb de chantiers ou contrats signés - Résultats : nb de km, surface où les espèces ont été éradiquées,				

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS Objectif opérationnel : Permettre l'intégrité des activités humaines par des aménagements	AMENAGEMENTS DE FRANCHISSEMENTS			C11
<u>Description :</u> La traversée de ruisseaux par les engins de travaux forestiers et agricoles provoque d’importants apports de matières en suspension qui vont colmater le lit du cours d’eau et altérer l’habitat des espèces aquatiques. Pour éviter ces impacts, il est nécessaire d’aménager des franchissements permanents sur les dessertes fréquentées, de proposer un kit de franchissement temporaire à mutualiser parmi les nombreux propriétaires et enfin d’anticiper l’évitement des cours d’eau lors de nouvelles création de dessertes.				
Type d'action	priorité	Fréquence / échéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Achat de kits de franchissements temporaires	***	Lors de travaux	Ensemble du site	Achat de 3 kits de tubes PEHD
Mise en place de franchissements permanents (gués)	**	Sur volontariat	Sur secteurs ciblés	Au cas par cas
« Prise en charge de certains surcoûts d’investissement visant à réduire l’impact des dessertes en forêt »	**	Lors d’un schéma de desserte		
<u>Indicateurs :</u> - Réalisations : nb de franchissements posés, nb de kits de franchissement achetés - Résultats : nb de km de cours d’eau préservés, nb d’utilisations des kits.				

Objectif C : PRESERVATION OU RESTAURATION DE LA NATURALITE DES HABITATS		AMENAGEMENTS DES ETANGS		C12
Objectif opérationnel : Permettre l'intégrité des activités humaines par des aménagements				
Description : Les étangs, éléments emblématiques du territoire, font partie du patrimoine historique et culturel des Vosges Saônoises. Nombreux sont ceux situés en zone de source et quelques-uns en en barrage de cours d'eau, ce type de configuration associée à une mauvaise gestion des étangs engendrent des dégradations importantes sur la qualité des cours d'eau. Afin de limiter les impacts, l'aménagement de système de vidange, de type moine hydraulique, présente de nombreux avantages ; il permet une vidange progressive par seuils grâce aux planches en bois et évite ainsi un effet chasse d'eau et le départ de sédiments dans le cours d'eau. De plus, un moine évacue l'eau par le fond, plus froide qu'en surface, cela évite le réchauffement des eaux en aval. Disposant d'une grille, le système permet une meilleure gestion des espèces piscicoles et évite leurs dispersions dans le cours d'eau. Un trou calibré en fonction du débit permet également de toujours restituer un minimum d'eau pour la survie des espèces au sein du cours d'eau. En définitive, le moine hydraulique et ses ouvrages annexes permettent une meilleure préservation des ruisseaux tout en facilitant la gestion des étangs aux propriétaires				
Type d'action	priorité	Echéancier / fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Restauration des ouvrages de petites hydrauliques (pose de moines)	***	Sur volontariat /	Sur des secteurs à enjeux : 15 étangs prioritaires en APPB	Aménager un étang à enjeu par an Priorisation sur les bassins versants à enjeux (espèces, qualité du cours d'eau, surface importante, etc.)
Mise aux normes/installations d'annexes hydrauliques (déversoir d'orage, pêcheries, bassin de décantation)	**			
Indicateurs : - Réalisations : nb d'étangs aménagés - Résultats : km de cours d'eau préservés				

Objectif D : MAINTIEN OU RESTAURATION DE CORRIDORS ET CONTINUITES ECOLOGIQUES Objectif opérationnel : rétablir les connexions sur les cours d'eau			REEMPLACEMENT, AMENAGEMENTS OU SUPPRESSION D'OBSTACLES	D1										
• <u>Description :</u> La présence d'obstacles infranchissables sur le lit des cours d'eau limite les possibilités de circulation (montaison et dévalaison) des espèces aquatiques nécessaires avec leurs cycles de développement et de survie durable dans l'écosystème. Par ailleurs, les obstacles bloquent également les sédiments en amont et entrainent un déficit sédimentaire à l'aval et donc une perturbation du fonctionnement hydro-morphologique du cours d'eau. Sur 60 km de cours d'eau étudié en tête de bassin versant, considéré prioritaire pour la préservation de l'écrevisse à pattes blanches et du cortège d'espèces associé (Truite fario, chabot commun, Lamproie de planer), pas moins de 300 ouvrages ont été recensés dont 200 sont totalement (82) ou partiellement(118) infranchissables.														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'action</th><th>priorité</th><th>Echéancier / fréquence</th><th>Surface concernée</th><th>Objectifs de mise en œuvre</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières</td><td>***</td><td>Sur volontariat</td><td>16 seuils, 12 buses, 25 étangs</td><td>Aménager 2 obstacles / an, Effacement d'un étang ou dérivation selon opportunité</td></tr> </tbody> </table>					Type d'action	priorité	Echéancier / fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	***	Sur volontariat	16 seuils, 12 buses, 25 étangs	Aménager 2 obstacles / an, Effacement d'un étang ou dérivation selon opportunité
Type d'action	priorité	Echéancier / fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre										
Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	***	Sur volontariat	16 seuils, 12 buses, 25 étangs	Aménager 2 obstacles / an, Effacement d'un étang ou dérivation selon opportunité										
• <u>Indicateurs :</u> - Réalisations : nb d'ouvrages supprimés ou remplacés - Résultats : km de ruisseaux reconnectés.														

Objectif D : MAINTIEN OU RESTAURATION DE CORRIDORS ET CONTINUITES ECOLOGIQUES Objectif opérationnel : Conserver un maillage d'habitats naturels connectés en bon état, tvb		PRESERVER OU RETABLIR DES LISIERES FORESTIERES ETAGEES		D2
<u>Description</u> : Cette mesure consiste à maintenir ou améliorer les connexions entre les habitats par la gestion des zones de lisières (zone transitoire entre forêt et milieu ouvert, joue un rôle important en matière de biodiversité: refuge, lieu de reproduction et zone de nourrissage d’une faune nombreuse et variée (oiseaux, chauve-souris et autres petits mammifères) et la préservation ou réhabilitation d’éléments de diversification du paysage : haies, bosquets, etc.				
Type d’action	priorité	Fréquence / Echancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
« Travaux d’aménagement de lisière étagée »	*	Sur volontariat	Ensemble du site	Mettre en œuvre de manière couplée avec des travaux de restauration d’habitats.
Chantier d’entretien ou Réhabilitation ou plantation de haies, d’alignements d’arbres, d’arbres isolés, de vergers ou de bosquets	*			
Bonnes pratiques « Préservation des éléments de diversification du paysage : haies murgets, vergers, queue d’étangs, roselières »	*			
<u>Indicateurs</u> : Réalisations : nb de contrats signés, Résultats : nb de km de lisières étagées.				

Objectif E : AMELIORER LES POTENTIALITES D'ACCUEIL DES ESPECES	GESTION D'HABITATS D'ESPECES				E1
Objectif opérationnel : Conserver les habitats d'espèces connus					
<u>Description :</u> Cette mesure recoupe des actions de gestion ou d'aménagements de milieux en faveur des espèces des actions d'encadrements d'activités de manière spatiales ou temporelles mais également des bonnes pratiques pour respecter la quiétude des espèces.					
Type d'action	priorité	Echéancier/ fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre	
« Fauche tardive »	**	2020	100 ha	Prioriser les surfaces de quelques hectares où sont cantonnées les espèces cibles	
« Aménagements artificiels en faveur des espèces »	**	Sur volontariat	Sites ponctuels	Au cas par cas en fonction des enjeux de chaque site ponctuels (fréquentation, projet d'aménagements, etc.)	
Bonnes pratiques (quiétude en période de nidification, etc.)	*		Ensemble du site	Priorités les sites à enjeux (Site d'hibernation à chiroptères ou de nidification à Faucon pèlerin par exemple)	
<u>Indicateurs :</u> - Réalisations : nb de contrats signés, - Résultats : nb d'arbres marqués ou d'ha engagés					

Objectif F : MOBILISATION DES PROPRIETAIRES ET DES GESTIONNAIRES <u>Objectif opérationnel</u> : Accompagner les propriétaires et les gestionnaires	PROMOTION DES BONNES PRATIQUES			F1
<u>Description</u> : La charte Natura 2000 comporte un ensemble d’engagements qui constituent des bonnes pratiques et dont la mise en œuvre n’est pas rémunérée. Les engagements prévus par la charte Natura 2000 peuvent faire l’objet de contrôles, définis de manière simple dans la charte. Les engagements sont formulés par type de milieu naturel (milieux forestiers, milieux ouverts de types prairies montagnardes et hautes-chaumes, milieux humides et tourbeux, milieux rocheux) et/ou par activité (activités de sports et de loisirs notamment). L’adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s’engager dans une démarche de gestion de qualité, conforme aux orientations validées dans le document d’objectifs. Elle porte sur une durée de 5 ans ou 10 ans quand celle-ci concerne également la gestion forestière. Elle ouvre droit à exonération foncière (taxe sur le foncier non bâti). Les engagements de la charte par milieux ont été concertés et actualisés dans le cadre de la révision du DOCOB.				
Type d’action	priorité	Fréquence / Echéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Diffusion des outils de promotion des bonnes pratiques (charte Natura 2000, exposition PNRBV, guides, etc.)	***	Chaque année	Action globale	Diffuser les outils de promotion des bonnes pratiques à 100% des personnes rencontrées concernées
<u>Indicateurs</u> : - Réalisations : nb d’outils diffusés, - résultats : nb de personnes sensibilisées, nb de chartes signées / renouvelées				

Objectif F : MOBILISATION DES PROPRIETAIRES ET DES GESTIONNAIRES Objectif opérationnel : Accompagner les propriétaires et les gestionnaires	PERMANENCES EN MAIRIE			F2
<u>Description :</u> Il est difficile, vu le nombre de propriétés privés, d’atteindre chaque propriétaire sachant qu’en général la personne référente des habitants reste le Maire. Ainsi afin d’accompagner au plus près de leurs besoins les propriétaires ou gestionnaires de milieux naturels, il est proposé de réaliser des permanences tournantes dans les mairies des principales communes du site. La permanence pourrait être tenue en binôme entre l’animateur du site Natura 2000 et une structure partenaire adaptée à la thématique (ex : permanence étangs et cours d’eau : PNRBV + DDT police de l’eau).				
Type d’action	priorité	Echéancier / fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Permanence tournante en Mairie	***	Plusieurs fois par an	Action globale	Etre accessible auprès des acteurs locaux et répondre à leur question de manière générale sur Natura 2000 et les accompagner dans le cadre d’un projet particulier
<u>Indicateurs :</u> - Réalisations : nb de permanences, - Résultats : nb de personnes venues lors des permanences.				

Objectif F : MOBILISATION DES PROPRIETAIRES ET DES GESTIONNAIRES Objectif opérationnel : Accompagner les propriétaires et les gestionnaires	FORMATIONS SUR LA GESTION DES MILIEUX			F3
<u>Description</u> : L'objectif est de former et informer les propriétaires et/ou gestionnaires des enjeux de conservation du Plateau des mille étangs, de la politique Natura 2000, des outils et bonnes pratiques par milieux. C'est l'occasion aussi de créer de l'échange entre gestionnaires et de la mutualisation de moyens techniques et financiers. Cette action sera étendue aux personnels des collectivités locales (agent d'accueil du PNRBV, OT, Agent de développement local) qui sont au contact de très nombreux visiteurs en ce sens, ils sont de véritables « ambassadeurs » et constituent un vecteur privilégié de l'information et de la sensibilisation des différents publics.				
Type d'action	Priorité	Fréquence / Echancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Formation des propriétaires d'étangs, des riverains de cours d'eau, des exploitants forestiers, agriculteurs	***	Chaque année en alternance thématique	Action globale	Sensibiliser et former les propriétaires / gestionnaires aux bonnes pratiques de gestion
Formation professionnels accueil, tourisme et élus locaux (0 phyto / espèces invasives), généralités préservation milieux naturels	*	1 tous les 3 ans		Informer les élus, acteurs du tourisme des enjeux de préservation des espaces naturels
<u>Indicateurs</u> : - Réalisations : nb de formations proposées, réalisées - Résultats : nb de personnes formées				

Objectif F : MOBILISATION DES PROPRIETAIRES ET DES GESTIONNAIRES Objectif opérationnel : Accompagner les propriétaires et les gestionnaires		CREATION D'OUTILS DE SENSIBILISATION PEDAGOGIQUES		F4
Description : Il s'agit de créer, mettre à jour ou rééditer des outils de sensibilisation pédagogiques à destination des propriétaires ou gestionnaires de milieux naturels. Ces outils ont vocation à transmettre des bonnes pratiques de gestion, informer sur les réglementations autres que Natura 2000, identifier les personnes à contacter en cas de questions.				
Type d'action	priorité	Fréquence / échéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Edition ou actualisation de guide technique et grand public (gestion des étangs, plaquette Natura 2000, guide identification Ecrevisses, Plantes indicatrices des prairies fleuries, invasives, etc.)	**	Chaque année	Action globale	Réalisation de support à vocation pédagogique pour les acteurs locaux du site, diffusion à 100% des propriétaires, collectivités, partenaires
Indicateurs : -Réalisations : nb de guide édités et/ou actualisés, - résultats : nb de guide distribués, nb de retours sur l'utilisation et la compréhension des guides				

Objectif G : COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES Objectif opérationnel : S'assurer de la compatibilité des projets par une veille et une coordination des structures de gestion		PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES DE GESTION		G1
• <u>Description :</u> Il s'agit de créer ou consolider des partenariats avec les structures de gestion qui ont vocation à agir sur le site Natura 2000. Que ce soit à travers un document de collaboration ou de simples échanges réguliers, il est important d'établir ou de poursuivre une étroite concertation entre les structures de gestion pour mutualiser les données scientifiques, les moyens humains, techniques et financiers, porter des projets communs de plus grande ambition et véhiculer les mêmes messages de sensibilisation tout en évitant les doublons.				
Type d'action	priorité	Echéancier / fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Réunir des groupes techniques de concertations	***	Tous les ans	Action globale	Réunir les partenaires techniques sur les thématiques communes pour assurer une concertation, informer de nos actions et se tenir informer des actions partenaires
Etablir des conventions cadre de partenariats et réaliser des actions communes	**	1 structure / an à 2 ans		Définir et inscrire le partenariat avec les structures techniques dans la durée
• <u>Indicateurs :</u> - Réalisations : nb d'invitations aux groupes techniques, nb de réunions en vues d'établir des conventions, discussions et programmations actions partenariales - Résultats : nb de participants au GT, nb de conventions signées, nb d'actions partenariales.				

Objectif G : COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES Objectif opérationnel : S'assurer de la compatibilité des projets par une veille et une coordination des structures de gestion		LA COMPATIBILITE DES POLITIQUES PUBLIQUES		G2
• Description : Il s'agit de la prise en compte de Natura 2000 et des habitats et espèces de la directive dans les politiques publiques en vigueur et à venir pour s'assurer de l'efficacité et de la pérennité des mesures de conservation mises en œuvre. Il incombe aux services de l'Etat, aux collectivités et aux établissements publics d'assurer une cohérence entre les différents projets, programmes, et documents de planification qui s'appliquent sur un même site.				
Type d'action	priorité	Echéancier / Fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Participations aux réunions de politiques publiques, comité de suivi, visites de terrain	**	Régulièrement	Action globale	Suivre et contribuer aux politiques publiques concernant le site Natura 2000
Médiation et veille application réglementaire	**		Sites réglementés (51km de ruisseau, cavités à chiroptères)	Contribuer à la compréhension et à l'application de la réglementation
• Indicateurs : - Réalisations : nb d'invitations aux réunions, actualisation effective des membres du COPIL, - Résultats : nb de participations aux réunions, nb de participants au COPIL, référence existante aux enjeux Natura 2000 dans les réunions ou documents, plans.				

Objectif G : COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES Objectif opérationnel : S'assurer de la compatibilité des projets par une veille et une coordination des structures de gestion	ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS			G3
<u>Description :</u> Afin de faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux du site Natura 2000 « plateau des mille étangs » lors des projets locaux de développement (urbanisme, tourisme, activités économiques, infrastructures etc.), il est primordial d’accompagner les porteurs de projets par un porté à connaissance et des recommandations.				
Type d'action	priorité	Echéancier / fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Accompagnement dans le cadre des Evaluations des incidences (EIN)	**	Dès que nécessaire	Action globale	Accompagner, apporter une réponse à 100% des projets pour lesquels la structure est sollicité
Accompagnement hors EIN	*	Dès que possible		
<u>Indicateurs :</u> - Réalisations : nb de projets accompagnés - Résultats : nb de projets autorisés sans incidence, nb de projets modifiés pour éviter les incidences				

Objectif H : COMPREHENSION DES ENJEUX ET RESPECT DES MILIEUX ET DES ESPECES PAR LES USAGERS Objectif opérationnel : Sensibiliser les usagers	L'ORGANISATION OU LA PARTICIPATION A DES EVENEMENTS DE SENSIBILISATION				H1
Description : Il s'agit d'organiser ou de participer à des évènements locaux pour contribuer à la sensibilisation des participants en lien avec les associations locales. L'organisation d'un évènement a pour vocation de rassembler les habitants autour d'une activité locale et permettre la transmission des savoir-faire, faire découvrir au public les différentes espèces et/ou habitats du site, les sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion, à leur préservation. Ces manifestations locales sont aussi l'occasion d'informer sur la réglementation en vigueur (hors Natura 2000) et accompagner les locaux à sa prise en compte.					
Type d'action	priorité	Echéancier / Fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre	
Organiser ou aider à organiser des évènementiels de sensibilisation (exemple : Fête des tourbières, de la fauche tardive, chantiers bénévoles de restauration d'habitats)	**	tous les 2 ans	Action globale	Transmettre les bonnes pratiques de gestion des milieux naturels de manière ludique et festive	
Participations aux manifestations existantes (1000 pas 1000 étangs, Fête de la Nature, etc.)	**	1 à 2 / an			
Indicateurs : -réalisations : nb d'évènements organisés ou à laquelle le PNRBV est présent, - résultats : nb de participants, nb de documents distribués					

Objectif H : COMPREHENSION DES ENJEUX ET RESPECT DES MILIEUX ET DES ESPECES PAR LES USAGERS Objectif opérationnel : Sensibiliser les usagers		PROJETS PEDAGOGIQUES AVEC LES SCOLAIRES, ETUDIANTS		H2
Description : Il s'agit de construire et proposer aux écoles du territoire des projets pédagogiques sur différentes thématiques en partenariat avec les structures d'éducation à l'environnement pour sensibiliser le public scolaire aux enjeux de conservation du site. De plus, dans le cadre de projets universitaires, des interventions peuvent être réalisées et des sorties de terrain peuvent être accompagnées.				
Type d'action	priorité	Echéancier / fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Projets pédagogiques scolaires	**	Chaque année	Action globale	Sensibiliser les futurs acteurs locaux du territoire, les classes de cycle 3 soit 15 classes,
Accompagnement de projets universitaires	*	2 jours / an		Permettre aux étudiants de comprendre les enjeux du territoire en lien avec leurs projets ou utiliser les compétences des équipes universitaires au service des projets du site Natura 2000
- Indicateurs : - Réalisations : nb de projets scolaires et sorties avec des groupes étudiants réalisés, - Résultats : nb d'élèves ou d'étudiants sensibilisés, évaluation des projets par les enseignants				

Objectif H : COMPREHENSION DES ENJEUX ET RESPECT DES MILIEUX ET DES ESPECES PAR LES USAGERS Objectif opérationnel : Sensibiliser les usagers			PORTER A CONNAISSANCE AUPRES DU GRAND PUBLIC		H3
Description : Il s'agit de communiquer sur le site Natura 2000 et ses enjeux, ainsi que sur les actions réalisées ou en projet dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB par divers moyens et supports.					
Type d'action	priorité	Fréquence / Echancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre	
Actualisation d'une plaquette étangs	**	2019	Action globale	Fournir plus d'informations sur les étangs (100% des participants à des sorties grand public sur cette thématique)	
La réalisation d'une plaquette de communication du site Natura 2000	**	2018		Faire comprendre ce qu'est Natura 2000, faire connaître les limites du site, les enjeux et les possibilités d'actions, transmettre largement les coordonnées de la structure animatrice	
La mise à jour du site internet Natura 2000 du Parc	*	Tous les ans		Informer et diffuser les actualités du site au plus grand nombre	
La rédaction d'articles dans la lettre Natura 2000 du Parc, les journaux et bulletins locaux	**	Régulièrement			
Organisation de sorties grand public	*	2 / an		Sensibiliser les participants par la découverte du site	
- Indicateurs : - Réalisations : nb de tirage d'une plaquette, nb d'actualisation du site internet, nb d'articles de journaux parus, - Résultats : nb de plaquettes distribuées, nb de vus sur la page internet, potentiel de lecteurs					

Objectif H : COMPREHENSION DES ENJEUX ET RESPECT DES MILIEUX ET DES ESPECES PAR LES USAGERS Objectif opérationnel : Mettre en valeur les milieux et les espèces	AMENAGEMENT D'UN SITE NATUREL A VOCATION PEDAGOGIQUE	H4															
• <u>Description :</u> L'aménagement d'un espace naturel, à vocation pédagogique et/ou touristique, mettrait en valeur les milieux et les espèces tout en permettant de comprendre les enjeux de conservation et de gestion. Cet aménagement pourrait être envisagé à différents niveaux en fonction du contexte (localisation et type de milieux) : d'un aménagement léger (panneaux, table de pic-nic) à des infrastructures plus lourdes (parking, platelage, plateforme, système de gestion). <table><tr><th>Type d'action</th><th>priorité</th><th>Fréquence / échéancier</th><th>Surface concernée</th><th>Objectifs de mise en œuvre</th></tr><tr><td>Aménagement d'un étang à vocation pédagogique</td><td>***</td><td>x</td><td>1 étang</td><td>Accompagner la valorisation d'un étang de manière exemplaire pour en faire la vitrine du territoire sur tous les volets (écologiques, paysager, économique)</td></tr><tr><td>Marteloscope (lieu d'apprentissage du marquage d'une coupe de bois pour la biodiversité)</td><td>*</td><td>x</td><td>1 ha</td><td>Créer un espace de formation à la gestion forestière sur le site</td></tr></table> • <u>Indicateurs:</u> - Réalisations : nb d'ENS désignés, d'étang, de tourbières ou de parcelles de forêt aménagés, - Résultats : nombre de personnes sensibilisées, nombre de sorties utilisant ce site			Type d'action	priorité	Fréquence / échéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre	Aménagement d'un étang à vocation pédagogique	***	x	1 étang	Accompagner la valorisation d'un étang de manière exemplaire pour en faire la vitrine du territoire sur tous les volets (écologiques, paysager, économique)	Marteloscope (lieu d'apprentissage du marquage d'une coupe de bois pour la biodiversité)	*	x	1 ha	Créer un espace de formation à la gestion forestière sur le site
Type d'action	priorité	Fréquence / échéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre													
Aménagement d'un étang à vocation pédagogique	***	x	1 étang	Accompagner la valorisation d'un étang de manière exemplaire pour en faire la vitrine du territoire sur tous les volets (écologiques, paysager, économique)													
Marteloscope (lieu d'apprentissage du marquage d'une coupe de bois pour la biodiversité)	*	x	1 ha	Créer un espace de formation à la gestion forestière sur le site													

Objectif H: COMPREHENSION DES ENJEUX ET RESPECT DES MILIEUX ET DES ESPECES PAR LES USAGERS Objectif opérationnel : Mettre en valeur les milieux et les espèces	CREATION OU ACTUALISATION DE PANNEAUX D'INFORMATIONS / SENSIBILISATION SUR LE SITE	H5																				
Description : Cette action a pour but d’informer le public de leur présence au sein d’un site Natura 2000, de communiquer autour des enjeux de conservation du site, sur des orientations de gestion spécifique dans le cas d’un contrat, de la qualité des habitats et des spécificités locales (espèces faunistiques et floristiques emblématiques). De plus, par le biais de panneaux d’information disposés judicieusement sur le site, des consignes visant au respect du milieu naturel et à la cohabitation des usagers aux seins de ces derniers pourront être distillées.																						
<table><tr><th>Type d’action</th><th>priorité</th><th>Fréquence / échéancier</th><th>Surface concernée</th><th>Objectifs de mise en œuvre</th></tr><tr><td>Vulgarisation des panneaux APPB existants</td><td>**</td><td>2018</td><td>4 à 5 secteurs clés</td><td>Rendre plus compréhensible la réglementation</td></tr><tr><td>Investissements visant à informer les usagers de la forêt.</td><td>*</td><td>x</td><td>12 000 ha</td><td>Informer d’un enjeu spécifique en accompagnement de travaux forestiers</td></tr><tr><td>Panneau d’informations du site Natura 2000</td><td>*</td><td>x</td><td>Sur quelques secteurs cibles (porte d’entrée)</td><td>Informer les usagers de la présence d’un site Natura 2000 et de ses enjeux de manière générale ou de manière ciblée sur un aménagement (ex : panneau moine hydraulique)</td></tr></table>			Type d’action	priorité	Fréquence / échéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre	Vulgarisation des panneaux APPB existants	**	2018	4 à 5 secteurs clés	Rendre plus compréhensible la réglementation	Investissements visant à informer les usagers de la forêt.	*	x	12 000 ha	Informer d’un enjeu spécifique en accompagnement de travaux forestiers	Panneau d’informations du site Natura 2000	*	x	Sur quelques secteurs cibles (porte d’entrée)	Informer les usagers de la présence d’un site Natura 2000 et de ses enjeux de manière générale ou de manière ciblée sur un aménagement (ex : panneau moine hydraulique)
Type d’action	priorité	Fréquence / échéancier	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre																		
Vulgarisation des panneaux APPB existants	**	2018	4 à 5 secteurs clés	Rendre plus compréhensible la réglementation																		
Investissements visant à informer les usagers de la forêt.	*	x	12 000 ha	Informer d’un enjeu spécifique en accompagnement de travaux forestiers																		
Panneau d’informations du site Natura 2000	*	x	Sur quelques secteurs cibles (porte d’entrée)	Informer les usagers de la présence d’un site Natura 2000 et de ses enjeux de manière générale ou de manière ciblée sur un aménagement (ex : panneau moine hydraulique)																		
Indicateurs : Réalisations : nb de panneaux posés et emplacement, résultats : nb de panneaux conservés en bon état, nombre de retours positifs (visualisation et compréhension des messages).																						

Objectif I : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB Objectif opérationnel : Suivre la mise en œuvre la gestion courante du site			GESTION COURANTE DU SITE		I1
Description : Pour chaque site Natura 2000, un organe de concertation appelé Comité de pilotage, COPIL, est établi. Il réunit l’ensemble des acteurs du territoire (Etat et services déconcentrés (ONF, DDT, etc.), Collectivités territoriales et associations, chambres consulaires et représentants de propriétaires.) Cette instance est présidée par un élu et la mise en œuvre du DOCOB est réalisée par une structure se portant maître d’ouvrage. L’élection de la Présidence du COPIL et de la maîtrise d’ouvrage du DOCOB est réalisée tous les 3 ans. Le maître d’ouvrage du site Natura 2000, depuis sa désignation en 2008, est le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.					
Type d’action		priorité	Echéancier / fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Réunion de COPIL		**	Tous les 3 ans minimum	Action globale	Réunir les acteurs du site pour les associer à la gestion du site
Réunions de groupes de travail (GT) thématiques		***	Tous les 1 à 2 ans		
Programmes d’activités		**	Tous les ans		
Bilan d’activités		*	Tous les ans		Prévoir et faire le bilan de la gestion du site
Indicateurs : - Réalisations : Nombre de réunions, comptes rendus, Rédaction de bilans et rapports d’activité annuels - Résultats : concertation autour d’un programme d’action, mise en œuvre d’actions					

Objectif J : EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB Objectif opérationnel : Evaluer l'atteinte des objectifs et apprécier l'efficacité des mesures engagées		ETUDES DE L'IMPACT DES MESURES REALISEES		J1
Description : Cette action vise à évaluer l’impact des mesures appliquées sur l’évolution du site, et sur la conservation des habitats et des espèces. Pour cela, il est nécessaire de suivre la répartition et l’évolution qualitative et quantitative des habitats communautaires. Il faut également suivre l’évolution des espèces communautaires et patrimoniales. Le suivi des actions consiste à vérifier a posteriori la mise en œuvre et l’efficacité des actions prévues dans le document d’objectifs : adhésion des acteurs, effets sur les habitats et les espèces, effets sur les activités économiques, rapport coût / efficacité, analyse des échecs, ... Cette action sera fortement liée aux suivis des habitats et des espèces. Elle se fera sur les parcelles engagées dans un contrat Natura 2000 (forestier ou non) ou des Mesures agri-environnementales.				
Type d'action	priorité	Echéancier / fréquence	Surface concernée	Objectifs de mise en œuvre
Evaluation efficacité des travaux en cours d'eau	***	Après travaux	340 km	Evaluer l’impact des mesures mises en place par l’état de conservation des habitats pour pouvoir évaluer l’efficacité des mesures et les adapter.
Evaluation Etat de conservation des tourbières (fonctionnalité)	***		200 ha	
Evaluation des MAE	**	Tous les 5 à 10 ans	500 ha	
Protocole d'évaluation des ilots de senescence PNRBV	*	Au moment de l’identification de l’ilot et tous les 10 ans	80 ha	
Etude sur l’appropriation du dispositif Natura 2000	*	10 ans	Ensemble du site	Etudier la perception des acteurs du territoire sur Natura 2000, leurs attentes, pour adapter la gestion du site au niveau appropriation locale
Indicateurs : - Réalisations : Nombre d’évaluation réalisé- Etude d’appropriation réalisée, - Résultats : évolution de l’état de conservation des habitats et des espèces, Résultats de l’étude, Taux de participation aux réunions, nombre de contrats et charte signés, nombre de contacts				